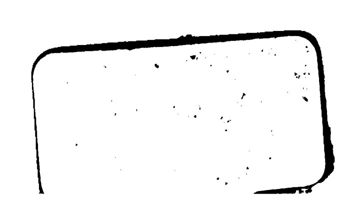
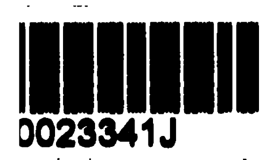







0023341J





VIE

DE

J.-A. TURRETTINI

THÉOLOGIEN GENEVOIS

1671-1737

PAR

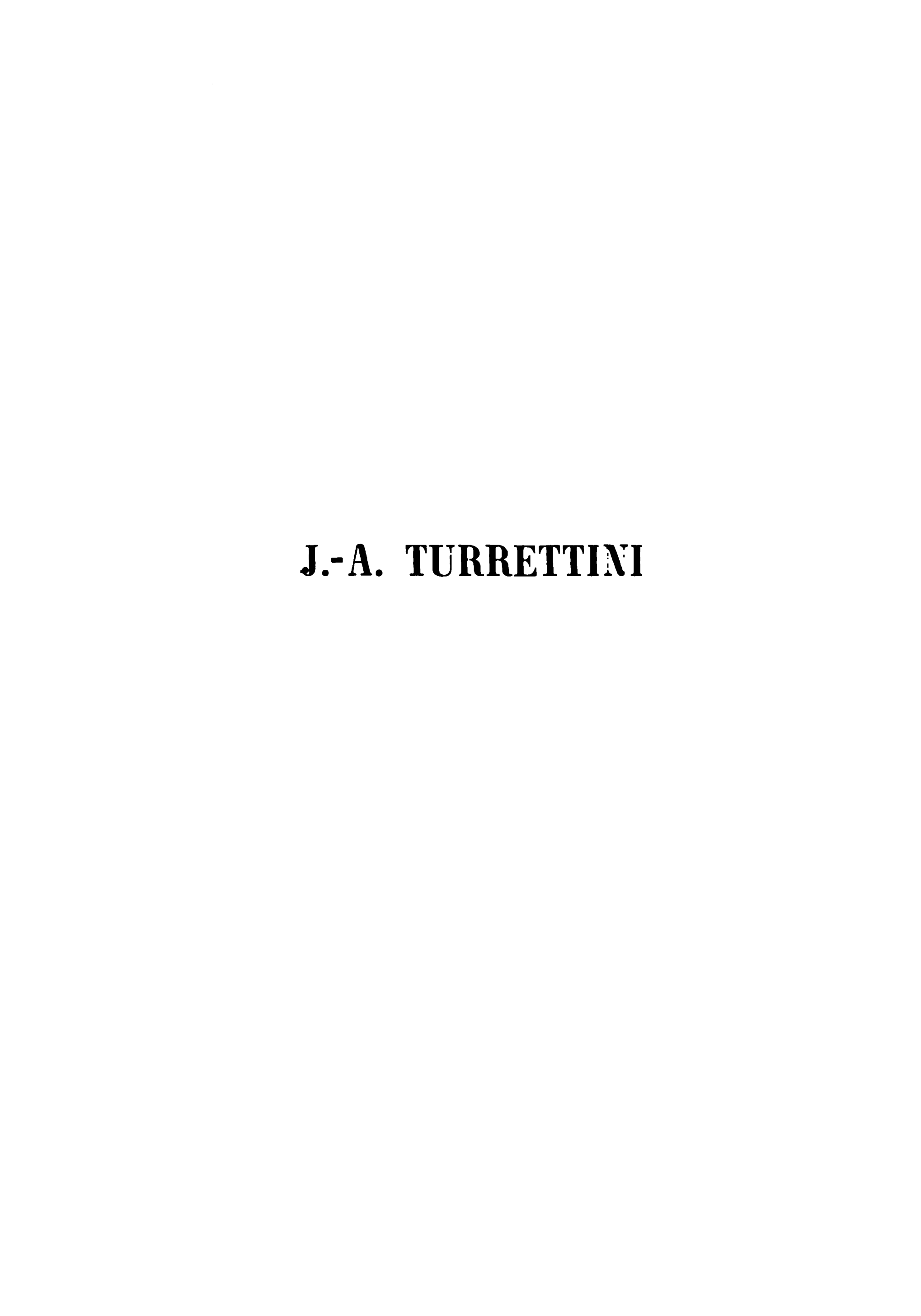
E. DE BUDÉ



LAUSANNE
GEORGES BRIDEL ÉDITEUR



[redacted]



J.-A. TURRETTINI

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

VIE

DE

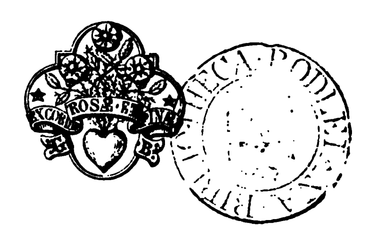
TURRETTINI

THÉOLOGIEN GENEVOIS

1671-1737

PAR

E. DE BUDE



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

1880

CHAPITRE I

Jeunesse de Turrettini.

(1671-1692)

Jean-Alphonse Turrettini naquit à Genève le 24 août 1671. Son père était le fameux théologien dont nous avons retracé la vie; sa mère était Elisabeth Chauvet, originaire de Provence, nièce de M. Pollot, mathématicien, gentilhomme du prince d'Orange et correspondant de Descartes.

Le jeune Turrettini, auquel nous consacrons ces pages, fut, au point de vue intellectuel, d'une précocité étonnante. Il fit ses débuts dans la carrière des lettres en dédiant, à dix ans, à son père un écrit intitulé : *Herculis vita ac omnia*

egregia facinora in latinam linguam versa[1]. Aussi, lorsqu'il perdit son père six ans plus tard, était-il bien permis de prédire sa brillante carrière. « Dès les premières années de sa vie, dit Moréri, il a fait sentir qu'il sortait d'une famille où la science est comme héréditaire, et qu'il saurait bien soutenir et augmenter la célébrité du grand nom qu'il porte. » Au milieu de tous ses succès, Jean-Alphonse Turrettini ne se laissa pas enivrer par les louanges souvent exagérées que les savants du jour et les anciens amis de son père lui prodiguaient sans cesse; on avait beau lui crier bien fort qu'il confirmerait le mot du poète : « Les aigles n'engendrent que les aigles qui leur ressemblent, » il s'efforçait d'autant plus de se rendre par le travail digne du nom qu'il portait.

Jean-Alphonse Turrettini perdait en son père



citer, car elle peint admirablement l'étendue de ce deuil, qui fut également ressenti à l'étranger. Cette missive est signée d'un nom connu, de Saurin, pasteur d'Utrecht, qui appartenait, comme on le sait, à la branche des Saurin du Dauphiné[1].

« Monsieur, écrit-il à Jean-Alphonse Turrettini, en date d'Utrecht, le 3 décembre 1687, j'ay appris avec un extrême déplaisir la triste nouvelle de la mort de feu M. Turretin, votre père, et comme je me suis donné l'honneur d'écrire à mademoiselle votre mère pour luy tesmoigner la part que je prens à sa douleur, je n'ay pas voulu manquer de m'acquitter du même devoir envers vous; je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez été très sensiblement affligé de cette perte, elle est trop grande pour n'en être que médiocrement touché; vous avez perdu un père qui tenoit un des premiers rangs dans l'Eglise, et dont la réputation étoit répandue dans toute l'Europe

[1] C'était le fils de Pierre Saurin, le pasteur instruit et sage qui servit plusieurs Eglises de France dans la première moitié du XVII[e] siècle. Ce fils avait connu François Turrettini à Genève en y faisant ses études, en 1659.

réformée, un père qui avoit pour vous une tendresse qu'on ne peut pas exprimer, et qui avoit pris des soins tout particuliers pour vous élever et pour vous rendre un digne successeur des belles qualités dont Dieu l'avoit enrichi ; et bien que vous ayez parfaitement répondu à ses soins jusqu'à présent, néantmoins on peut dire que la mort vous l'a ravi dans un temps où il vous étoit plus nécessaire que jamais. Ainsi il ne se peut faire par toutes ces considérations, et plus encor par l'affection tendre et vrayment filiale que vous aviez pour luy, que vous n'ayez senti sa mort jusqu'au fond du cœur ; si votre douleur pouvoit être soulagée par la part que les autres y prennent (comme il semble que c'est un adoucissement à nos maux quand nous voyons que bien des gens y participent), elle le seroit extrêmement, car il n'est personne de ceux qui con-

[redacted]

ché comme la sienne. Mais il faut adorer les ordres de la Providence de Dieu et s'y soumettre avec une profonde résignation, dans cette persuasion générale que toutes choses tendent ensemble au bien de ceux qui aiment Dieu. Vous êtes trop chrétien pour n'être pas dans ces sentiments et trop bon fils pour ne vous consoler pas par la considération du repos et de la gloire dont jouit feu monsieur votre père après tant de travaux qu'il a soufferts pour l'Eglise de Dieu, ainsi ce qui fait votre affliction fera aussi votre consolation.

» Je prie Dieu qu'il vous veuille conserver et bénir de plus en plus vos études, afin que vous soyez un jour un digne instrument en sa main pour l'édification de son Eglise.

» Je vous prie d'asseurer messieurs vos oncles, Mlle Marie et généralement toute la famille de mes très humbles respects et d'être persuadé que je suis votre très humble serviteur[1]. »

Il montra donc dès son enfance des dispositions merveilleuses, que la sollicitude éclairée d'un père tel que le sien ne laissa pas négliger. On choisit parmi les ministres réfugiés les maî-

[1] Lettre de Saurin, nos archives particulières.

tres les plus capables pour développer les dons naturels de l'enfant, auquel l'un d'eux écrivait un jour, en apprenant plus tard ses succès d'étudiant :

« Vous me permettrez de vous dire avec quelle joie j'ai appris vos grands progrès dans l'étude et les vœux très ardents que j'ai toujours formés pour votre conservation; quoique vous soyez semblable à ces fonds de terre à la fertilité desquels la main qui les a cultivés a bien moins contribué que la nature, cependant la pensée de vous avoir donné les premiers principes ne laisse pas de me flatter agréablement. »

Son maître principal fut Dautun, qui lui fit faire de rapides progrès en lui apprenant à lire avec réflexion et en jugeant avec sévérité ses premiers essais. Il fit des pas de géant. Voici la méthode que Dautun lui appliquait, ainsi que Vernet nous l'apprend; il lui faisait remettre son ouvrage trois ou quatre fois sur le métier. Cela fâchait quelquefois l'écolier, mais il était assez pénétrant pour sentir que son professeur avait raison. Par ce moyen, il parvint bientôt à faire des travaux dont une personne d'un âge plus avancé n'aurait pas rougi. Et comme l'esprit

s'anime en s'exerçant, il y avait peu de sujets de littérature sur lesquels il n'essayât de faire quelque composition écrite, soit en latin, soit en français. La *Bibliothèque universelle* de M. Le Clerc, qui parut dans ce temps-là, fut un aiguillon pour lui. En la lisant, il sentait redoubler son ardeur pour les sciences; il aurait voulu déjà pouvoir en faire autant; il admirait l'érudition de cet auteur, dont il regrettait le départ de Genève.

En apprenant les succès du jeune Turrettini, un vieil ami de la famille lui écrivait :

« Je plains votre destinée en ce que Dieu vous a séparé de monsieur votre père; mais aussi je fais des vœux que ce même Dieu qui lui ôta son père dans une grande jeunesse et qui l'accompagna de sa grâce et de ses précieuses bénédictions ait pour vous la même tendresse. En vérité, comme j'ai été ravi de ces beaux essais que j'ai veus, de la connaissance que vous avez dans les belles sciences, je doute si, allant d'un si beau train, vous trouverez cesse de matière à votre pénétration. Ce me sera une joie bien grande lorsque je verrai vos nouveaux progrès. Il ne faut pas être revêtu de l'esprit de prophé-

tie pour augurer ces choses; il ne faut que faire attention aux lumières dont votre esprit est éclairé pour inférer que mes pensées seront et justes et véritables. Je le souhaite de tout mon cœur, afin que le public ait sujet de se consoler d'une perte qu'il juge irréparable et que madame votre chère et tendre mère trouve cette douceur dans ses amertumes. »

Un autre personnage qui exerça sur le jeune Turrettini une influence considérable au point de vue scientifique et durant ses premières années, fut Chouet, qui avait pour son avenir littéraire une sollicitude toute paternelle. Il ne faut pas se dissimuler que si l'ancien professeur de Saumur, qu'on a volontiers regardé comme l'introducteur du bon goût à Genève et l'inspirateur de ce que nos auteurs d'alors ont enfanté de plus exquis, a inoculé chez son élève [redacted]

par son ancien précepteur Dautun à cultiver les sciences physiques et mathématiques. Ces dernières donnent à l'esprit, quelle que soit la branche d'étude qu'il choisisse, une clarté et une force de raisonnement très précieuses.

« Si vous continuez, lui écrit Dautun, à vous attacher autant que vous le faites à la physique, je ne doute point que vous soyez bientôt un bon cartésien. Cependant, souvenez-vous bien de leur grand principe, qu'ils débitent toujours, mais qu'ils ne pratiquent pas toujours, *de ne point jurer sur les paroles de son maître*. Il faut regarder toutes les opinions de Descartes comme fausses pour être assuré qu'elles sont vraies. Je vous conseillerais bien aussi d'apprendre les principes des mathématiques, s'il y a quelque bon maître à Genève. Je crois que vous avez déjà remarqué en quelques endroits de la physique la nécessité de cette science, surtout dans le traité de la divisibilité de la matière. »

Turrettini eut pour professeurs de théologie MM. Louis Tronchin, Calandrin et Pictet, et montra dans cette étude une si grande ardeur qu'il dépassait de beaucoup ses condisciples et étonnait ses maîtres, qui, avant qu'il eût atteint

l'âge de vingt ans, disaient un jour : « Ce jeune homme est presque un grand homme. » Ses premiers essais de prédication furent des coups de maître, à tel point que l'un de ses professeurs s'écria : « Il commence par où les autres finissent. »

Richement doué par la nature, esprit pénétrant, insinuant et fin, possédant une intelligence étendue et un amour sans pareil pour le travail, il avait en dehors de ses dons naturels des avantages peu communs qu'il mit à profit : tout un cercle de savants amis qui, en mémoire de son père, se disputaient le soin de l'éclairer de leurs conseils; l'usage d'une bibliothèque de choix qui lui permettait de consulter sur place et à chaque instant des ouvrages de fonds; enfin une position indépendante lui accordant le privilège de se livrer commodément et sans arrière-pensée à la science, tout cela favorisait singulièrement ses progrès dans la carrière, où il courait lorsque les autres marchaient. « Quand on a les talents naturels requis pour réussir, a dit un auteur à son occasion, et qu'on a le moyen de les cultiver, il n'est pas possible qu'un homme ne devienne pas habile. Mais combien

d'heureux génies languissent dans l'obscurité faute de secours et d'encouragements! » Ayant fini ses études théologiques avant l'âge où elles se terminent ordinairement, Turrettini était encore loin du temps où il pouvait être reçu au saint ministère.

De 1691 à 1693, il quitta Genève. Il se rendit en Hollande, muni du passeport suivant :

« Nous syndics et Conseil de Genève certifions à tous qu'il appartiendra que noble Jean Alphonse Turretin âgé d'environ dix-neuf ans est du nombre de nos citoyens lequel désirant de voyager suivi d'honorable Pierre Vincent habitant de cette cité son valet, afin qu'en son chemin il ne luy soit fait aucun déplaisir ny moleste, nous prions et affectueusement requérons tous seigneurs, magistrats, généraux, gouverneurs, colonels, capitaines, leurs lieutenants, gardes de ports, ponts et passages et autres, qu'il appartiendra et auxquels il s'adressera de luy faire ny permettre estre faict aucun trouble ny empeschement, mais luy départir toute telle aide, faveur et assistance qu'ils désyreroient de nous envers ceux qui de leur part nous seroyent recommandés, nous offrans faire le semblable

toutes les fois que nous en serons requis. En foy de quoy avons donné les présentes; soubs notre seau et seing de nostre secrétaire[1]. »

Les voyages étaient déjà dans ce temps-là le complément indispensable des études. Il débuta donc par la Hollande, où il arriva au mois de février. Dans ce pays, où le nom de son père eût suffi à lui assurer un accueil favorable, à défaut de son mérite personnel, il fréquenta d'emblée la société des savants qui florissaient alors. C'étaient Périzonius, le philologue, Rœl, Braunius, Vitriarius, Frédéric Spanheim et Jean Le Clerc; c'étaient aussi du Bosc, de Superville, Jurieu, Bayle, et notons en passant qu'au sein des disputes qui divisaient si fortement ces deux derniers savants, Turrettini trouva moyen d'être bien vu des deux partis. C'étaient enfin Banasge de Beauval, Le Moine, Elie Saurin, Bernard et tant d'autres. Turrettini passa huit mois en Hollande en vue d'étudier l'histoire ecclésiastique sous Spanheim qui professait alors à Leyde. A la suite de cet enseignement il soutint avec éclat ses thèses sur le pyrrhonisme pontifical

[1] Cette pièce, signée par Chouet au nom des syndics et Conseil, est du 2 février 1691.

qui sont, comme on sait, une réfutation du livre des variations de M. de Meaux; dans ce travail, Turrettini réunit les trois méthodes employées par MM. Claude, Pajon et Jurieu pour répondre aux préjugés légitimes de Nicole.

« M. Turretin, écrit Bayle, partit de Leyde il n'y a que peu de jours. Vous avez vu les thèses qu'il a soutenues sur le pyrrhonisme de l'Eglise romaine et qu'il a dédiées à vous tous messieurs les pasteurs de Genève. Elles lui ont acquis une gloire singulière et il s'en va d'ici avec une réputation fort rare à des gens aussi jeunes que lui. » Quelque temps avant il avait écrit de lui : « Je soupai hier avec M. Turretin... chez M. Banasge. C'est un jeune homme de grande espérance, qui pense et qui s'exprime tout à fait délicatement. » Et ailleurs « M. Turretin se fait admirer toutes les fois qu'il monte en chaire, ce qui lui est arrivé deux fois depuis le 1er de janvier, et il n'est pas moins goûté en conversation par la délicatesse de son esprit et par son honnêteté et sa modestie. »

Turrettini quitta la Hollande au mois de juin 1692 en y laissant le meilleur souvenir, comme l'atteste la correspondance de Bayle et celle de

Superville qui lui écrivait à Londres, où il était quelques mois plus tard [1] :

« Vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde de m'écrire. J'avais vu pendant votre séjour en Angleterre que je n'étais pas si avant dans votre cœur que je le souhaitais, parce que vous ne m'aviez point écrit comme vous l'aviez fait à d'autres personnes de Rotterdam. Vous êtes si estimable qu'on ne peut s'empêcher d'être bien aise d'être de vos amis, et je vous assure que je le disputerois en estime et en attachement pour vous à tous ceux qui vous ont connu icy avec moy, ainsi vous m'obligerez toujours beaucoup en me donnant de temps en temps de vos nouvelles.... Je prendrai toujours beaucoup de part à toute la gloire que je ne doute pas que vous n'acqueriez de jour en jour. »

[1] Lettres inédites de Superville, nos archives particulières.

CHAPITRE II

Ses voyages. — Angleterre. — Hollande. — France.

(1693)

On voit par les lignes qui précèdent que, de la Hollande, Turrettini avait traversé en Angleterre qui était alors comme le centre des sciences et où florissait aux yeux du jeune voyageur la meilleure méthode d'enseignement théologique ; il disait que de tous les théologiens de l'Eglise chrétienne c'était des Anglais qu'il tirait le plus de profit, malgré les divergences qui le séparaient d'eux. Pendant son séjour en Angleterre il fut admirablement reçu. M. Burnet, qui avait hâte de lui rendre l'hospitalité dont il avait été autrefois l'objet à Genève,

lui paya au centuple celle qu'il avait reçue dans la maison de Turrettini. Il lui fit faire connaissance avec les hommes célèbres et les savants de l'époque. Après les succès littéraires remportés en Hollande, il en obtint d'autres dans la Grande-Bretagne où il eut beaucoup à souffrir du climat, mais où l'attendait une satisfaction pleine et entière de l'esprit.

Lorsque Turrettini arriva à Londres, il se lia immédiatement avec les théologiens, quoique la plupart des docteurs anglicans fussent fort prévenus contre la discipline de Genève. Notre jeune voyageur ne manqua pas de faire remarquer à plusieurs d'entre eux que l'Eglise genevoise possédait aussi ses liturgies; que Calvin n'a condamné ni l'épiscopat, ni certaines cérémonies indifférentes, mais que l'épiscopat n'étant pas de droit divin, et chaque Eglise nationale

[redacted]

fût au-dessus des premiers magistrats; que comme l'essentiel pour une maison est d'être bien distribuée et bien aménagée, sans être astreinte précisément à tel ou tel arrangement, il suffit aussi que l'Eglise soit bien gouvernée, quelle qu'en soit la forme extérieure, du moins pour ce qui n'est pas d'institution divine, et que grâce à Dieu Genève ne se trouve pas mal de la simplicité de son gouvernement ecclésiastique, puisqu'il n'y a guère de lieu au monde où l'union, l'ordre et la pureté du saint ministère se soient mieux conservés.

Impossible de dire le tact parfait avec lequel Turrettini tenait tête à des contradicteurs d'un rang élevé et d'un âge supérieur au sien, qu'il finissait par convaincre. Il n'avait point cette fatuité et cette forfanterie qui est souvent le propre des jeunes savants, et lorsqu'il conversait avec tous ces évêques anglais dont il fréquentait la compagnie, ces derniers étaient frappés de la simplicité parfaite avec laquelle il s'exprimait sur des matières difficiles entre toutes. Il est vrai de dire que, même parvenu à un âge mûr, Turrettini ne fit jamais de sa théologie une affaire de parade, un champ de dispute, un éta-

lage d'érudition, mais bien plutôt la règle de sa conduite. Il était profondément modeste. En effet la différence qu'il y a entre un théologien médiocre et un habile est que ce dernier avoue naturellement qu'il sait peu de chose, tandis que l'autre croit savoir beaucoup. Turrettini aimait d'ailleurs à dire : « On n'est pas mal avancé en théologie quand on a appris à ignorer certaines choses. »

Ainsi que Turrettini l'écrit à son oncle Bénédict, il fut présenté à la cour :

« Comme vous prenez part à ce qui me touche, écrit-il, je vous dirai ce qui m'est arrivé cette semaine et qui vous surprendra autant qu'il m'a surpris moi-même. L'évêque de Salisbury, qui doit partir demain de Londres, me força à donner une action dimanche dernier dans une église française. Il me força à cela parce qu'il voulait absolument m'entendre. Après m'être bien défendu tant à cause de la chose même que du peu de temps qu'il me donnait pour me préparer, je succombai. Je fis donc la chose et il honora l'assemblée de sa présence, ce que messieurs les évêques ne font guère aux églises. Dieu me fit la grâce de m'en tirer d'une

manière qui satisfit et lui et quantité de gens qui s'y trouvaient. Bref, mention en fut faite dès le jour même à la cour. L'évêque de Salisbury surtout ne put s'empêcher d'en parler à la reine, mais d'en parler en des termes que je n'oserais vous dire ; jusque-là que la reine lui témoigna qu'elle souhaitait que je lui fisse la révérence. L'évêque me le fit d'abord savoir et m'obligea à me rendre hier au soir à la cour avec mylord Galloway. (C'est M. de Ruvigny qui s'était obligeamment chargé de me présenter au roi et à la reine.) M. de Ruvigny me présenta donc au roi qui me reçut de la manière du monde la plus obligeante. Il me dit d'abord en propres termes : *J'ai fort connu monsieur votre père ; j'ai été fort des amis de monsieur votre père.* Il répéta encore : *Oui, j'étais fort de ses amis.* Il y ajouta *qu'il apprenait que je suivais ses traces, et qu'il en était fort aise.* Je répondis là-dessus que je tâcherai du moins de lui ressembler dans le profond respect et dans l'attachement inviolable qu'il avait toujours eu pour la personne sacrée de Sa Majesté. Après cela, M. de Ruvigny demanda à la reine si elle voulait permettre que je lui fisse la révérence. Elle lui répondit qu'il y

avait trop de monde et qu'elle souhaitait de me parler en particulier et à loisir. Et c'est demain que cela doit être. Je ne saurois vous dire combien cet honneur inespéré m'a surpris et je ne doute point que vous n'en soyez surpris autant que moi. Je vous demande seulement la grâce que ce récit que je vous en fais (et que je vous en fais uniquement pour éviter vos reproches si j'y avois manqué), ne soit que pour vous. Car je vous avoue que je serois fort fâché qu'on crût que je me fais fête de cela. Ainsi si cela est seu comme il le sera peut-être, il faut que cela soit d'ailleurs. Ayez donc la bonté de renfermer ce récit entre les quatre personnes qui sont les piliers de la Chambre de Plainpalais. »

L'entrevue de Turrettini avec la reine ne manqua pas d'avoir lieu le jour indiqué, comme le témoigne la lettre écrite par le jeune homme la semaine d'après, et où il dit : « Il faut vous achever mon histoire que je vous avais commencée il y a huit jours. Le lendemain du jour où je vous écrivis, je devois être présenté à la reine, et je le fus effectivement par M. de Ruvigny. Elle me reçut avec sa bonté ordinaire et me fit bien des questions. *Depuis quand j'étois en An-*

gleterre. — Comment je m'étois trouvé de l'air. — Si j'avois appris la langue. — Si j'en savois assez pour prêcher en anglais. Après cela elle me fit l'honneur de me parler des actions que j'avois faites à Londres. Elle me parla aussi de mon père et me confirma que le roi se souvenait fort de l'avoir connu en Hollande. Voilà de quelle manière se passa la chose. La multitude des questions de la reine surprit un peu les assistants, parce que, quoiqu'elle reçoive tout le monde avec une extrême bonté, elle parle très peu, aussi bien que le roi. J'ai tout sujet d'être satisfait de la manière dont cette affaire s'est passée, mais je suis plus satisfait encore qu'elle se soit faite sans que je l'aye recherchée. Et j'aime beaucoup mieux qu'on se soit plaint que j'aye tardé si longtemps à rendre ce devoir à Leurs Majestés que si on s'étoit plaint que je l'eusse fait trop tôt. Au reste, je prétens que vous ne teniez compte de ce détail, que je vous fais, car je vous avoue que cela ne me fait pas peu de peine, et si je ne craignais de sanglants reproches de votre part, je m'en serais fort volontiers dispensé. Je prétens aussi s'il vous plaît que ce récit ne soit, non plus que le précédent,

que pour les quatre personnes qui sont les piliers de la Chambre de Plainpalais. »

Introduit dans tous les salons littéraires de Londres, Turrettini goûta certainement plus de plaisir chez ces princes de l'esprit et de la pensée que dans les réceptions dont il fut l'objet à la cour. Son caractère indépendant devait d'ailleurs le détourner du joug de l'étiquette pour le porter vers le commerce libre et facile des gens de lettres. Parmi ces hôtes habituels, mentionnons Saint-Evremond et Fatio de Duillier. En parlant du premier, Turrettini écrit :

« Vous faites mourir en vos quartiers bien des gens qui sont pleins de vie. Le bon homme Saint-Evremond n'est point mort ni n'en a envie. Il a même l'air de ne finir pas sitôt le cours de cette vie voluptueuse et vraiment épicurienne qu'il a toujours menée et qu'il mène encore. Ce n'est pas qu'il ne me promît, il y a quelque temps, que pour peu que je prisse de peine pour le convertir, j'y réussirais. »

Quant à Fatio de Duillier, le fameux mathématicien de Genève transplanté à Londres, il le voit souvent.

« Vous me demandiez dans vos dernières let-

tres, écrit-il, des nouvelles de M. Fatio. Le pauvre garçon a été bien incommodé cet hiver et il n'est pas entièrement rétably. Je le vis et il me dit qu'il avait quelque pensée d'aller à Genève ce printemps prochain et que nous pourrions peut-être faire le voyage ensemble. J'en serois bien aise, non seulement parce que ce seroit une fort bonne compagnie pour moi, mais aussi parce que par son moyen je pourrois faire à Paris quantité de connaissances utiles. S'il va à Genève, je serois fort d'avis qu'on lui présentât la chaire de philosophie. On ne saurait mieux faire en toutes manières, et il n'y a peut-être personne en Europe plus capable de faire honneur à cet emploi. Je ne sais pas à la vérité s'il le voudrait accepter tant à cause de sa santé que parce qu'il regarderait peut-être cela comme étant au-dessous de lui. Mais peut-être aussi qu'il l'accepterait, rebuté comme il l'est de ce pays-ci où son mérite est reconnu sans être récompensé. Le prélat de nos amis (l'évêque de Cantorbury) n'en a pas trop bien usé à son égard, soit dit entre nous. Vous savez quel cas il en faisait à Genève et de quelle manière il le préconisa dans ses voyages. Cependant depuis qu'il est prélat, il

n'a presque pas daigné le reconnaître. Il a fait la même chose à bien des gens qui se plaignent extrêmement de lui et qui s'étonnent que j'aie été excepté de la règle. Je crois que la raison de cette différence est que je n'ai rien à demander. Mais tout cela, encore une fois, soit dit entre nous. »

Et plus loin, en parlant de Fatio, il dit :

« Si on a quelque désir de faire honneur à notre académie, c'est de tâcher d'acquérir M. Fatio. Mais franchement nous ne sommes pas dignes d'avoir un aussi galant homme que lui. »

Au bout de quelques mois de séjour à Londres, Turrettini ne manqua pas d'aller visiter les universités d'Oxford et de Cambridge où il désirait faire personnellement connaissance avec les nombreux savants dont il appréciait les ouvrages. Il avait en poche les meilleures recommandations ; en particulier, à Cambridge, il fut introduit auprès du bibliothécaire qui faisait profession de conduire les étrangers et de leur faire voir tout ce qu'ils souhaitaient. Grâce à cet homme, avec lequel notre voyageur se lia d'étroite amitié, il put voir plusieurs collections privées, renfermant des manuscrits curieux et

rares. Il se lia aussi avec le docteur Spencer, helléniste distingué qui rachetait par un profond savoir l'originalité de ses opinions. En même temps Turrettini fréquentait aussi la maison d'un autre docteur dont le commerce était très agréable et très instructif, M. Covel, qui avait beaucoup voyagé en Italie et en Orient et qui en avait rapporté, avec des connaissances étendues, un grand nombre de curiosités ainsi que de précieux manuscrits.

« Me voici depuis deux ou trois jours dans la fameuse université de Cambridge, écrit-il, où je ne voudrais pas n'être pas venu. Il n'est pas vrai comme bien des gens se l'imaginent qu'elle soit beaucoup inférieure à Oxford. Tout bien compté ces deux sœurs se valent bien l'une l'autre, soit pour la beauté des collèges, soit pour la richesse des fondations. Le seul avantage d'Oxford est la bibliothèque publique qui y est incomparablement plus belle et plus grande que celle d'ici. Mais en revanche on tient pour constant qu'il y a beaucoup plus d'habiles gens ici qu'à Oxford. Je n'y ai pas encore fait assez de séjour pour en juger, mais j'en ai fait assez pour pouvoir dire que ceux d'ici sont beaucoup plus honnêtes gens.

» Dans ce pays-ci ce n'est pas fort difficile d'être docteur. Il n'y a pour cela qu'à avoir vécu tant d'années dans l'académie, et même, quoique vous ayez vécu hors de l'académie, il suffit que vous vous y soyez immatriculé depuis tant d'années. Du reste plus d'examen. On vous suppose capable. J'oubliais pourtant qu'il y a un article un peu difficile pour bien des gens, c'est que pour être docteur il vous en coûte environ cent pièces. Telles gens qui pourraient se tirer avec succès d'un examen sur le savoir n'ont pas une bourse à l'épreuve d'un examen comme celui-là. Mais si c'est une difficulté pour bien des gens, ce n'en est pas une pour le doyen de Winchester.

» De quoi vous parler donc? Des manuscrits? Des autres curiosités des bibliothèques, surtout du fameux manuscrit que Bèze donna à cette université et qui passe pour un des plus anciens [redacted]

justice que, dans une extrêmité comme celle-ci, messieurs les étudiants qui sont comme de petits papes se ressentent un peu des grandes charges que le royaume a à soutenir.

» On m'avait dit avant que je vinsse ici que tout y était plein de Jacobites. Mais j'ai trouvé peu de fondements à cela. Il est vrai que dans un collège il y a quelques *fellows* ou *socii* qui n'ont pas pris les serments et qu'on ne presse pas pour cela, mais ils sont en petit nombre et dans tous les autres collèges je ne sache pas qu'il y en ait un. Constamment il y a beaucoup moins de Jacobites qu'on ne s'imagine et comme je vous l'ai dit dans quelqu'une de mes précédentes, ceux même qui ont quelque *disgusti* contre le gouvernement présent ne voudraient pas pour rien au monde que le roi Jaques revînt, et seront toujours prêts à agir vigoureusement contre le roi Jaques et contre la France. Vous pouvez compter sur ce que je vous dis. »

Et dans la lettre suivante :

« Vous aurez vu par ma précédente comment je suis venu ici avec M. Wickart, et comment j'y suis resté plus longtemps que lui. Je me propose même de m'y arrêter encore huit ou dix jours.

J'y trouve mille agréments, les gens étant la plupart et très habiles et très civils. Ils ne sont que trop civils, car je suis comme accablé de leurs honnêtetés, soit en repas, soit en toute autre chose. Enfin je n'avois jusqu'ici été dans aucun lieu où j'eusse éprouvé autant de cordialité et autant d'ouverture. Les recommandations que j'avais apportées de Londres en sont la cause et le peu d'anglais que je sais, et que je mets impudemment en œuvre, me donne une entrée qui n'est pas si facile à ceux qui ne savent pas la langue.

» Je le disais dans ma précédente, mais je me confirme tous les jours dans cette pensée que pour le vrai savoir cette académie l'emporte de beaucoup sur Oxford. Aussi a-t-on tiré d'ici presque tous les évêques élus sous ce règne et qui sont sans difficultés les plus habiles gens et les plus honnêtes gens d'Angleterre. Il en est demandé encore un bon nombre du même caractère. Et pour les étudiants ils aiment beaucoup plus l'étude et ils s'y appliquent beaucoup plus qu'on ne fait à Oxford, où la débauche est la seule occupation de presque tous.

» Un des plus grands hommes que nous ayons

ici est M. Newton, le premier mathématicien de ce temps-ci, mais même de ce siècle au jugement de M. Fatio. Mais son mérite n'est pas borné aux mathématiques. Il est avec cela grand historien et grand chronologue, et son humeur est avec cela très aisée et très agréable. J'ai passé cette après-dînée avec lui avec un très grand plaisir.

» Quel contraste entre la hauteur du génie de cet homme et sa modestie, sa naïve simplicité ! Il faut être soi-même très habile en mathématiques pour l'apprécier à sa valeur, mais j'emporte de mes entretiens avec lui les plus belles idées sur les grandeurs des œuvres de Dieu, sur la profonde vénération qu'on doit conserver pour cet Etre suprême, sur l'immortalité de l'âme et l'excellence du christianisme pris dans sa pureté et tourné en pratique. »

Dans le court séjour que Turrettini fit en Angleterre, il ne manqua pas une occasion de s'initier aux mœurs du pays en assistant à telle ou telle cérémonie propre à mettre au jour le caractère national. Il nous raconte en ces termes le jugement d'un lord.

« Il faut vous dire un mot de la cérémonie

que nous venons de voir et qui est assurément l'une des plus solennelles qu'on puisse voir en Angleterre. Ce sont les pairs du royaume qui ont seuls le pouvoir de juger les lords. Ils s'assemblent pour cela dans la grande salle de Westminster revêtus de leurs robes d'écarlate doublées d'hermine. De grands bancs sont dressés de tous côtés afin que tout le monde puisse voir la cérémonie. Un grand sénéchal du royaume est créé ce jour-là pour présider. Et le roi s'y trouve, mais *incognito.* Je vous avoue que je n'ai rien vu de si magnifique, non seulement pour la chose, mais pour le beau monde qui y assistait. Le lord qui a été le sujet de la fête est un jeune seigneur de seize ans, très bien fait. L'action est noire, car il s'agit d'un assassinat, cependant comme il n'y a pas de preuves convainquantes on croit qu'il sera absous. Les témoins ont été

[redacted]

et avec une clarté de vues remarquable à son âge.

« Dans quelqu'une de mes précédentes, écrit-il, je vous parlois d'un livre anglais qui réfutoit les sentiments de ceux qui fondent le titre du roi Guillaume ou sur la conquête ou sur la désertion du roi Jaques, ou sur tout autre fondement que le droit du peuple. Ce livre a donné lieu à un autre intitulé *King William and Queen Mary conquerors*, « le Roi Guillaume et la Reine » Marie conquérans, » pour prouver qu'ils sont sur le trône par droit de conquête, remportée non pas sur le royaume mais sur le roi Jaques. Ce dernier livre a déplu à la chambre basse qui l'a fait brûler, mais ce n'est pas tout, et avec ce livre on condamna au feu une lettre pastorale de l'évêque de Salisbury, qu'il avait faite il y a deux ou trois ans pour obliger ceux de son diocèse à prendre les serments, on la condamna, dis-je, au feu parce qu'entre les titres du roi il semble, dit-on, insinuer celui de conquête. Qu'on ne veuille pas remettre le droit de conquête je ne m'en étonne pas, car enfin il est honteux pour la nation, de quelque manière qu'on le prenne, et contraire aux déclarations du prince d'Orange.

Mais pour la lettre de l'évêque c'est une haute injustice que de l'avoir condamnée au feu; car il est visible qu'il n'y pose point le droit de conquête comme étant son sentiment. Il le pose simplement comme une supposition pour faire voir que ceux qui sont dans ce principe sont obligés de prendre les serments. Et effectivement il avait dans tant d'occasions prouvé les droits du peuple et fondé là-dessus le trône du roi Guillaume qu'on ne devait pas lui faire des affaires là-dessus. Aussi est-il certain que cette foudroyante sentence n'a pas tant regardé la lettre pastorale que la personne qu'on a voulu mortifier. Il a des ennemis qui lui ont joué ce tour-là. Il en a de toutes sortes et parmi les tories, c'est-à-dire ceux qui sont pour la cour, et parmi les whigs, c'est-à-dire ceux qui sont contre la cour. Les premiers l'accusent d'avoir des maximes républicaines et presbytériennes. Les seconds l'accusent d'être devenu un évêque de cour. C'est le sort des gens modérés. Voulant contenter tout le monde, ils ne contentent personne et chaque parti se plaint d'eux. »

Turrettini était entré complètement dans l'esprit, le goût et les mœurs britanniques, au point

qu'il plut très fort à ses hôtes, ce dont Saurin le félicite. « Je vois avec un extrême plaisir, dit-il, l'estime que nos plus grands hommes d'Angleterre témoignent pour votre mérite. Cette nation, peu favorable naturellement aux étrangers et peu portée à leur rendre justice, semble n'excepter que vous de la règle commune, et vous trouve digne d'être né en Angleterre. Ce n'est pas une petite distinction et vous connaissez trop bien ce pays pour ne pas sentir la justesse de ma réflexion. »

Le climat humide et froid de Londres était défavorable à la nature asthmatique de Turrettini. Ses amis s'en inquiétaient à juste raison.

« Je me suis fort réjoui, écrit Saurin, d'apprendre le succès et les applaudissements que vous avez eus en Hollande, et votre heureuse arrivée à Londres; mais depuis on m'a mortifié en me disant que l'air de ce pays-là est contraire à votre tempérament. Je vous conjure, au nom de Dieu, de conserver votre santé, et de vous souvenir qu'elle est préférable à tout ce que vous pourriez acquérir d'autres biens temporels. La science, la réputation, les plaisirs et les avantages qu'on peut trouver en voyageant de

la manière que vous faites méritent qu'on se prive pour quelque temps de la douceur de sa patrie, et de la compagnie de ses parents et de ses amis, je l'avoue; mais je ne crois pas que tout cela ensemble soit assez considérable pour nous faire mépriser la santé, sans laquelle tout le reste n'a pas de goût :

> Insipidi diporti veramente,
> E insipida vita.... »

Turrettini fut asthmatique dès sa jeunesse. Vernet, dans l'éloge qu'il fit de lui en 1738, ne parle de ses incommodités qu'à partir de 1692, et attribue l'origine de ce mal terrible qui le tourmenta toute sa vie au climat si défavorable de l'Angleterre, où il séjourna à cette époque. Une consultation écrite du docteur Chenaud, datée de 1691, et que Turrettini emportait avec lui dans son voyage, nous montre qu'on était déjà plein de sollicitude pour lui avant son départ. C'est une pièce piquante, dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Si quelque fièvre d'accès lui survenait par les chemins, il doit tâcher de l'emporter au plus tôt pour n'être pas obligé de s'arrêter dans quelques petits lieux où il ne trouverait pas des mé-

decins ni des remèdes.... Mais pour n'avoir pas besoin de tous ces remèdes, il faut prendre une forte résolution de ne se laisser jamais gagner aux persuasions de ces faux amis qui nous pressent de boire ou de manger trop, car presque toutes les incommodités viennent de là, surtout aux personnes d'étude qui ordinairement ne digèrent pas si bien que les autres.... Il faut s'habiller selon la saison. La paresse ou la peur de n'avoir pas la taille bien faite ne nous doit pas faire souffrir du froid.... »

Ces prescriptions se terminent par ces mots :

« Je prie M. Turrettini de n'aller jamais aux Musicaux. »

En effet, Turrettini se rendait en Hollande, où ces lieux de divertissements étaient alors très fréquentés.

Tous les conseils du docteur Chenaud ne purent empêcher Turrettini de souffrir constamment sur le sol étranger du mal organique dont il était atteint. Il dut même quitter l'Angleterre beaucoup plus tôt qu'il ne le pensait, le climat de cette île lui étant particulièrement contraire.

« Je suis bien fâché de voir que vous nous quittiez si tôt, lui dit l'évêque de Salsbury, au-

quel il communiquait son départ, mais je n'oserois vous retenir à votre préjudice. Il faut que tout cède à un intérêt comme celui de votre santé. Ménagez-la. C'est la seule partie faible qu'il y ait en vous. »

Pour donner une idée du déplorable état de santé de Turrettini, citons ces lignes de Vernet qui dépeignent les crises d'asthme dont il souffrait :

« Cet asthme lui prenait par accès, et quelquefois avec tant de violence qu'on eût dit qu'il allait suffoquer. Ils lui duraient plusieurs jours, et ne tardaient guère plus d'un mois à revenir. Les vents du midi et le changement de saisons lui étaient contraires. Les médecins ont jugé qu'il y avait un mouvement convulsif dans les muscles de la poitrine causé par quelque humeur âcre, que le moindre rhume y faisait tomber. Les jambes et les mains devenaient froides comme marbre, même au milieu de l'été. On le soulageait en le réchauffant, et en lui donnant quelque chose pour exciter le crachement et la transpiration. Rarement en venait-on à d'autres remèdes. Il écoutait tous ceux qu'on lui indiquait, mais il n'en faisait aucun et se contentait

d'user de ménagements pour ne pas s'enrhumer, persuadé qu'il fallait vivre et mourir avec ce mal. Souvent le reste de l'humeur se consumait par un ou deux accès de fièvre, après quoi il était sur pied et travaillait comme auparavant. »

Inquiets des mauvaises nouvelles qu'ils en recevaient, les amis de Turrettini le pressaient de revenir.

« J'espère, lui écrit Saurin, que vous quitterez l'Angleterre le plus tôt que vous pourrez et hâterez votre retour à Genève, s'il est vray que vous ne vous portiez pas bien. Vous avez plus fait et plus avancé dans un voyage de dix-huit mois que ne font les autres personnes de votre âge en dix ans de temps. Ainsi vous avez grand sujet d'être satisfait là-dessus.

» Je prie Dieu, mon cher monsieur, qu'il vous ramène bientôt chez vous, et je me promets un grand contentement de vous pouvoir embrasser et de vous témoigner que je suis toujours avec plus de passion et de tendresse que je ne puis dire votre très humble et très obéissant serviteur[1].... »

[1] Lettre de Saurin; nos archives particulières.



vous. Soit dit entre nous, je vous en prie, car je n'aime point l'éclat. »

Le 3 avril, il partit pour Harwich afin d'y attendre le roi, qui se rendait en Hollande et sur l'escadre duquel il devait s'embarquer. Le roi y vint aussi trois jours après, mais ce même jour le vent devint contraire, et même si contraire qu'on désespéra de le voir bon de longtemps. Ordre fut donné aux paquebots et aux vaisseaux de gagner Gravesende, d'où l'embarquement serait plus facile. Irrésolu s'il suivrait la cour ou s'il attendrait simplement le premier paquebot qui partirait et qui, selon toute apparence, serait plus prompt que le train du roi, il se décida pour ce dernier parti.

CHAPITRE III

Ses voyages. — Paris.

(1693)

Turrettini partit donc, et raconte ainsi sa traversée dans une lettre datée de Rotterdam :

« Nous eûmes le premier jour un grand calme, et nous n'avançâmes que très peu à la faveur des marées. Mais la nuit du vendredi au samedi


[redacted]

» Je vous écris de chez M. Basnage, qui nous régale ce soir, M. Wickart, M. Mesnard et moi. M. Wickart a voulu voir ici tous les ministres, et a voulu que ce fût moi qui le conduisit chez eux. Deux des principaux sont absents. C'est M. Jurieu et M. de Superville, qui sont au synode qui se tient à Dort. Nous allons demain à la Haye, messieurs les chapelains y viennent avec nous, aussi bien que M. Basnage. »

Il se dirigeait aussi rapidement que possible du côté de la France. De Mons il donne de ses nouvelles :

« Vous aurez su par les lettres que je vous écrivis d'Anvers, le 28 du mois passé, comment j'y étais arrivé. J'en partis ce jour-là même pour Bruxelles, où j'arrivai avant-hier au matin et où je trouvai nos messieurs, qui étaient justement en marché avec le charretier de Mons. J'entrai dans leur marché, et nous partîmes hier matin pour venir ici, où nous venons d'arriver. Nous avions pris toutes les précautions nécessaires. Nous avions un passeport,... et outre cela nous nous étions munis d'une escorte. Tout cela ne nous a servi qu'à nous tenir l'esprit en repos, car nous n'avons pas trouvé un chat de Bruxelles ici, ce qui est fort extraordinaire, car

cette route est ordinairement couverte de soldats espagnols qui, étant mal payés, se payent eux-mêmes aux dépens des passagers. Nous n'avons pas été plustôt arrivés ici que nous nous sommes enquis du carrosse de Paris, qui part demain matin, et où nous avons arrêté des places. C'est-à-dire que nous serons à Paris dans six ou sept jours. — On nous menace encore de quelques partis espagnols qui partent quelquefois de Charleroi pour battre l'estrade sur la route d'ici à Valenciennes et qui prennent tout ce qu'ils trouvent. Mais j'espère que nous n'en trouverons point, présentement que cette route est couverte de troupes françaises. Ainsi j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous achèverons notre voyage aussi heureusement que nous l'avons commencé.

» Nous nous sommes informés s'il y avait ici



Arrivé à Paris, Turrettini eut maintes difficultés à se caser. Il finit par loger chez M. Ozanam, grâce à l'obligeante entremise de son parent M. le général Stoppa. Cet Ozanam, disons-le en passant, était un homme distingué qui, ayant étudié pendant quatre ans la théologie, plus par obéissance filiale que par penchant naturel, avait finalement passé aux sciences mathématiques. C'était un homme d'un commerce agréable, d'un esprit original et d'une confession de foi assez singulière; c'est lui qui se plaisait à dire : « Il appartient aux docteurs de la Sorbonne de disputer, au pape de prononcer et au mathématicien d'aller au paradis en ligne perpendiculaire. »

A peine installé dans la capitale, Turrettini résolut de bien profiter des ressources littéraires qu'elle lui promettait; mais tout en convenant de la nécessité d'ajouter à ses connaissances le vernis que donne seul le commerce intellectuel des grands centres, il reconnaissait bien que, pour le genre de travaux qu'il avait entrepris, il devait retourner à Genève.

« Vous souhaittez, écrit-il à son oncle, que je vous dise quelles sont mes vues pour mon séjour à Paris. Le grand profit qu'on peut faire ici

en bien des manières commanderait, je vous l'avoue, que je passasse ici l'hiver. Cependant je suis fort porté par l'impatience que j'ay de vous voir, d'aller passer l'hiver avec vous ; outre que je me suis fait un certain plan d'étude que je ne puis raconter ici et que j'ai beaucoup d'impatience de commencer, car enfin ce que je puis apprendre ici n'est pas aussi important, selon moi, que ce que je néglige. »

Après avoir consacré la journée aux travaux sérieux, Turrettini passait ses soirées dans le cercle des beaux esprits. Grâce aux lettres de recommandation qu'il tenait de l'abbé Nicaise, il fut accueilli très favorablement par toutes les illustrations d'alors. Il vit Bossuet, Huet ancien évêque d'Avranches, M. l'abbé Bignon, le père Mabillon, le père Mallebranche, les pères [illegible] et Hardoin, M. Baillet, M. de Fonte-



procurer toutes les ressources nécessaires à ses travaux, car le jeune genevois s'occupait sérieusement. Il n'était pas venu dans la capitale pour jouir uniquement des mille curiosités littéraires qui foisonnent dans une ville de ce genre; il se livrait à un labeur incessant et soutint devant les docteurs de la Sorbonne des thèses remarquables. Ce qui étonna le plus ses juges, ce fut la profondeur de ses arguments, et l'art qu'il mettait à les proposer. Il profita de la connaissance qu'il avait faite de l'abbé de Longuerue pour apprendre de lui l'arabe.

A Paris, Turrettini faisait deux parts de son temps : il continuait ses travaux personnels et avait de nombreux entretiens avec les hommes et les femmes littéraires du temps, ainsi qu'avec les grands orateurs catholiques. Il trouva, dans la capitale de la France, disent ses contemporains, autant d'admirateurs qu'il y eut de savants qui le connurent. Mlle de l'Enclos nous le confirme dans une lettre à M. de Saint-Evremond qui lui avait écrit une missive remplie de louanges sur Turrettini qu'il avait vu en Angleterre. Voici en quels termes Mlle de l'Enclos rend compte de la visite du jeune théologien genevois.

« J'étois dans ma chambre, toute seule et très lasse de lecture, lorsqu'on me dit : « Voilà un » homme de la part de M. de Saint-Evremond. » Jugez si tout mon ennui ne s'est pas dissipé dans le moment. J'ai eu le plaisir de parler de vous et j'en ai appris des choses que les lettres ne disent point; votre santé parfaite et vos occupations.... Je souhoiterois que le jeune prédicateur m'eût trouvée dans la gloire de Niquée où l'on ne changeait point; car il paraît que vous m'y croyez des premières enchantées. Ne changez point vos idées sur cela, elles m'ont toujours été favorables. J'ai témoigné à M. Turretin la joye que j'avois de lui être bonne à quelque chose; il a trouvé ici de mes amis qui l'ont jugé digne des louanges que vous lui donnez. S'il veut profiter de ce qui nous reste d'honnêtes abbés en l'absence de la cour, il sera traité comme un homme que vous estimez. J'ai lu devant lui votre lettre avec des lunettes; mais elles ne me sièent pas mal; j'ai toujours eu la mine grave. S'il est amoureux du mérite qu'on appelle ici distingué, peut-être que votre souhait sera accompli; car tous les jours on veut me consoler de mes pertes par ce beau mot. »

Il semble que Turrettini se soit fort bien trouvé du salon de Mlle de l'Enclos, à qui de Saint-Evremond dit dans l'une de ses lettres :

« M. Turretin m'a une grande obligation de lui avoir donné votre connaissance; je ne lui en ai pas une médiocre d'avoir servi de sujet à la belle lettre que je viens de recevoir. Je ne doute point qu'il ne vous ait trouvée avec les mêmes yeux que je vous ai vus; ces yeux par qui je connaissais toujours la nouvelle conquête d'un amant, quand ils brillaient un peu plus que de coutume et qui nous faisaient dire : « Telle n'est » point la Cithérée. »

On conçoit l'agrément que Turrettini devait ressentir dans ce centre littéraire où sa curiosité l'avait poussé et où le charme d'une conversation raffinée, plus que les beaux yeux de Ninon, alors septuagénaire, lui fit passer d'agréables moments. Son esprit délicat ne pouvait que jouir dans un cercle qui avait compté pour habitués les de Maintenon, les Sablière et les Fontenelle. Voici en quels termes Turrettini parle des salons qu'il fréquentait.

« J'ai appris des nouvelles de M. du Boulai, écrit-il à son oncle, par une vieille demoiselle



[illegible]

imprimer. Elle n'était pas seulement mauvaise en elle-même, mais choquante pour plusieurs académiciens. »

Les autres salons où Turrettini se plaisait à aller étaient ceux de MM. Pavillon et du Lignon :

« Il faut vous rendre compte, dit-il, des honnêtetés que j'ai reçues de M. Pavillon et de M. du Lignon, le premier me régala avant-hier le plus obligeamment du monde et le second voulut que nous finissions la journée par l'opéra, où il mena toute la compagnie. Je profiterai de la bonté que ces messieurs ont pour moi et les verrai le plus souvent que je croirai pouvoir le faire sans les incommoder. »

De temps en temps Turrettini entretient son oncle des nouvelles politiques du jour.

« Grandes nouvelles d'Allemagne. Heidelberg assiégé et l'armée de France à la veille d'être aux mains avec celle du prince de Bade. Du côté de Flandres on ne sait encore où ira fondre la tempête. Quelques gens prétendent que le roi va droit à Bruxelles. Le temps nous l'apprendra. On crie tant que la France est épuisée. Mais si cela était, où trouverait-on de quoi donner 1 700 000 francs aux dames qui accompagnent

le roi à l'armée? Il est vrai que le peuple crie, non seulement pour la misère et la grande cherté des vivres, mais aussi pour cette foule d'édits qu'on voit tous les jours sortir du cabinet de M. de Pontchartrain. Hier, entre autres, je trouvai mon hôte tout désolé d'un billet qu'on lui avait apporté, où on le taxait à 2200 francs à payer au roi. Il faut voir ce que cela fait crier les gens aussi bien que le rabais des monnayes qui va commencer le 1er de juin. Mais faut-il prendre garde aux cris d'une populace insensée qui doit s'estimer trop heureuse de contribuer jusqu'à la dernière goutte de son sang à l'agrandissement du roi. »

Il dit aussi dans l'une de ses missives :

« J'ai receu aujourd'hui deux lettres de l'armée, de gens sincères. Ils m'assurent que si les alliés ont perdu le champ de bataille, il est certain que les Français l'ont acheté bien cher, ayant perdu beaucoup plus de monde que les alliés. L'affaire de M. d'Harcourt dont je vous parlais dans ma dernière lettre n'est point une affaire distinguée de celle de M. de Luxembourg. On les avait séparées à dessein pour relever les esprits consternés par les premières nouvelles

du combat. Le déguisement dont on a usé à l'égard de cette affaire et la manière artificieuse dont on a séparé ces deux actions, qui ne sont au fond que la même, est une preuve, ce me semble, que l'affaire n'a pas été aussi avantageuse qu'on le publie. Cependant on chanta dimanche dernier le Te Deum dans l'Eglise de Notre-Dame. Il est à remarquer que dans la lettre du roi à monseigneur l'archevêque pour le prier de faire chanter le Te Deum, le roi veut que ce soit, non seulement pour remercier Dieu de cette grande victoire après laquelle il n'y a rien qu'il n'ait droit d'espérer, et que ses ennemis ne doivent craindre, mais aussi pour demander à Dieu *la paix*. Dans la relation qu'on a imprimée de cette bataille et qui est outrée d'importance, on conclut en disant qu'on espère que les ennemis de la France ouvriront enfin les yeux et qu'ils verront combien la paix leur est enfin nécessaire. Enfin quelque mine qu'on fasse on voit que la paix tient fort au cœur. »

En décembre 1693, Turrettini regagna Genève par Lyon, conservant de ses voyages un très bon souvenir, et rapportant de ses conversations avec tous les hommes distingués auprès desquels

[illegible] souvenir de son illustre père [illegible] connaissances solides.

[illegible] sauf dans ses foyers. Tur- [illegible] am. de son père. Drelin- [illegible] félicitations sur ses [illegible] flatteurs pronostics sur [illegible] qui reflètent l'âme [illegible]

[illegible] j'ai eues pour [illegible] changées en [illegible] retour.

[illegible]

En [illegible] les rayeurs [illegible] m'ont donnés [illegible] où je vous [illegible] tous les jours [illegible] pendant votre long séjour de Paris. Mais grâce soit rendue à Dieu qui vous a donné la force d'en



plus en plus pour l'honneur de votre illustre maison, pour l'édification de son Eglise et pour sa plus grande gloire. Je prie de tout mon cœur sa divine majesté qu'il lui plaise de raffermir de plus en plus votre santé et vous la conserve ceste année et plusieurs autres qui atteignent celles d'un Nestor et les égalent en sagesse, mais aussi en toutes sortes de vertus temporelles et célestes. »

CHAPITRE IV

Turrettini. — Ses premiers travaux.

(1694-1710)

De retour dans sa patrie, Turrettini fut reçu au saint ministère en mars 1694; il n'avait donc que vingt-deux ans, la loi qui fixe l'âge de vingt-quatre ans n'étant pas encore établie. Nous avons en main un billet du syndic Chouet, par lequel ce vieil et fidèle ami avait hâte de lui annoncer sa nomination :

« Si mon rhume, lui disait-il, me permettoit de sortir, j'irois vous dire moi-mesme de bouche que MM. Sarrazin et Sartoris sont venus ce matin en Conseil; que le premier a rapporté d'une manière belle et judicieuse le sentiment de la

Vénérable Compagnie sur votre élection, qu'en particulier il a parlé de vous comme vos amis pouvoient le souhoitter, et qu'enfin le Conseil est pleinement persuadé de vostre zèle.... Voilà en deux mots ce qui s'est passé, et j'aurai l'honneur de vous le dire plus au long à la première entrevue, en vous assurant en même temps que je suis votre humble serviteur.... »

Voici en quels termes le procès-verbal de son admission au saint ministère est rédigé dans les registres de la Vénérable Compagnie, à la date du 30 mai 1694 :

« D'après les preuves que M. Turretin a données de son grand savoir, aussi bien que de sa capacité pour édifier l'Eglise de Dieu, la Compagnie l'a jugé unanimement admissible au saint ministère, sous la promesse qu'il a faite de n'enseigner rien que de conforme à la Parole de Dieu contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament, à notre confession de foi, au synode de Dordrecht et de signer le règlement de la Compagnie des pasteurs. »

Un an plus tard, il fut présenté au peuple comme pasteur, sans être pourtant chargé d'aucune fonction officielle, si ce n'est qu'il était

suppléant dans l'Église italienne, à laquelle l'origine de sa famille l'attachait tout naturellement, et qu'il servit avec beaucoup de zèle. Disons à ce propos que Turrettini écrivait et parlait l'italien avec autant de facilité que de pureté; M. Saurin, avocat de Nîmes, et réfugié à Genève, le père de Jacques Saurin, ministre à la Haye, l'avait initié à toutes les finesses de cette belle langue. Turrettini parlait également bien les principaux idiomes; il s'exprimait aisément en anglais; il prêchait à Londres dans cette langue, ainsi que nous l'avons vu, et il répéta ce tour de force à Genève devant une congrégation d'outre-manche, sur la demande du duc de Bridgewater et de mylord Townshend, avec lesquels il était fort lié.

En attendant que l'âge lui permît d'entrer pleinement dans la carrière ecclésiastique, Tur- [redacted]

d'acquérir un grand prix. On y trouvait peu d'anciens manuscrits, mais beaucoup d'ouvrages historiques et théologiques, ainsi qu'un nombre considérable de lettres autographes sur l'histoire ecclésiastique, et provenant de la correspondance de son père, de son grand-père et de son oncle Jean Diodati avec les savants et les hommes politiques contemporains.

Sa curiosité s'étendait jusqu'aux médailles, dont il a recueilli un bel assortiment. Il avait réuni entre autres une collection de médailles d'or des empereurs, telle que n'en possèdent guère les cabinets privés, et beaucoup de médaillons modernes dont quelques-uns lui avaient été donnés par des princes en témoignage de leur estime.

En 1697, Turrettini fut installé dans la première chaire de professeur qu'il a remplie et qui fut créée pour lui, celle de l'histoire ecclésiastique. Il prononça à cette occasion une fort belle harangue, dans laquelle il montre combien la connaissance des antiquités sacrées sert à prouver la vérité de la religion, à expliquer et illustrer les saints livres, à faciliter l'intelligence des débats qui s'élèvent entre chré-

tiens et à fournir un contingent précieux d'instructions morales tirées des exemples que l'histoire nous offre. Il pousse encore plus loin, en démontrant que l'utilité de cette histoire ne se borne pas à la théologie, mais qu'elle exerce en outre une action déterminée sur la jurisprudence, sur les belles-lettres, sur la philosophie et même sur la médecine, bien que cela ne paraisse pas au premier abord. On remarque dans ce discours l'ordre et la méthode qui distinguent ses autres harangues, puis la solidité des pensées jointe à l'éloquence naturelle.

Etant professeur d'histoire ecclésiastique, il avait dédié une de ses harangues aux étudiants en théologie, qui vinrent l'en remercier. L'un d'entre eux prit la parole, au nom de ses collègues, et lut le sonnet suivant :

Quel présent est celui que nous fait en ce jour
Le grand Turtin, la gloire et l'honneur de notre âge!
Ne luy viendrions point donner à notre tour
De nos vifs sentiments un humble témoignage?

De ses doctes leçons, solides, claires, sages,
Aux saintes vérités donnant un si beau jour,
Nous recevions déjà de si grands avantages
Qu'il s'était attiré le respect et l'amour.

A quel redoublement est-ce que nous engage
L'éclatante faveur qui, par sa dignité,
Nous comble tous d'honneur, nous donnant son ouvrage?

Que te rendre, dis-moy, pour prix de ta bonté?
Avec des vœux ardents pour ta prospérité,
Nous nous donnons nous-même, accepte notre hommage.

Lorsque Turrettini fut promu à cette charge, son ami Polier lui écrivit de Lausanne, en date du 4 mai 1697 :

« Au reste, je ne puis aussi m'empescher de vous tesmoigner icy la joye avec laquelle j'ay appris le bel employ qui vient de vous être donné d'une profession en histoire ecclésiastique : car en vérité je ne puis regarder cela que comme un effet du zèle de votre magistrat pour les belles et saintes lettres, et une marque de l'estime et de la considération qu'il a pour vous. Les princes et les républiques signalent leur sagesse et le zèle qu'elles ont pour l'avancement des sciences en recherchant de toutes parts des personnes d'un mérite distingué pour remplir leurs académies de professeurs bien choisis et illustres entre des scavants qu'on fait venir de bien loin pour faire l'honneur et la gloire des académies où ils sont appelés, mais j'estime

messieurs de Genève bien heureux de trouver dans leur sein de quoy faire la gloire et l'ornement de leur académie et d'être comme invités, par un mérite extraordinaire de leurs concitoyens, à former plutôt de nouveaux employs que de souffrir que ces talents demeurent enfouis. »

En 1699, Robert Chouet remplissant une mission auprès de LL. EE. de Zurich et de Berne, Turrettini profita de l'occasion pour visiter les villes de la Suisse. Il l'accompagna dans ces deux localités. Puis il se rendit seul à Bâle, où il vit Werenfels, et à Neuchâtel, où il vit Osterwald. Il les connaissait déjà par correspondance, mais cette liaison fut cimentée par les entretiens auxquels ils se livrèrent. Elle était fondée sur l'estime réciproque et sur une entière conformité de sentiments et de goût.

En 1708, Turrettini eut la joie de recevoir à Genève Werenfels et Osterwald. Ils formaient à eux trois ce que leurs collègues se plaisaient à appeler « le triumvirat. » Turrettini retint ses amis de la Suisse aussi longtemps qu'il put, et dans la suite il eut l'occasion de faire si bien connaître leur mérite à l'archevêque de Cantorbury, que ce prélat, étant entré en relation avec

eux, parlait souvent avec affection de ses trois amis étrangers. En repassant par Lausanne, Turrettini fit bonne connaissance avec Bergier, de Crousaz, Polier et Barbeyrac.

« M. Turretin, dit Vernet, était fort propre à cultiver ces sortes de liaisons, possédant à un degré peu commun les qualités qui font un bon ami, qualités qui en supposent beaucoup d'autres. Outre qu'il était fort sensible à l'amitié même et surtout à d'anciennes relations, comme à quelque chose de précieux et de sacré, il attirait bientôt l'estime et la confiance des gens sages par son caractère discret, prudent, délicat sur les procédés, attentif à l'égard des autres, modeste pour lui-même, zélé à rendre service. On le trouvait aussi d'un commerce fort agréable, entretenant bien la conversation, y mettant du sel, de la politesse et même de l'enjouement, dès qu'une fois il avait pu s'affranchir d'une certaine réserve trop cérémonieuse. Civil envers tout le monde, il se livrait à peu de gens

Paucorum hominum et mentis bene sanae[1],

mais il ne manquait à rien envers ses amis. »

[1] *Horace*, I, satyre IX, vers 44.

En 1702, la mort inattendue de Guillaume III, qui privait l'Angleterre du prince dont la persévérance avait fini par le rendre maître de tous les esprits et lui avait fait consacrer la liberté politique et religieuse dans ses Etats, frappa tellement Turrettini qu'il en fit l'objet du discours qu'il devait prononcer cette année-là comme recteur de l'académie. Voici en quels termes de Superville, qui était alors à Rotterdam, apprécie cette harangue, qui passe à juste titre pour un chef-d'œuvre.

« Je ne puis me résoudre, dit-il, à attendre quelque occasion incertaine et assez rare ici de quelqu'un qui aille à Genève pour vous remercier du beau et triste présent que vous avez bien voulu me faire de votre oraison funèbre du roy Guillaume. Permettez-moy de vous marquer par la poste ce que je pense de cette pièce et de la continuation des marques de votre précieuse amitié pour moy. J'ay lu deux fois cet excellent panégyrique et sa lecture m'a les deux fois coûté des larmes. Votre latin est beau, votre discours tendre, élevé, nerveux, judicieux, digne du sujet, digne de vous. Je doute qu'il se soit rien fait sur cette matière qui mérite autant d'être leu et

conservé. Je vois que vous êtes toujours semblable à vous-même et que vous excellez en tout. »

En 1703, Turrettini prit la petite vérole. Ce pauvre corps, déjà si éprouvé par la maladie, eut encore à soutenir cette nouvelle attaque. Il traversa cette crise avec courage, à en juger du moins par les lignes que lui adresse Werenfels, qui se montre inquiet des imprudences que son ami commet au plus fort de la maladie.

« Je te prie, dit-il, de ne t'occuper présentement que de soigner ta santé, qui certes, quoi que tu en dises, est un bien beaucoup plus réel que cette érudition que tu t'appliques à augmenter sans cesse, non sans te faire du mal. Jouis de celle que tu as déjà acquise, ou du moins attends que d'autres arrivent à ta hauteur.

» J'ai vu et j'ai admiré les vers que tu as composés au plus fort de ta maladie. Est-ce là ta manière d'être en délire dans l'ardeur de ta fièvre?

» Voici des vers que ta maladie m'a inspirés, juge-les avec bienveillance :

Flent quicunque tuum circunstant undique lectum
Atque tuum sentit tota Geneva malum.

At ego dura licet non sint præcordia lœtor,
Cum furit in membris pustula sæva tuis.
Nempè a te procul est, procul est Alfonse senectus
Hi flores nasci non nisi vere solent[1].

En 1703, et de concert avec quelques-uns de ses collègues, Turrettini apporta, sur la demande du Consistoire, plusieurs modifications aux services religieux. Quelque temps après, il demanda à la Vénérable Compagnie et obtint d'elle un changement de rédaction dans la bénédiction finale du culte public. Il proposa ensuite d'autres amendements plus importants touchant les passages des liturgies relatifs au baptême et à la confession des péchés. Puis Turrettini fut, en compagnie de MM. Tronchin, Butini, Pictet, Calandrini, Léger, Maurice, nommé d'une commission chargée de donner à l'Eglise de Genève une Bible en français moderne.

[1] Les larmes inondent le visage de tous ceux qui entourent ton lit, et Genève entière ressent ta douleur. Pour moi, je me réjouis de voir mon cœur ne pas rester insensible à l'aspect de la pustule qui tourmente tes membres. Assurément la vieillesse est encore *bien loin* oui, bien loin de toi, cher Alphonse. Ces fleurs ne naissent que dans le printemps de la vie.

Enfin, dans les années qui suivirent, nous voyons le nom de J.-A. Turrettini apparaître encore deux fois dans les registres de la Vénérable Compagnie comme réformateur dans les vieilles coutumes ecclésiastiques genevoises; il composa le nouveau formulaire d'admission à la sainte cène, et il fit remplacer les sermons de cinq heures et de sept heures du matin par des paraphrases évangéliques, ce qui rendait l'instruction religieuse beaucoup plus intelligible au peuple.

Le 29 septembre 1705, J.-A. Turrettini fut nommé professeur de théologie en remplacement de Louis Tronchin, que la mort avait enlevé à l'Eglise et à l'académie. La perte de ce dernier avait été très sensible à la Vénérable Compagnie, à cause de son excessive activité et de sa précieuse expérience; aussi s'estima-t-elle fort heureuse de ce que Turrettini devait, par l'ordre naturel des choses, lui succéder dans ces fonctions. A cette époque, c'était en effet la coutume que si l'un des trois professeurs en théologie venait à mourir, le professeur d'histoire ecclésiastique le suppléait. Aussi Turrettini remplit-il cette nouvelle place sans quitter celle qu'il

avai
...quer ... un jeune
... qui, pou

du gouvernement et condamné à mort. Nous n'avons pas à retracer ici les péripéties de ce drame douloureux. Disons seulement que Jean-Alphonse Turrettini, durant ces troubles populaires, ne put rester étranger à l'épisode de Pierre Fatio[1], car le 6 septembre de cette orageuse année, Turrettini, en compagnie du pasteur Butini, disent les registres des archives criminelles, se rendit dans les prisons pour annoncer à l'accusé l'arrêt de mort qui avait été prononcé contre lui et travailler à le mettre dans de bonnes dispositions pour bien mourir.

On sait que les événements de 1707 amenèrent dans notre ville les représentants de la Suisse, les délégués de Berne et de Zurich. Ces derniers, qui étaient le statthalter Ulrich et le capitaine Jean Escher, logèrent chez J.-A. Turrettini, tandis que les envoyés de Berne reçurent l'hospitalité du syndic Jacques Pictet. Le Conseil remercia Turrettini, qui produisit devant lui les lettres que le gouvernement de Zurich lui envoya pour lui témoigner sa reconnaissance.

Le 30 juillet 1708, Turrettini reçut une patente

[1] Ch. Dubois, *Pierre Fatio*, 1 vol.

de la Société royale des sciences de Berlin, scellée du sceau de l'association, du 11 juin, par laquelle il était fait membre de ce célèbre corps avec toutes les prérogatives et tous les avantages qui en dépendaient. Un honneur n'arrive jamais seul, et peu de jours après, il était l'objet d'une nouvelle distinction. Le comte de Metternich lui annonçait par une lettre officielle que, par ordre de son souverain, il lui envoyait une médaille d'or.

« Sa Majesté, disait-il, s'attend qu'il voudra bien la recevoir comme une marque de son estime, de son affection et de sa reconnaissance pour l'ouvrage qu'il lui a dédié *De la Réunion des protestants*, qui lui fait tant d'honneur dans le monde et dans l'Église. »

On sait que quelque temps auparavant, le comte de Metternich avait écrit à Jean-Alphonse [redacted]



net[1]. Ce dernier parut le jeudi 23 mai 1710 devant les commissaires du Consistoire, MM. Pictet, Léger, Turrettini, Tronchin, de Normandie et Calandrin. On sait que Vaudenet avait témoigné ouvertement qu'il n'était point dans les sentiments du christianisme, ayant dit qu'il ne croyait point à un Jésus-Christ né d'une vierge Marie; qu'il y avait dans le livre qu'on appelle l'Ecriture sainte des choses tout à fait contraires à la raison et qu'il ne fallait point recevoir[2]. Interrogé par les commissaires sur l'état exact de sa foi, Vaudenet déclara revenir à des sentiments conformes à la vérité et fut appelé à comparaître devant le Consistoire le jeudi 30 mai suivant.

« A comparu sieur André-Robert Vaudenet, disent les registres, demandant d'être réadmis à notre sainte religion, déclarant qu'il est entièrement revenu des erreurs qu'il avait au sujet de

[1] Robert Vaudenet, Dr en droit, ancien secrétaire de la justice de Genève, avait subi, en 1707, des condamnations pour insultes aux magistrats. D'un caractère emporté, il avait failli tuer son frère.

[2] Voy. H. Fazy, *Procès et Condamnation d'un déiste genevois en 1707*. — Alf. Bouvier, article du *Journal de Genève*, 8 septembre 1878. — Eug. Ritter, *Alliance libérale*, 5 octobre 1878.

la religion chrétienne, qu'il la croit véritable, qu'il est persuadé de la divinité de l'Ecriture, qu'il croit que Jésus, le fils de Marie, est le Messie, le Fils unique de Dieu, qu'il est mort pour nos péchés et qu'il a satisfait pour nous à la justice de Dieu, son Père, demandant en outre d'être admis à notre communion et de pouvoir participer au sacrement de la sainte cène ; — le Consistoire ayant ouï les réponses du sieur Vaudenet, et opiné sur sa demande, avisé que pour de bonnes raisons et attendu que la sainte cène lui avait été défendue par ci-devant, on lui accorde sa demande purement et simplement. »

Ainsi se termina cette affaire, à laquelle Turrettini fut mêlé.

Au mois de décembre 1710, il reçut de l'université de Marbourg une proposition par laquelle il était appelé à remplir une double charge de professeur et pasteur. Son grand attachement pour son pays et, ajoutons-le pour être juste, le fâcheux état de sa santé lui firent décliner cette offre flatteuse.

« Le Conseil, disent les registres, lui ayant fait l'honneur de lui donner de l'emploi dans sa patrie tant que ses services seraient agréables,

Turretin ne songeait pas à d'autres établissements et avait répondu sur ce pied en remerciant de l'honneur qui lui avait été fait. »

En effet, Turrettini, qui avait eu d'autres appels de l'étranger, préféra toujours le service de son pays et y répondit négativement. A peu près à la même époque, il fut nommé directeur de notre bibliothèque publique, succédant dans cet emploi à Bénédict Pictet, qui venait d'être élu recteur. Le nouveau titulaire apporta beaucoup d'utiles réformes à la bibliothèque; on lui doit, entre autres, l'innovation de la sortie des livres.

Le gouvernement genevois ne demeurait pas insensible à tous les services gratuits que Jean-Alphonse Turrettini rendait à la république. Déjà en date du 18 mai 1703, on lit dans les registres du Petit Conseil :

« Monsieur le premier syndic a proposé que les services distingués que M. le professeur Turretin rend, tant dans l'Eglise que dans l'académie, dès environ sept ans gratis, semblent exiger que le Conseil luy en témoigne sa reconnaissance; ce qu'on pourrait faire en affranchissant ses domaines de Saconay des censes qu'ils doivent, sans attendre qu'il en fasse la demande,

pour luy marquer par là l'estime et la considération qu'on a pour luy. Dont opiné en l'absence de ses parents. »

Ces censes montaient en argent à onze florins, onze sols, quatre coupes trois quarts et le sezain d'un quart de froment, seize quarterons et un tiers de vin, quatre poules et un chapon. Turrettini accueillit avec reconnaissance cette marque d'estime de la part du Conseil.

N'allons pas croire que les travaux et la correspondance de notre théologien, qui semblent devoir occuper dans sa vie une si large part, l'empêchassent d'être un fort bon père de famille. Nullement. Il fut plein de sollicitude pour son fils unique, qu'il avait eu de son mariage avec Mlle Julie du Pan, fille de M. Marc du Pan, premier syndic de la république. Cet enfant naquit le 4 juin 1712; on le nomma Marc, du nom de son grand-père. Ce Marc, disons-le en passant, épousa plus tard Mlle Boissier, qui ne lui donna pas de postérité. Jean-Alphonse soigna tout particulièrement l'éducation de son fils. C'est ainsi qu'il choisit comme Mentor, soit pour l'instruire, soit pour l'accompagner dans ses voyages, Chais, qui devint plus tard un théologien

distingué. Mais le jeune homme répondit peu à ce qu'on attendait de lui; il ne montra que peu de goût pour les lettres et pour la vocation de son père.

CHAPITRE V

Turrettini, sa théologie, son enseignement.

Malgré les divergences de vues que J.-A. Turrettini présente avec les hommes du *Consensus*, pour lesquels il était hérétique, nous n'hésitons pas à dire qu'avec ses opinions théologiques il aurait, à notre époque, appartenu sans aucun doute au parti franchement évangélique. Pour les chrétiens bibliques il ne peut passer pour hétérodoxe, attendu qu'il a toujours cru aux grandes vérités chrétiennes. Turrettini a remplacé par la tendance morale la tendance intellectuelle de son temps; c'est un peu, pour le dire en passant, la position prise par Vinet par rapport aux doctrines du Réveil.

Comme nous le verrons dans le chapitre sui-

vant, où nous traiterons du Consensus, Turrettini a toujours eu en vue de faire progresser à Genève et ailleurs la liberté de conscience. Mais, s'il fit abolir les formulaires de consécration au saint ministère, il n'abolit certainement pas toute confession de foi, comme on l'a trop souvent affirmé. Le catéchisme de Calvin en était certes une et il subsista.

En comparant Turrettini, au point de vue de la doctrine, avec ses devanciers qui poussaient l'orthodoxie à un point extrême, et avec ses successeurs qui, usant de la liberté qu'il leur avait donnée, se lancèrent tête baissée dans l'hétérodoxie, on l'a surnommé avec malice « le dernier des bons et le premier des mauvais. » Ce jugement n'est pas juste, en ce sens que Turrettini, tout en rompant avec la vieille orthodoxie et en réclamant pour chacun la liberté de croyance, a toujours hautement proclamé les principes de la foi évangélique. Il n'est donc point le père du parti libéral, qui l'a souvent revendiqué comme tel, bien à tort et, sans nul doute, pour compter dans son histoire un homme d'une trempe supérieure.

Bien au contraire, Turrettini n'a-t-il pas sans

cesse lutté contre les rationalistes? Attaqué par ces derniers, il s'efforça de démontrer que leurs conceptions du Dieu de la nature et de l'immortalité humaine sont aussi difficiles pour l'intelligence que les mystères des saintes Ecritures. Quand on voit dans les thèses que Turrettini composa sur la religion chrétienne la réfutation victorieuse qu'il fit des erreurs et des objections des incrédules, soit à l'égard de la révélation en général et de la religion judaïque en particulier, soit au sujet des mystères du christianisme et de la morale chrétienne, soit enfin à l'endroit des miracles et des prophéties, on peut bien dire que, dans l'histoire de l'apologétique, Turrettini joua un rôle actif qui le fait très honorablement figurer à côté de Grotius, Paley, Fénelon, Abbadie, Jaquelot, Bonnet et tant d'autres apologistes français, anglais et allemands.

« Il était aisé de prévoir, dit M. Gaberel[1], que Turrettini modifierait profondément la forme et les tendances de l'enseignement théologique dans l'Eglise et dans l'académie de Genève. En effet, il demeura fidèle aux grands dogmes de la

[1] *Histoire de l'Eglise de Genève, depuis le commencement de la réformation jusqu'à nos jours*, tom. III, pag. 153.

réforme; mais voulant rapprocher du christianisme les esprits qu'effrayait l'inflexible rigueur des confessions de Calvin et de Dordrecht, Jean-Alphonse Turrettini s'appliqua sans cesse à mettre en lumière l'idée chrétienne, en abandonnant les formules du XVI[e] siècle. Il espérait par ce moyen rétablir la paix et l'union dans l'Eglise divisée, et ramener à l'Evangile les hommes froissés dans leur intelligence par la rudesse des vieux théologiens. »

Donnons maintenant en substance la doctrine de Turrettini :

Quant à l'existence et à la personne de Dieu, Turrettini établit qu'il est aussi difficile de concevoir le monde sans une divinité que de concevoir un poème, une maison, une horloge sans un ouvrier qui l'ait fait. Quand il n'y aurait que la structure du corps humain et les merveilles de la vue, de la parole, de la manière dont notre corps se nourrit, de la génération, c'en est assez pour nous rendre la divinité comme sensible et palpable. Si par l'ouvrage on peut juger des qualités de l'ouvrier, il est certain qu'on ne saurait avoir une assez haute idée de Dieu, de sa grandeur, de sa sagesse, de sa puissance, de

sa bonté, de sa justice. On ne peut pas plus douter d'une Providence qu'on ne peut douter de la divinité. Car comment méconnaître le soin que Dieu prend de nous, en nous faisant naître, en nous conservant, en nous préservant de tant de périls, en nous comblant de tant de biens, en obligeant presque toutes les parties de la nature à nous payer quelque tribut, en nous fournissant non seulement le nécessaire, mais encore le commode et l'agréable?

Du fait que l'homme reconnaît une divinité, Turrettini conclut qu'il faut aussi une religion, car si l'on doit du respect et de l'obéissance à un père et à un maître, que ne doit-on pas au Père commun et au Maître suprême de l'univers! L'honneur dû à Dieu est premièrement de croire à son existence[1]; puis de reconnaître sa majesté et sa bonté, sans laquelle il n'y a point de majesté; de reconnaître sa sagesse et sa jus-

[1] Turrettini emploie ici les termes de Sénèque, *Epistola 96 :* « Primus Deorum Cultus, Deos credere; deinde reddere illis Majestatem suam; reddere bonitatem sine quâ nulla Majestas. Scire illos esse qui præsident mundo, qui universa ut sua temperant qui humani generis tutelam gerunt, interdum curiosi singulorum. »

tice. Il faut ensuite que ses perfections et ses bienfaits, faisant impression sur nous, produisent dans notre cœur des sentiments qui y répondent. Enfin, si Dieu a jugé à propos de nous déclarer sa volonté, notre devoir est de l'écouter et de nous y soumettre.

De la religion naturelle, Turrettini arrive à la religion révélée par une suite de raisonnements que voici en substance : Comme il y a des principes ou des vérités de spéculation qu'on ne peut révoquer en doute, dès qu'on les entend ainsi : *Le tout est plus grand que sa partie; si, de deux choses égales, on ôte autant d'un côté que de l'autre, les restes seront encore égaux*, etc., — il y a aussi des principes de pratique et de morale, dont tout homme qui est dans son bon sens doit sentir l'évidence. Ainsi : *Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient; il faut préférer ce qui est plus excellent à ce qui l'est moins; il ne faut pas rendre le mal pour le bien,...* etc. Ces sortes de principes ne dépendent pas de nous. Ils subsistent invariablement, lors même que nous aurions quelque intérêt à les changer. C'est donc l'Auteur de la nature qui les a imprimés dans notre âme. Ce sont autant de lois qui

[illegible] la volonté de [illegible] dans le [illegible] saint Paul[1].

[illegible] à recon-[illegible] Mais le [illegible] à [illegible] faire [illegible] la ré-[illegible] pre-[illegible] y ajouter d'autres lumières et d'autres secours dont l'homme avait besoin. Il y a [illegible], nous devons le reconnaître, une certaine faiblesse dans le point de vue de Turretin. Il n'exprime pas assez énergiquement la nécessité de la rédemption.

Quant à la morale que Turretin fait directement découler de la religion, voici en substance comment il en parle : Le but de la religion, par



grande perfection d'un être intelligent et libre, c'est la bonté. Or les hommes deviennent meilleurs quand ils apprennent à suivre l'ordre, ou, ce qui est la même chose, à agir d'une manière convenable à leur nature et aux relations qu'ils ont avec les autres créatures. Aimer Dieu, être juste et bienfaisant envers le prochain, tempérant à l'égard de nous-même, voilà un abrégé non seulement de la loi naturelle, mais encore de ce que nous enseigne la grâce salutaire. Turrettini fait ici allusion à ces paroles de saint Paul : « Car la grâce de Dieu, salutaire à tous les hommes, a été manifestée; et elle nous enseigne qu'en renonçant à l'impiété et aux convoitises du monde, nous vivions dans le siècle présent dans la tempérance, la justice et la piété[1]. » Sous l'influence de cette grâce, poursuit notre théologien, nous revenons à la pureté de notre origine. Par là nous faisons un excellent usage de nos facultés; par là nous approchons du grand Modèle de la perfection.

« Pour la règle de notre foi et religion, dit Turrettini, nous voulons suivre la seule Ecriture sainte; et pour notre gouvernement spirituel,

[1] Tite II, 11, 12.

[illegible] à doctrine qui est enseignée par [illegible] Parole. En [illegible] cette révélation Dieu a [illegible] de son sceau, et pour en- [illegible] les signes sensibles : [illegible] et les miracles. »

[illegible], voici en résumé ce qu'en dit [illegible]

[illegible] dans le Nouveau Testament qu'il existe un seul Dieu, qui est le Père [illegible] toutes les créatures ; un seul Seigneur, Jésus-Christ, par lequel le [illegible] est soutenu par sa Parole [illegible]. Il est la raison et la sagesse éternelles, et [illegible] la divinité existe en lui. Enfin l'Évangile nous présente un principe céleste qui [illegible] les apôtres et qui dirige tous les [illegible]. Ces trois principes ou personnes sont nommés le Père, le Fils et le Saint-Esprit :



iniquité et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, » il substitua cette phrase : « Nous sommes nés en corruption et enclins au mal. » La formule du baptême portait : « En te déclarant son Dieu et son Sauveur, en lui remettant le péché originel, duquel est coupable toute la lignée d'Adam; » Turrettini remplaça cette phrase par celle-ci : « Comme toute la postérité d'Adam est dans un état de corruption et de misère, qu'il te plaise de te déclarer le Dieu et le Sauveur de cet enfant, et de le sanctifier par ton Esprit. »

Quant au péché, Turrettini repousse l'opinion des pélagiens, d'après laquelle Adam n'aurait nui qu'à lui-même et non à sa postérité. Selon Turrettini, Adam pécheur a engendré des enfants infectés de la tache du péché, ou ce qui revient au même, dit-il, enclins au péché.

Pour apprécier la foi de Turrettini dans ces grandes doctrines de la trinité, de la divinité de Christ et de son œuvre expiatoire, il faut lire dans ses thèses *De Veritate Religionis judaïcae et christianae* la douzième dissertation : *Adversus incredulorum difficultates, de mysteriis christianismi.*

Sur toutes ces questions difficiles, Turrettini s'exprime d'ailleurs fort nettement dans ses ouvrages.

Au sujet des décrets de Dieu, que dit-il?

« Pourquoi, lorsque Dieu a tout décrété par son propre et plus simple mouvement, les théologiens se disputent-ils entre eux sur l'ordre des décrets divins avec tant de passion et d'orgueil? Ceux qui se conduisent le mieux à l'égard des desseins de Dieu sont ceux qui, lui laissant les choses cachées, ne se soucient que de comprendre celles qui leur sont révélées. Celui qui aura cru sera sauvé, celui qui n'aura pas cru sera condamné. Savoir cela est en savoir assez sur les décrets de Dieu. »

Et au sujet de la Providence?

« Parmi les mondes possibles, Dieu a choisi le meilleur, le plus beau, le plus sage, le monde où, à côté des maux inévitables, il y a la plus grande somme de biens. »

C'est tout à fait l'opinion de l'illustre et habile auteur de la *Théodicée*. On sait, disons-le en passant, que Turrettini, dans une dispute publique tenue en 1711, adopta les principes de Leibnitz.

A propos du péché, de la liberté et de la grâce, Turrettini s'exprime en ces termes :

« Tout ce qui est bon en nous doit être attribué à nous; tout ce qui est mal vient de nous, et non de Dieu (arrière de nous le blasphème!), et doit être imputé à nous seuls. Nous ne devons donc pas proclamer la liberté de l'homme afin de supprimer par là la grâce de Dieu, ni rabaisser la liberté de l'homme pour anéantir l'équité du jugement de Dieu. Ainsi en matière de salut nous devons agir comme si tout dépendait de nous, et prier et rendre grâce comme si rien ne dépendait de nous. »

Quant à la justification, la foi et les bonnes œuvres, nous ne saurions nous méprendre au sujet de l'opinion de Turrettini lorsqu'il dit :

« Il ressort si nettement des passages de l'Ecriture sainte et de l'ordre naturel des choses que nous ne saurions être sauvés par nos bonnes œuvres, mais par la pure grâce et miséricorde de Dieu, par la rédemption qui est en Jésus-Christ, que cette vérité ne peut être mise en doute.

» Cependant il existe une grande différence entre ces deux choses : n'être pas justifiés ni·

sauvés par les bonnes œuvres, ou être justifiés et sauvés sans avoir accompli aucune bonne œuvre. Comme la foi embrasse Christ tout entier, non seulement comme prophète et sacrificateur, mais aussi comme roi, il s'ensuit que personne ne croit réellement s'il ne se soumet [illegible] aux lois de Christ. Le vrai principe [illegible] plutôt évangélique et apostolique que scholastique; il doit être tellement [illegible], vif et efficace que par lui nous [illegible] voir les choses futures et invisibles comme si elles étaient présentes; par lui nous [illegible] à Dieu et vivre en lui comme [illegible]

[illegible] à l'expiation. Turrettini soutient [illegible].

[illegible], les reproches qu'on adresse à [illegible] Est-il juste qu'un innocent



quée ici, car il ne s'agit pas d'une personne innocente qui souffre contre sa volonté ou qui n'ait pas le droit de disposer de son existence; il s'agit de quelqu'un qui est le maître de sa vie, qui la perd de son plein gré, pour le bien du genre humain, puis qui ressuscite et en reçoit une glorieuse récompense. « Cet acte généreux » n'est nullement injuste, dit Origène; ce que » des rois et de bons citoyens ont fait pour leur » patrie, Jésus l'a fait pour tout le genre hu- » main. »

» Etait-il nécessaire que Dieu employât ce moyen? N'en avait-il pas d'autre? Nous ne pouvons répondre à cette question; Dieu est le maître, en nous faisant grâce, de l'attacher à telle condition et de nous la faire parvenir par tel canal qu'il lui plaît. Ce n'est pas à nous de décider ce qu'il peut faire ou ce qu'il ne doit pas faire en cette occasion. La mort de Jésus-Christ est le couronnement des actes de grâce accomplis dans l'ancienne Alliance par les hommes aimés de Dieu. Moïse le désarme en jeûnant et en priant pour son peuple sur la montagne. Les Israélites furent bénis à cause d'Abraham leur père. Plus d'un roi de Juda a



Entre ces croyances-là et le socinianisme qu'on a accusé Turrettini d'introduire à Genève, il y a de la marge. Il a au contraire publié douze thèses, *De satisfactione Christi*, dans lesquelles, s'occupant à considérer si le sacrifice de Christ était nécessaire, vrai et parfait, il prouva que cette satisfaction était certaine, nécessairement absolue et découlait de la nature du Sauveur. De là, prenant à partie les sociniens, il réfuta leurs arguments et montra la perfection de la satisfaction.

Quant à l'action que Turrettini exerça au point de vue théologique, elle fut moindre que celle de ses successeurs, qui le dépassèrent dans la voie qu'il leur avait ouverte, tandis que lui craignait de rompre avec la tradition chrétienne. En tout cas il exerça une grande influence sur ses contemporains.

« Turrettini, dit M. de Goltz[1], était le contemporain de Spener, et, grâce à la position élevée qu'il occupait et à l'exiguïté du théâtre de ses travaux, on doit dire que l'influence qu'il

[1] *Genève religieuse au XIXe siècle, ou Tableau des faits qui, depuis 1815, ont accompagné dans cette ville le développement de l'individualisme ecclésiastique du Réveil, mis en regard de l'ancien système théocratique de Calvin*, pag. 53.



son qui nous explique ce fait si frappant au premier abord qu'il ne fallut que l'espace d'une génération pour que Genève passât du règne de la plus stricte orthodoxie aux premiers commencements du rationalisme supranaturaliste, c'est-à-dire à cette tendance qui, tout en demeurant attachée aux faits révélés et miraculeux, s'efforce d'atténuer l'importance des mystères. »

Citons encore un trait général de la théologie de Turrettini, et reconnaissons qu'il aspirait à la paix dans l'Eglise.

« Les disputes, dit Turrettini, comme les guerres, sont un mal nécessaire. Il faut souvent, malgré l'aversion qu'on en ait, s'y engager pour défendre la vérité et pour répondre aux sophismes de ceux qui sont dans l'erreur. Mais comme c'est une occupation désagréable par elle-même et dangereuse, il n'y a rien où l'on doive agir avec plus de réserve et plus de précautions. Il ne faut ni donner trop de temps aux disputes ni en faire trop de cas, comme si l'essentiel de la piété consistait dans de tels combats. Il faut peser l'importance des questions et ne pas se battre pour des choses de néant, comme s'il s'agissait du capital. Il faut agir avec

candeur, chercher la vérité et non la victoire, peser les raisons et non les compter, ne pas se mettre en colère, s'abstenir des injures.

» Un médecin entre dans un hôpital, continue l'écrivain; il examine l'état des malades, leur donne les remèdes convenables et leur promet en sortant de revenir le lendemain. Il n'est pas plutôt dehors que ses malades se mettent à raisonner entre eux sur diverses choses, comme sur la barbe du médecin, sur ses cheveux, sur sa robe, sur sa taille, sur sa patrie, sur ses ancêtres, sur les phioles où il avait mis ses remèdes; l'un dit que les phioles sont de verre, l'autre de crystal ou de quelque matière inconnue. Ils disputent sur tout cela et autres choses semblables, non paisiblement et en amis, mais avec la dernière aigreur. Des raisons ils en viennent aux injures, des injures aux coups de poing, aux soufflets. Là-dessus il survient par hazard quelqu'un qui leur crie : « Hé! malheureux, que » faites-vous? Quelle rage, quelle fièvre vous » saisit? Prenez seulement les remèdes qu'on » vous a apportés, et après que vous serez gué- » ris vous pourrez plus à votre aise disputer sur » ces belles questions. » Mais il s'en faut beau-

coup qu'on ne l'écoute, et bien lui prend de s'être sauvé au plus vite. Les malades allaient se jeter sur cet importun donneur d'avis. Nous nous moquons des disputes violentes qu'il y a eu entre les anciens sur le jour de Pâques, sur l'ordination de Cécilien, sur les trois chapitres, sur les barbes des prêtres, sur la forme du capuchon des franciscains, sur la propriété du pain que les franciscains mangent; craignons que la postérité n'ait de quoi se moquer de nous pour quelque chose de semblable. Nous combattrions avec plus de succès ces terribles adversaires, la chair, le péché, les misères, la mort, si nous nous abstenions de tant de vains combats contre des adversaires imaginaires. »

En se déclarant contre l'esprit de dispute, nous croyons que Turrettini était sincère, car il se plaisait à dire que le devoir d'un chrétien est de chercher à diminuer les discussions autant qu'il est en son pouvoir, et non pas de les multiplier. Il savait aussi la part énorme que prennent dans les débats théologiques les passions humaines; il n'ignorait pas que dans de semblables circonstances on est attaché souvent à sa propre opinion non parce qu'elle est vraie,

[illegible] que c'est la [illegible]. Il exprima d'ailleurs [illegible] sa pensée à ce sujet par ce mot. « Le meilleur abrégé des controverses est l'amour de Dieu et du prochain. »

[illegible] les principes qu'il [illegible] la base de son enseignement. Les étudiants recueillaient soigneusement toutes ses leçons, surtout celles qui fournissaient des analyses pour la composition des sermons. Ces pages couraient ensuite le monde, le plus souvent défectueuses. On sait que de semblables extraits sortit un jour un livre intitulé : *De Sacrae Scripturae interpretandae methodo*. Cet ouvrage fut imprimé en Hollande, en [illegible], sous le nom de J.-A. Turretin. Il est vrai de dire que ce dernier l'a désavoué, avec raison, comme nous le verrons, tant il le trouvait défiguré. M. Vernet, son ami, qui estimait qu'il



Ses contemporains sont unanimes à dire qu'il excellait dans l'art de professer. Il laissait aller l'opposant et le répondant aussi loin qu'il était possible en les assujettissant seulement à argumenter dans les formes; puis quand le nœud était bien formé, il le déliait avec une ou deux remarques solides. Il exhortait les étudiants à bien pousser les objections communes, comme étant d'ordinaire les meilleures, plutôt que d'aller chercher comme à plaisir des difficultés frivoles et subtiles. Turrettini, qui était passé maître dans le domaine bibliographique et qui analysait un ouvrage avec un sens parfait, était, comme on le conçoit, très prompt à juger d'une composition. Tout ce qui était diffus ou de simple parade lui déplaisait fort chez ses élèves, auxquels il recommandait d'aller droit au fait, sans phrases et sans détours.

CHAPITRE VI

Turrettini. — Ses controverses.

Bien que Turrettini eût l'horreur des disputes théologiques et qu'il les regardât comme le plus grand ennemi de la vie religieuse, il fut souvent obligé de descendre dans la lice. Un théologien vaudois nommé de Bionens l'attaqua par des écrits[1] et des lettres auxquels il répondit.

Crinsoz de Bionens se plaignait que le profes-

a) *Lettre de M. T. C. à un ami, ou Examen de quelques endroits de la Dissertation de M. Jean-Alphonse Turretin sur les articles fondamentaux de la religion.* Brochure in-4, pag. 24, où l'on ne marque ni le nom de l'imprimeur, ni le lieu, ni l'année de l'impression.

b) *Défense de la Dissertation de M. Turretin sur les articles fondamentaux de la religion, contre une brochure in-*

seur genevois eût contribué à la suppression d'un essai de sa façon sur le serment obligatoire, et eût empêché les libraires de se charger de publier sa traduction de Job. Il dit que M. Turrettini lui a donné sujet de se plaindre de lui, et qu'il l'a affranchi par là des égards qu'il se faisait un plaisir d'avoir pour lui. Qu'il n'a pas été fâché que M. Turrettini pût voir que puisqu'il s'est trompé plus d'une fois dans un de ses ouvrages, il a bien pu aussi se tromper dans les jugements désavantageux qu'il a portés sur l'*Essai* de M. de Bionens, *sur les Psaumes* et sur sa traduction de Job. Il lui a semblé que M. Turrettini voulait faire un peu le dictateur dans la république des lettres en s'arrogeant le pouvoir de fermer à qui bon lui semble le port de l'imprimerie.

titulée : Lettre de M. T. C., c'est-à-dire de M. Théodore Crinsoz, qu'on appelle ordinairement M. de Bionens, etc.; à Genève, chez Fabri et Barillot, 1727; in-4, pag. 59, avec une préface qui en contient 18.

c) *Apologie de M. de Bionens contre un écrit intitulé : Défense de la Dissertation de M. Turrettin sur les articles fondamentaux de la religion,* etc.; à Yverdun, chez Jean-Jaques Genath, 1727; in-4, pag. 55.

Quel que soit le bien et le mal fondé des plaintes de Crinsoz de Bionens, celui-ci publia un écrit intitulé : *Lettre à un ami ou Examen de quelques endroits de la Dissertation de M. Jean-Alphonse Turretin contre la Lettre de M. Crinsoz.* On s'échauffa à blanc, et, comme cela arrive souvent dans les polémiques religieuses, il y eut plus de personnalités dans ces débats que de théologie.

Des écrits furent aussi publiés par les deux antagonistes sur un autre sujet. Turrettini avait donné au public en 1719 sous le titre de *Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus theologicis judicio et instituendâ inter protestantes concordiâ* un ouvrage à la tête duquel il avait placé une dissertation sur les articles fondamentaux de la religion. L'ouvrage de Turrettini avait été bien reçu du public, et l'on était loin de s'attendre à ce qu'il serait attaqué, lorsque tout à coup Bionens lança sa violente brochure. Ce qu'on reproche surtout à ce dernier, c'est d'avoir publié son travail pour ainsi dire comme en cachette et sous une forme presque pamphlétaire, au lieu de se mesurer ouvertement avec un homme dont le caractère loyal et courtois ne devait lui donner aucune inquiétude.

Quant à la dispute, voici en deux mots ce qu'elle était : Turrettini avait défini les articles fondamentaux « ces points de la religion qui appartiennent tellement à son essence ou à son fondement, et qui sont d'une si grande importance que si on les ôte la religion ne saurait subsister, ou du moins il lui manquerait quelqu'une de ses principales parties, de ses parties les plus nécessaires. » De Bionens trouva que cette définition avait quelque chose d'obscur et d'embarrassé. Il aurait été, selon lui, plus court et plus naturel de dire que « les articles fondamentaux sont ceux que toute personne douée du sens commun, qui a eu le temps et les moyens de s'en instruire, doit nécessairement croire et professer pour être membre de l'Eglise et pour obtenir le salut. »

Turrettini répond que sa définition est plus naturelle et plus convenable, puisqu'elle rend raison du mot même de fondamental, qui indique la nature des articles ainsi appelés, tandis que la définition de M. de Bionens ne fait que marquer les conséquences qui en dépendent.

Bionens attaque encore Turrettini sur une autre définition.

« Je ne comprends pas, dit-il, sur quoi se fonde M. Turretin lorsqu'il pose pour second principe qu'afin de déterminer quels sont les articles fondamentaux de la religion il faut avoir égard aux différentes conditions des hommes et à la diversité de leur génie, de leurs talents et des circonstances dans lesquelles Dieu les a placés. Pourquoi ces articles ne seraient-ils pas les mêmes pour toutes les personnes qui ont le libre usage de leur sens et de leur raison? »

« Pourquoi? répond Turrettini, c'est parce que Dieu, ayant donné une différente mesure de talents aux hommes et les ayant placés dans des circonstances très différentes, il ne leur demandera que les connaissances qu'ils auront pu acquérir à proportion de leurs talents et de l'état où ils ont été mis par sa providence. C'est la règle de Jésus-Christ : « A celui qui a plus » reçu, il lui sera plus demandé; à celui qui a » reçu moins, on lui demandera moins. » Et cette règle ne regarde pas moins la connaissance que la pratique. Quand Jésus-Christ même ne l'aurait pas dit, n'est-ce pas là un principe de l'équité naturelle? Qui peut s'imaginer que Dieu demande autant de degré de connaissances ou,

ce qui est la même chose, une connaissance aussi étendue et aussi distincte des vérités de la religion à un paysan qu'à un philosophe, à un homme qui est distrait par la nécessité de gagner sa vie et celle de ses enfants qu'à un homme qui a tout son temps à soi et dont la fortune est faite, à celui qui n'est entré que depuis peu à l'école de Jésus-Christ qu'à celui qui y a passé une longue suite d'années? L'équité de Dieu permettrait-elle qu'il y eût autant d'articles nécessaires à connaître pour les uns que pour les autres? »

Plus loin Bionens attaque Turrettini sur l'opinion qu'il professe concernant la justice de Dieu, et qu'il avait ainsi formulée :

« Quelque grande que soit l'erreur ou l'ignorance de quelqu'un, je suis fort éloigné de prononcer que cette personne sera infailliblement damnée. Car il y a un double remède à l'ignorance et aux erreurs, de même qu'aux péchés et aux vices : l'un de notre part, c'est la repentance, qui est générale ou particulière; l'autre, du côté de Dieu, c'est sa miséricorde. »

Mais objecte Bionens : « C'est une contradiction sensible de dire qu'un homme puisse être

sauvé, bien qu'il ignore volontairement ou qu'il rejette une vérité fondamentale. Car il faudrait pour cela que cette vérité fût en même temps fondamentale et non fondamentale, nécessaire et non nécessaire au salut. »

Turrettini répond que M. de Bionens se fait des fantômes pour les combattre, qu'il introduit sans motif le mot *volontairement*, qu'enfin ce serait être dépourvu de sens de dire qu'une vérité est fondamentale et continue d'être fondamentale pour quelqu'un qui l'ignore et à qui Dieu pardonne son ignorance.

En résumé M. de Bionens se fondant sur un passage de saint Paul, mais mal appliqué dans cette occasion : « On ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé qui est Jésus-Christ, » réduisait tous les articles fondamentaux du christianisme à cette seule proposition : Que Jésus est le Christ ou le Messie. Il tirait d'ailleurs cette opinion de Locke qui a traité ces matières dans son livre intitulé : *le Christianisme raisonnable*, mais il exagérait la pensée du philosophe. Locke n'avait en vue que de chercher ce qu'un homme était nécessairement obligé de croire pour devenir chrétien, et nullement ce

qu'un homme déjà chrétien et même chrétien depuis longtemps est obligé de croire pour être sauvé. Ce sont, en effet, deux choses bien différentes que Turrettini a soin de ne pas confondre. A cette occasion, Saurin lui écrit :

« J'ai connu très particulièrement M. Bionens.... Il m'avait même communiqué son manuscrit contre vous et il voulait que j'eusse le soin de le faire publier. Je le refusai par deux raisons : l'une qu'il vous attaquait; et l'autre que je n'étais pas dans ses hypothèses. Il voudrait détruire une opinion que vous avez mise dans tout son jour et pour laquelle je me ferois brûler : c'est que les points fondamentaux de la religion varient selon le génie, les talents, les circonstances des personnes auxquelles la religion est proposée. Je doute même qu'on puisse s'inscrire en faux contre cette thèse dès qu'on en comprendra le sens. Sans doute qu'à certains égards les points fondamentaux de la religion sont toujours les mêmes; mais pour satisfaire ceux qui abusent de cette pensée, on peut, ce me semble, distinguer les points fondamentaux de la religion, d'avec les points fondamentaux au salut. J'accorde qu'à regarder ces premiers en eux-

mêmes, et par abstraction des personnes à qui on les prêche, ils sont invariables; mais les seconds varient à l'infini. La religion ne saurait subsister sans ces deux points : qu'il y a un Dieu et que Jésus-Christ est le Messie.... On peut pourtant être sauvé sans recevoir ces deux articles, si c'est parce qu'on manque de facultés naturelles qu'on les rejette; ou parce qu'on s'est trouvé dans des circonstances où il était absolument impossible de les connaitre. Et ainsi des autres articles. M. Bionens m'a déjà envoyé son ouvrage imprimé. J'attends avec impatience votre réplique[1]. »

Si nous passons à l'apologie de Bionens nous remarquerons qu'elle roule presque entièrement sur les doctrines que Turrettini a émises dans la préface de sa *Défense*, et que près des deux tiers sont consacrés à des faits et à des personnalités.

Il y a inséré aussi quelques morceaux de son *Essai sur le serment* qu'il avait l'intention de faire imprimer à Genève, mais dont le gouvernement ne permit pas la publication à cause de certains principes dangereux à populariser. Sa-

[1] Lettre de Saurin. Nos archives particulières.

chant que Turrettini combattait ses opinions sur ce sujet, Bionens écrivait à un ami commun :

« S'il y eut jamais un nom à l'autorité duquel j'eusse du penchant à déférer, c'est celui de M. Turrettini sans contredit. Mais comme je sais que les plus grands hommes sont ceux qui approuvent le plus qu'on ne se rende qu'à la seule évidence, je me persuade qu'il verra avec plaisir que j'expose ici en peu de mots les raisons qui m'empêchent d'entrer dans ses idées. »

Puis il argumente ainsi :

« M. Turretin m'attribue de condamner tous les serments obligatoires *composés*, ce qui est fort éloigné de ma pensée. Je soutiens seulement : 1° que ces serments sont incomparablement plus difficiles à tenir et par conséquent plus dangereux que les serments simples; 2° qu'on doit s'abstenir de prêter tous les serments de cet ordre qui ne sont pas absolument nécessaires, surtout lorsqu'on ne peut pas être moralement sûr de s'en bien acquitter. Et j'estime que la plupart des serments qu'on impose à ceux qui embrassent les emplois civils ou ecclésiastiques ont ces deux défauts. Voilà au juste quelle est ma pensée : M. Turretin croit que je donne un

sens trop précis et trop rigide au serment qu'on prête par exemple d'observer tous les devoirs des emplois civils ou ecclésiastiques qu'on embrasse. De sorte que selon lui ces serments-là emportent naturellement cette restriction; bien entendu que nous ne serons point censés parjures devant Dieu et devant les hommes quand même nous nous conduirons dans l'exercice de nos emplois comme des créatures sujettes à faillir. Si cette restriction était une fois admise, je ne vois pas quel fonds on pourrait faire sur le serment. Je doute fort qu'aucun législateur sage et prudent voulût l'approuver. Il n'en est point je pense qui ne répondît aussitôt : Quoique vous soyez des créatures sujettes à faillir, ne prenez-vous pas pourtant Dieu à témoin que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour ne point faillir. »

A propos d'une opinion de Turrettini sur les fautes commises par inadvertance en matière de serment, Bionens ajoute :

« Il ne regarde point comme parjures ceux à qui il échappe des fautes d'inadvertance et d'ignorance véritablement involontaires, mais je regarde comme coupables de parjures ceux qui

font des fautes d'inadvertance et d'ignorance, lesquelles fautes ils ne commettraient point s'ils se tenaient sur leurs gardes et s'ils se rendaient attentifs à tous leurs devoirs comme ils pourraient moralement et devraient le faire. A la vérité leur parjure est moins direct que celui où tombent ceux qui faussent leur serment de propos délibérés, mais ils ne laissent pas néanmoins d'être parjures et de pouvoir être accusés comme tels. »

Turrettini différait encore de Bionens sur ce sujet en ce qu'il n'admettait pas que l'imprécation renfermée dans le serment exclut tout recours à la miséricorde de Dieu, et signifie qu'on consent et qu'on prie Dieu de nous traiter à toute rigueur au cas que nous manquions à notre promesse. Bionens cherche à le convertir sur ce point en lui faisant des citations de Tillottson et de Puffendorf.

La lutte se termina pour les deux combattants à la satisfaction des deux parties, chacune se croyant dans le vrai. En tout cas, si la controverse fut vive, elle ne sortit jamais du domaine de la courtoisie.

« Ne se pourrait-il point, dit Bionens, que mes

principes fussent dans le fond moins dangereux et moins relâchés que ceux de M. Turretin? Si mes principes sont vrais, comme j'ai de fortes raisons de le croire, il ne peut être que très avantageux aux chrétiens qu'on leur ouvre les yeux sur l'abus criminel qu'ils font du serment. Si, au contraire, je suis dans l'erreur, nous vivons dans un siècle trop éclairé pour avoir lieu de craindre que des principes faux puissent tenir longtemps contre la lumière de la vérité dès qu'on la fera briller dans son éclat naturel. Je ne laisse pas néanmoins d'être très sensiblement obligé à M. Turretin de la bonté qu'il a eue de me faire part de ses pensées et de ses avis. Je le prie d'agréer mes très humbles actions de grâces.... »

Ce que nous venons de dire suffit amplement pour donner une juste idée de la lettre de M. de Bionens et de la ligne de défense adoptée par Turrettini. Ce dernier attaqué suit pied à pied son agresseur, et, comme il était parfaitement résolu à ne pas y revenir, il a soin de ne rien laisser passer de tout ce qui lui fournissait occasion d'éclaircir, de confirmer et de développer ses propres principes, en même temps qu'il

montrait la faiblesse des raisonnements de son antagoniste.

Au reste les sentiments de Crinsoz à l'égard de Turrettini ne se modifièrent pas sensiblement après la mort de ce dernier. Chauffepié, l'auteur du *Supplément au dictionnaire critique et historique de Bayle* lui ayant fait demander par l'entremise d'un ami commun s'il était à même de fournir quelques éclaircissements sur le différend théologique dont nous venons de parler, il répondit en date du 26 mars 1754 :

« Je dois au savant auteur du *Supplément* de sincères remerciements et de son équité envers moi, et de l'honneur qu'il m'a procuré de recevoir de vous une lettre, en daignant me demander par votre canal des éclaircissements sur ce qui s'est passé entre feu M. Jean-Alphonse Turretin et moi au sujet de notre petite dispute.

» S'il m'est permis de dire ma pensée sur l'article de ce grand théologien à qui toute la république des lettres en général, et l'Eglise protestante en particulier ont tant d'obligations, il me semble qu'on ne pourrait rien faire de mieux pour l'honneur de sa mémoire que de passer légèrement sur notre altercation dans la-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

nève à Lyon, se trouve un village du nom de Léaz[1], dont la population, avec celle des hameaux qui en dépendent, s'élève à environ mille habitants. Cette localité, située d'une façon assez pittoresque sur le flanc du Jura n'est guère connue que par ses foires qui, à certaines époques de l'année, la font sortir de sa torpeur habituelle, et elle ne reçoit d'autres visites que celles des rares touristes désireux de voir de près la ruine qui dresse dans le voisinage ses restes noircis. Au commencement du siècle dernier, la cure de Léaz était occupée par un prêtre nommé De Genève, qui entretint avec Jean-Alphonse Turrettini une correspondance assez originale, formant un épisode, sinon des plus intéressants, du moins assez piquant de la vie du théologien genevois[2].

Les lettres échangées entre les deux ecclésiastiques et sur lesquelles nous allons nous arrêter quelques instants, avaient pour objet certains

[1] Arrondissement de Gex, canton de Collonge.

[2] Les lettres de Turrettini étaient déposées chez un M. Lacombe à Genève pour être remises au courrier d'Espagne ou à son postillon qui les laissait ensuite à Collonge, ce qui économisait un port.

points de controverses religieuses et révèlent parfaitement le caractère des deux combattants.

Le curé de Léaz qui prétendait n'être animé que d'un amour humble et sincère de la vérité, ne tarda pas à écrire avec des airs fanfarons et insultants. Ces missives violentes étaient d'autant plus déplacées qu'elles arrivèrent, pour la plupart, au moment de la crise sérieuse que la santé de Turrettini eut à traverser en 1705.

On sait que le professeur genevois n'aimait point les disputes ; aussi dut-il être désagréablement surpris à la réception de la première lettre du prêtre qui menaçait d'ouvrir contre lui un feu prolongé. Un beau jour, pour avoir un peu tardé de répondre au curé, Turrettini reçut de lui les lignes suivantes :

« Je suis très surpris qu'un homme aussi éclairé que vous l'êtes et aussi charitable que je l'ai appris, qui doit être (selon saint Pierre, chef visible de l'Eglise après Jésus-Christ) prest à répondre à tous ceux qui demandent raison de son espérance, vous ne m'ayez pas répondu à celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire le 15 du mois passé, que vous avez pourtant bien receu comme on m'a asseuré. On pu-

blie que votre religion est dans l'Ecriture sainte que je ne cesse de lire et relire, en priant Dieu de tout mon cœur de me la faire connoître sans que j'en puisse venir à bout. Je suis à cet égard comme cet eunuque de la reine de Candace l'étoit à l'égard du prophète Isaye, qu'il ne pouvoit entendre si on ne le luy enseignoit. Faites-moy donc, s'il vous plaît, la grâce et la charité de me la faire connoître et croyez que j'en serois très reconnaissant et que je publieroy par toute la terre la grâce que le Seigneur m'aura faite par votre faveur. »

Turrettini, que ses occupations multipliées avaient empêché de répondre plus tôt, écrivit cependant au curé de Léaz une lettre dans laquelle il entra sérieusement dans le fond même de la discussion, et où il lui proposait même un entretien à Genève. Mais le prêtre ne se montra pas entièrement satisfait de la missive du professeur; il revint encore à la charge sur le silence de Turrettini, dont il voulait à tout prix connaître la cause comme on pourra en juger par ces lignes :

« Vous m'avez fait, monsieur, l'honneur de me répondre à mes lettres du 15 juin, du 6 et 15 juil-

[illegible] négligence, ni par [illegible] vous n'avez pas répondu [illegible] j'ignore le motif de votre [illegible] vous me l'ayez fait con- [illegible] j'espère, que [illegible] comme vous me [illegible] mettre la main à la [illegible] désabuser, suppo- [illegible] à vous désabuser [illegible] d'avantage [illegible] dans l'erreur; car il [illegible] que l'un de nous deux [illegible]

ment et que je condamne une personne de votre mérite sans l'avoir ouye.

» Vous ne faites pourtant pas réponse, ou parceque votre religion n'est pas bonne ou parceque vous n'osez pas la professer ou parceque vous n'en voulez pas prendre la peine.

» Si c'est parceque votre religion n'est pas bonne que vous ne me répondez pas, vous faites bien parcequ'on ne doit jamais soutenir un mauvais party, il est indigne d'un homme d'honneur, à plus forte raison d'un chrétien et d'un homme apostolique; ainsy, monsieur, vous la devez quitter, et si vous y trouvez quelque empêchement que vous ne puissiez pas surmonter, adressez-vous à Dieu qui étant tout bon et tout-puissant, vous accordera infailliblement l'effet de votre prière accompagnée d'une véritable foy[1].

» Si vous ne me répondez pas parceque vous n'osez pas professer votre religion, vous n'êtes pas en voye de salut parcequ'il est écrit[2] : « Quiconque aura eu honte de moy et de mes paroles, le Fils de l'homme venant en sa majesté

[1] Math. XXI, 21, 22. — [2] Luc IX, 26.

[illegible]

[illegible]

pour mon savoir, car je vous assure avec vérité que je n'ay pas seulement étudié la rhétorique, à peine entends-je le latin et je ne me vante pas de l'entendre parfaitement, et je m'estimerois quelque chose si j'avois le bonheur de sçavoir bien parler ma langue naturelle et de m'y faire entendre à ceux qui la parlent comme moy; tout ce que j'ay, c'est un peu de lecture que j'ay faite de l'Ecriture sainte, dans laquelle je suis beaucoup ignorant, disant tous les jours avec David: « Delicta juventutis meae et ignorantias meas ne » memineris Domine. » Heureux mille fois si je pouvois entendre comme la femme pécheresse de l'Evangile : « Dimittuntur ei peccata multa » quoniam dilexit multum. » Reconnaissez et dites comme saint Paul : « Sapientibus et insi- » pientibus debitor sum. » De quelle manière que vous me considériez, je seray toujours, moyennant le secours d'en haut, dans la charité de Jésus-Christ notre maître. »

Un peu plus tard, De Genève attaqua Turrettini sur les images.

« Je vous avoue ingénuement, lui écrit-il, que de tous les articles contestés entre nous, il n'y en a point qui semble mieux vous favoriser que

moine, et exerçant à présent le saint ministère à Londres. Nous apprenons de divers endroits et par des personnes dignes de foi qu'il parle fort désavantageusement de notre Eglise, qu'il l'a fait regarder comme très suspecte par rapport à la doctrine, et qu'il attache surtout sa calomnie sur moi et sur M. Léger. »

L'évêque de Londres fit venir chez lui Delpesch et obtint facilement une rétractation.

Turrettini eut aussi une dispute avec un prêtre français, le père François de Pierre, jésuite de Lyon. Quelque temps après la publication du fameux ouvrage de Turrettini *Nubes testium*, cet ecclésiastique romain lança dans le public un écrit intitulé *Lettres critiques et dogmatiques adressées à M. J.-A. Turretin*. Dès que ce livre parut, Turrettini en reçut un exemplaire de la main de son auteur qui, cependant, sur le titre même de l'opuscule, gardait l'anonyme sous les initiales F. D. P. Il résolut de ne pas répondre directement à ces attaques, mais il inséra au tome second de la *Bibliothèque raisonnée* un petit mémoire dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Ce n'est pas un livre, dit-il (en parlant de l'écrit de François de Pierre), qui ait besoin de réponse, n'y ayant rien qui n'ait été cent fois proposé et à quoi l'on n'ait cent fois répondu. Ce sont même des matériaux compilés depuis longtemps, car à la page 216 on parle de M. Pictet comme vivant et de son livre contre le sieur Andry comme d'un ouvrage nouveau. »

« Mais puisque l'auteur des lettres voulait prendre à partie M. Turretin, ajoute ce dernier dans son mémoire, il devait répondre aux raisons alléguées par ce professeur dans les chapitres VIII et IX de sa dissertation sur les articles fondamentaux qui est à la tête du livre qu'on attaque, et où il fait voir que les différences entre l'Eglise romaine et les protestants sont telles qu'une réunion n'est pas possible, et qu'au contraire les différends entre les luthériens et les réformés sont de telle nature qu'ils peuvent très bien et qu'ils devraient même se réunir. Quant aux catholiques, il n'y aurait qu'un seul moyen de se réunir, c'est que les protestants se soumissent à l'Eglise romaine. Mais ils n'ont pas encore l'estomac assez fort pour digérer la *Transsubstantiation*, ni le cou assez

facile à plier pour le soumettre au joug du pape[1]. »

Le sermon que Turrettini prêcha sur la réformation lui attira, de la part de l'évêque de Marseille, une très vive attaque. Il est vrai que le coup portait en même temps sur le pasteur Maurice qui, le même jour, avait prêché sur ce sujet et dont le sermon fut également livré à la publicité. Le prélat avait composé une *Instruction pastorale*, par laquelle il censurait les discours du clergé protestant genevois en se servant d'arguments de seconde main empruntés à Florimont de Rémond, à Maimbourg et à d'autres écrivains. C'est dire les invectives et les déclamations contenues dans la réfutation de l'évêque.

A cette occasion, Thelusson, qui était alors ministre de la république auprès de la cour de France, engagea fortement Turrettini à ne pas répondre.

« Monsieur, lui dit-il en date du 23 octobre 1736, je comptais d'avoir l'honneur de vous écrire et de vous dire que j'en étais chargé par M. le cardinal de Fleury et par M. le garde des

[1] Voir *Bibliothèque raisonnée*, tom. II.

, qu'on a vu icy avec chagrin la manière
nte dont M. l'évêque de Marseille a écrit
à vous, et qu'on verrait avec beaucoup de
r que, méprisant la chose, vous n'y fissiez
ne réplique, du moins une personne très au
les intentions de ces deux grands ministres
avait assuré, mais ni l'un ni l'autre ne m'en
en dit. J'ay cru néanmoins vous donner une
que de mon respectueux attachement que
vous informer que j'en ay été prévenu de si
lieu que je ne puis attribuer qu'à oubli leur
nce, à moins que M. le président n'ait été
rgé de vous en parler. Je n'ay pas icy l'ou-
ge de l'évêque, mais dès qu'on m'en parla je
is votre sermon sur le Jubilé pour montrer
modération dont vous aviez usé en cette oc-
ion. »

CHAPITRE VII

Turrettini. — Le Consensus. — Projet de réunion des protestants.

Nous avons vu dans les chapitres précédents les traits principaux qui caractérisent la théologie de Turrettini. Nous avons constaté que ses opinions, qui firent époque au XVIIIe siècle, diffèrent plutôt de l'orthodoxie proprement dite, dans les points secondaires, en admettant les principes essentiels qui sont à la base de la foi évangélique. En tout cas, sur le fond général de la doctrine ressortent en relief deux aspirations maîtresses : son aversion pour tout ce qui gêne la liberté de croyance, et sa tolérance absolue en matière dogmatique. Ce sont ces deux sentiments qui l'ont poussé à deux actes importants

de sa vie : l'abrogation du *Consensus* et ses efforts pour amener la réunion des Eglises protestantes. C'est à l'examen de ces deux manifestations de l'activité de Turrettini que nous consacrerons ce chapitre.

Les ministres de Genève obtinrent en 1706 qu'on n'exigeât plus la signature du formulaire connu sous le nom de *Consensus*, introduit quarante années auparavant. J.-A. Turrettini fut chargé de faire là-dessus une représentation au Grand Conseil. Il fit preuve dans cette occasion d'une grande sagesse et d'une grande modération ; ce témoignage lui étant rendu par ceux-mêmes qui ne partageaient pas ses vues théologiques. Quant à nous, nous sommes bien persuadés que, dans cet acte de réforme important, il n'eut en vue que le respect de la liberté de conscience, tant il avait en horreur tout ce qui sentait l'hypocrisie en matière religieuse, et qu'il demeura fidèle à la doctrine évangélique dans les points essentiels.

Voici la marche de cette affaire.

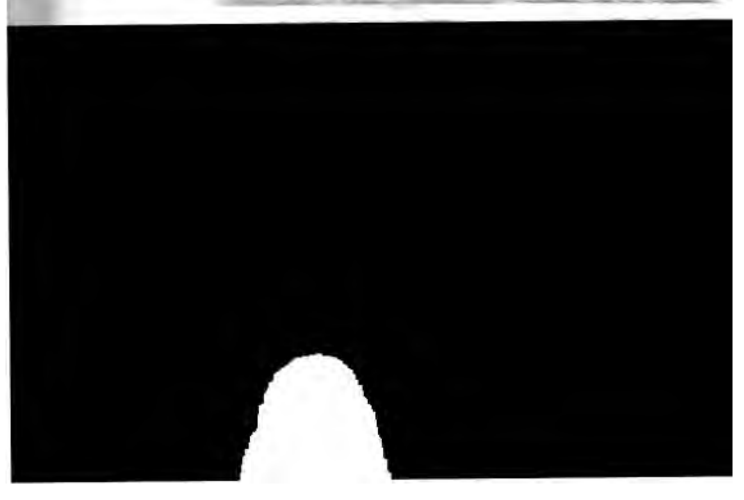
Une grande séance de la Vénérable Compagnie eut lieu le 25 juin sous la présidence de J.-A. Turrettini. Plusieurs pasteurs, entre autres Calan-

drini et B. Pictet, ses deux collègues comme professeurs, étaient absents. Sur les trente-quatre membres de la Compagnie, douze manquaient à l'appel. On délibéra d'abord si l'on devait suivre l'ordre du jour malgré l'absence de si nombreux collègues. La Compagnie appuyant sa décision d'une série de considérants, conclut à l'affirmative. Quant à la question même de la signature du Consensus, il fut résolu, sous le bon plaisir du Conseil et sans toucher à la doctine contenue dans les règlements de 1649 (articles rédigés à l'occasion de Morus), que cet engagement serait supprimé et que ceux qui seraient reçus au saint ministère ou dans la Compagnie ne seraient obligés à aucune signature, mais qu'ils seraient exhortés par la bouche du modérateur à ne rien enseigner contre les règlements afin de conserver la paix et l'union et pour garder l'uniformité dans leurs instructions.

On lit dans les registres de la Vénérable Compagnie à cette date importante :

« Avisé que cette nouvelle signature ne doit point être conservée. 1° Parcequ'ayant ôté le *sic sentio*, c'est-à-dire la nécessité de croire, on

ne saurait conserver le *sic docebo* de quelque manière qu'on le tourne, et quelque limitation qu'on puisse y ajouter. Cela est contre la franchise, car c'est s'engager à enseigner ce qu'on ne croit pas lorsqu'on est dans d'autres pensées. 2° Que ces paroles *quoties suscipiam hanc materiam tractare*, sont entièrement équivoques, car ou elles imposent la nécessité de mentir en contraignant à celle de traiter ces matières, ou elles n'imposent pas cette nécessité et alors ces paroles ne signifient rien et sont absolument inutiles. 3° Que ces autres paroles *neque ore, neque calamo, neque publice neque privatim*, établissent une espèce d'inquisition très odieuse même sur la conversation et le commerce de lettres, qui ne convient point à des matières que tout le monde reconnaît être indifférentes, dans un temps surtout où l'on tâche de s'adoucir à cet égard, et où l'on a ôté le *sic sentio*, c'est-à-dire la nécessité de croire ces choses-là. — 4° Que ces sortes d'engagements sont absolument impraticables sur tant de petites questions scholastiques et indifférentes et qu'ainsi ce serait un piège qu'on tendrait aux consciences. Mais outre ces réflexions qui ont déterminé la Compagnie à ôter



mêmes inconvénients reviendront sans cesse. Ce sera toujours un piège qu'on tendra aux consciences. Il y a impossibilité absolue à les conserver, et ce sera une semence de division dans notre Compagnie qui se renouvellera en mille occasions. »

On peut, d'après les registres de la Compagnie, ramener les raisons qui l'ont fait agir ainsi aux suivantes : le peu d'importance de ces matières, qui sont très obscures et très difficiles, et nullement essentielles au salut; l'égard que nous devons avoir pour les autres Eglises protestantes, car ces matières sont le grand achoppement des luthériens, qui se plaignent de notre rigueur à cet égard; les princes réformés de l'Allemagne souhaitent qu'on s'adoucisse, et les prélats d'Angleterre, qui sont aussi dans d'autres pensées, sont fort choqués de nos signatures et ils s'en plaignent hautement. — De tous côtés on se trouve bien d'avoir moins d'exigences; cela est arrivé dans les Eglises réformées de France et en Angleterre, cela arrive tous les jours en Suisse; on ne signe point à Zurich, ni à Bâle, ni à Schaffhouse, ni à Neuchâtel. — Les matières dont il s'agit ici n'ont aucune influence



séance précédente, furent désignés par la Compagnie aux fins de se présenter devant le Conseil d'Etat et de lui soumettre la décision que le corps des pasteurs venait de prendre. Dans leurs discours ces délégués développèrent les considérants énoncés dans l'assemblée de la Compagnie. Turrettini prononça le premier et plus important discours; Sartoris se borna à justifier les pasteurs d'avoir délibéré en l'absence de plusieurs de leurs collègues.

On sait quelle fut l'issue de cette décision; la minorité protesta par des mémoires envoyés le 13 août au Conseil d'Etat, mais, sur l'intervention conciliatrice du Consistoire, elle se rangea au simple formulaire d'engagement, qui devint l'unique formalité pour la réception au saint ministère.

En voici le texte :

« Vous promettez et jurez devant Dieu de croire et de faire profession de croire tout ce qui est contenu dans les saintes Ecritures du Vieux et du Nouveau Testament, qui sont la véritable et l'unique règle de notre foi.

» Vous promettez encore de n'enseigner rien qui ne soit conforme à la confession de foi et au

[illegible] enseigner

[illegible] conn

[illegible] entre a

[illegible] conn

[illegible] a

[illegible] la

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] seul [illegible]

[illegible] fa

[illegible] es conn

[illegible]

[illegible] même temp

[illegible] ne

[illegible] opinions

[illegible] le te

toute contestation sur les matières dont il s'agit; » d'autres enfin déclaraient que, sans approuver cet accord, « on le tolérait quant à présent, et qu'il seroit plus expédient peut-être de n'en rien dire et de renvoyer d'en délibérer à une autre fois. »

Telle est en substance l'ingérence de Turrettini dans les affaires du Consensus. Voyons son rôle dans les débats de 1725, qui se ranimèrent au sujet de cette question.

« Le 1er juin de cette année, disent les registres de la Compagnie, étant le professeur Samuel Turretin modérateur et la Compagnie opinant sur le Formulaire de 1706 dont on s'est servi depuis lors à la réception de messieurs les ministres, après deux tours l'avis unanime, à une ou deux voix près, a été de ne plus se servir désormais du dit Formulaire, mais de s'en tenir à l'art. 6 du titre 1er, chap. Ier de nos ordonnances ecclésiastiques, dont on lira les termes suivants : « Vous protestez de tenir la doctrine des saints » prophètes et apôtres, comme elle est comprise » dans les livres du Vieux et du Nouveau Testa- » ment; de laquelle doctrine nous avons un » sommaire dans notre catéchisme.... »

« Je n'aurois jamais fait, dit Turretin, si je voulois rapporter tout ce que nos théologiens les plus rigides ont dit sur le peu d'importance de ces matières, lorsqu'il s'est agi de notre réunion avec les luthériens. Mais, mylord, qu'il seroit à souhaitter qu'ils se souvinssent de ces principes en d'autres occasions et qu'ils fussent toujours les mêmes ! Car enfin si ces questions ne sont pas fondamentales par rapport aux luthériens, comment le seroient-elles par rapport à d'autres. Si ce sont des disputes très légères, si ce n'est que de la paille et du chaume, si ce sont même (car on va jusques-là), de pures disputes de mots, quelle nécessité, quelle équité même y a-t-il de gêner là-dessus nos frères en imposant des formulaires et en exigeant des signatures ? Ce qui n'est d'aucune importance à Hambourg et à Leipzig devient-il important à Berne, à Zurich et à Genève ? Et que diront les luthériens de la manière différente dont nous en usons lorsqu'il s'agit de nous réunir avec eux, et lorsqu'il s'agit de condamner nos confrères ? C'est ce que remarque fort à propos votre sage et pieux évêque Davenant dans un écrit adressé à Duræus. Il ne veut pas qu'on fasse entrer dans les formulaires

de menues questions, des questions scholastiques et abstraites, qui ne servent de rien pour l'édification et le salut. Il veut qu'on s'en tienne anx confessions de foi déjà établies, qui sont très sages et très modérées. C'est selon lui le seul moyen qu'il y ait de réunir les Eglises différentes. (Luthériennes et réformées.) Au lieu que si nous condamnons chez nous les mêmes doctrines dont les autres Eglises font profession, nous leur donnons lieu de se plaindre, que quelque amitié que nous leur témoignions au dehors, nous avons au fond de l'éloignement pour elles et nous les accusons tacitement d'hérésie.... Davenant ajoute un autre inconvénient très considérable de ces sortes de formulaires où l'on fait entrer des matières obscures et incertaines; c'est qu'on prive par là les Eglises de plusieurs pasteurs habiles et pieux dont la conscience ne s'accommode pas de ces signatures.... Pour appliquer ce formulaire de Suisse qu'on appelle « Formula Consensus », il est certain qu'on va exclure quantité d'excellents serviteurs de Dieu. Et quand je dirai que presque tous les docteurs de l'Eglise ancienne, surtout ceux des quatre premiers siècles et un très grand nombre

de siècles suivants, presque tous nos réformateurs, une bonne partie des théologiens réformés de France, j'ose dire même les plus habiles d'entre eux, une bonne partie de ceux d'Allemagne, enfin presque tous les théologiens de votre incomparable Eglise ne seraient pas en état de signer ce formulaire et seraient regardés par conséquent comme indignes d'exercer le saint ministère dans les lieux où ce formulaire est établi, je ne dirais rien qui ne soit très certain et dont votre grandeur ne soit parfaitement informée[1].... »

Dans cette mémorable affaire du *Consensus* Turrettini inspira même les lettres qui, venant du dehors, ne manquèrent pas d'exercer une certaine influence en Suisse. Ce qui est positif, c'est qu'il sollicita Wake d'écrire à des autorités de notre pays, et que même il provoqua la lettre que le roi d'Angleterre écrivit aux cantons réformés. En effet, le 23 mars 1721, Wake dit à Turrettini :

« Lord Townsend a non seulement promis de proposer au roi ce que vous avez désiré, mais il

[1] *Bibliothèque germanique*, tom. XIII, pag. 122-124.

a persuadé les autres ministres de se joindre à lui. Sa Majesté a consenti à envoyer une lettre aux cantons, et j'ai été chargé d'en faire la rédaction. J'ai copié exactement le plan que vous m'avez envoyé, les priant de donner la forme qu'ils jugeraient convenable. Ils ont fait cela; le roi a signé la lettre et elle est maintenant en chemin pour Berne. J'espère que les deux rois (d'Angleterre et de Prusse) s'unissant dans la même demande, cette demande ne leur sera point refusée. »

La discussion tendant à supprimer le *Consensus* ne se borna pas à la Compagnie, elle s'étendit jusque dans le Conseil des Deux-Cents, où les députés de l'Académie durent paraître. Barnaud, dans une lettre du 30 mai 1719, écrit à A. Turrettini « qu'il y avait eu la veille un gros débat entre les députés et l'Académie, » et il ajoute dans une sorte de prévision de l'avenir : « Dans une quinzaine de jours, on saura à ce qu'on espère ce qui aura été conclu en Deux-Cents sur ces disputes. Peut-être verra-t-on quelque chose à quoi on ne s'attend pas : l'abolition du Consensus. »

La correspondance de Turrettini contient

ucoup d'autres détails intéressants sur les ergences qui naquirent alors entre les théo- ,iens sur la question du formulaire. Par exem- le pasteur Thomasset avoue « qu'il ne peut s promettre de ne pas prêcher contre le Con- nsus; » ailleurs c'est le pasteur de Crousaz ui a reçu une vive admonestation paternelle our avoir fourni à Barbeyrac les pièces officiel- es du formulaire. Il s'en défend énergiquement et traite de calomniateurs, de scélérats et de coquins tous ceux qui répandent ce bruit et qui y prêtent l'oreille. Quant à Werenfels il semble plutôt qu'il soit opportuniste : l'abrogation du formulaire lui paraît dangereuse, et il croit qu'il faut modérer le zèle des pasteurs, et « gardez-vous, dit-il à Turrettini, d'irriter les Confédérés dont les ecclésiastiques se concilieront en quelque mesure la faveur en demeurant plus modérés sur ce point que les politiques qui veulent se débarrasser complètement de ce joug. »

La réunion des protestants fut aussi pour Turrettini un sujet de travaux où il put exercer son infatigable activité. Une occasion toute naturelle l'invita à entamer cette affaire qui lui tenait fort à cœur. Le comte de Metter-

nich qui était à Neuchâtel en 1707 lui fit dire que le roi de Prusse, son maître, qui désirait ardemment voir s'opérer cette réunion, souhaitait de connaître l'opinion de l'Eglise et de l'Académie à cet égard. Ce fut Turrettini qui fut chargé par la Compagnie de répondre au roi qui lui-même adressa au Corps ecclésiastique genevois une missive des plus honorables pour ce dernier. Turrettini, profitant de la circonstance, en fit le sujet de l'une de ses harangues rectorales, comme on le verra plus loin. Ce discours fut dédié à Sa Majesté prussienne. En le publiant, Turrettini ne manqua pas d'y joindre les lettres qui avaient été échangées à cette occasion entre Genève et Berlin, et quelques autres pièces tendant au même but.

Dans sa missive au roi de Prusse la Vénérable Compagnie disait « que le sentiment unanime de l'Eglise de Genève avait toujours été que les protestants des deux communions conviennent sur tout ce qu'il y a d'important et d'essentiel dans la religion; que ni chez les uns ni chez les autres il n'y a aucune erreur fondamentale, ni aucun acte idolâtre ou défendu de Dieu; que les questions qui les séparent ne sont point essen-

tielles à la foi, ni nécessaires pour le salut ; qu'ils doivent ainsi se supporter les uns les autres... que les différences qui les séparent ne doivent point les empêcher de se regarder tous comme frères, d'assister aux assemblées les uns des autres, de communier les uns chez les autres, en un mot de composer tous ensemble une seule communion ecclésiastique.

» Pour ce qui regarde la manière de réunir les deux parties, nous n'estimons pas qu'on puisse le faire par des contestations et par des disputes. Cette voie serait infinie ; personne ne veut céder, et les disputes aigrissent les esprits plutôt que de les adoucir. Il vaut beaucoup mieux selon nous faire cesser toutes les disputes sur les questions qui nous divisent, ne parler jamais de ces matières qu'avec modération et douceur, s'attacher surtout à faire voir que ces questions sont peu importantes et au reste sans entrer là dedans ouvrir notre sein à ceux de nos frères qui voudront venir à nous et aller nous-mêmes à eux quand ils voudront nous recevoir....

» C'est aussi sur ce fondement que notre Eglise a toujours agi. Toutes les fois qu'on l'a consultée, elle a répondu dans ce sens-là. Plu-

d'entre nos docteurs ont fait des trait…
pour montrer que c'était là leur pensé…
… y a des personnes de la Confessio…
… qui souhaitent de communier av…
… nous les recevons à bras ouverts san…
… aucune abjuration de leurs senti…
… Et s'ils nous veulent recevoir sous l…
… nous sommes tout disposés…
… leurs Églises. Nous pouvon…
… qui fera connaître à votr…
… modérés et pacifiques d…
… quelques particuliers d…
… ayant demandé, il y a…
… permission de communie…
… d'un de leurs
… qui fut convoqué…
… y donna unanime-



ainsi que dans notre ville fut fondée l'Eglise luthérienne.

Le roi de Prusse répondit en ces termes à la lettre précédente :

« Nous approuvons entièrement les pensées où vous êtes et dont vous nous avez fait part au sujet de la réunion; elles sont parfaitement conformes à celles que nous avons suivies jusqu'ici nous-mêmes. Mais ce qui nous agrée le plus, c'est cette piété accompagnée de prudence qui a fait qu'en témoignant de souhaiter la paix et l'union des protestants, vous avez aussi employé fort à propos les moyens les plus propres pour y parvenir, en ôtant, à l'exemple de l'Eglise de Bâle, ce qu'il y avait chez vous qui pouvait apporter le plus d'obstacle à l'union des Eglises évangéliques; de sorte que vous avez, s'il faut ainsi dire, renversé la muraille de séparation qui était entre elles; vous nous ferez un très grand plaisir, et ce sera une chose très utile pour le succès de l'affaire si, non seulement vous travaillez selon votre prudence et votre piété ordinaire à avancer ce bon dessein, à mesure que les occasions s'en présenteront, mais si vous voulez bien encore entrer en

conférence avec notre évêque et nos autres théologiens sur la manière dont il faudrait s'y prendre, et vous communiquer réciproquement les pensées que vous pourrez avoir là-dessus. »

Nous avons vu que Turrettini composa un ouvrage sur la réunion des protestants. A l'occasion de cet écrit, le duc de Saxe, Frédéric, lui envoya ces lignes :

« Comme la défense de la religion chrétienne faite avec une grande érudition me cause beaucoup de joye et que l'humanité dont se ressentent à Genève les domestiques de ma foy m'est particulièrement agréable ainsi je ne manqueray pas de témoigner dans la suite ma bonne volonté aux protestants de la religion réformée dans ma cour et partout ailleurs, et d'engager tous mes ministres et professeurs à la débonnaireté chrétienne et aux offices de charité mutuelle. Puisque vous m'avez aussi encouragé pour l'avancement de l'union entre les protestants, vous pouvez être persuadé que j'ai contribué à tout ce qui a été concerté d'une manière conforme aux constitutions de l'empire contre les entreprises et pratiques du clergé romain. Aussi je n'épargnerai à l'avenir ni argent ni peine comme un prince

patriote de l'empire le doit pour maintenir l'État protestant. »

Le zèle qui animait Turrettini au sujet de la réunion, l'engagea à s'adresser aussi à ses amis de l'étranger, pour le seconder dans la tâche patriotique qu'il s'était imposée.

Il écrivit entre autres à Jurieu la lettre suivante :

« Monsieur et très honoré père,

» Si je ne vous fatigue pas souvent par mes lettres, je ne laisse pas de conserver tout le respect imaginable pour vous ; et je me flatte que vous me conservez aussi cette même bonté et cette même affection dont vous m'avez donné tant de marques. C'est dans cette pensée que j'ai pris la liberté de temps en temps de vous présenter quelques petites pièces que j'ai eu occasion de publier. En voici une d'une nouvelle espèce et dont le sujet ne vous déplaira pas, puisque vous avez vous-même travaillé là-dessus d'une manière très édifiante. Vous verrez dans ce petit recueil combien le roi de Prusse a à cœur ce grand ouvrage ; je parle de la réunion des protestants ; et avec quelle bonté il a répondu

à la lettre que notre Compagnie lui avait écrite. C'est ce qui me donna occasion dans notre solennité académique où je devais parler en qualité de recteur, de choisir cette matière et de dire en peu de mots, et assez mal peut-être, ce que vous aviez dit beaucoup plus au long et parfaitement bien. Il ne faut pas se lasser, à ce que je crois, de traiter ce sujet-là. Ce qui n'a pas opéré dans un temps pourra opérer dans un autre. Et les circonstances me paroissent si favorables pour y travailler aujourd'hui, que je suis persuadé qu'on en viendroit à bout, si les puissances protestantes faisoient pour cela ce qu'elles doivent. »

CHAPITRE VIII

Ses ouvrages. — Nubes Testium. — Discours académiques. Les Jeux séculaires. — Histoire ecclésiastique. Dissertations. — Thèses.

Donnons une rapide analyse des ouvrages de Turrettini[1], et signalons en première ligne le *Nubes Testium*. C'est à proprement parler un ample recueil de témoignages tirés de l'Ecriture sainte, des pères de l'Eglise, de quelques sy-

[1] Voici la liste exacte des écrits de Jean-Alphonse Turrettini, dont nous donnons une analyse sommaire :

Orationes duae Inaugurales. I. *De Sacrarum Antiquitatum usû multiplici atque praestantiâ*. Anno 1697. II. *De theologo Veritatis et Pacis studioso*. A. 1706.

Orationes decem Rectorales. I. *Panegyrica, in obitum Gulielmi III. Magnae Britanniae Regis*. A. 1702. II. *De Saeculo XVII. Erudito, et hodiernis Literarum periculis*. A.

nodes et des plus célèbres théologiens, pour faire connaître jusqu'où l'on doit pousser la tolérance en matière de religion, et particulièrement quelle réserve on doit garder sur les questions de la *prédestination* et de la *grâce*. Cette vaste dissertation est partagée en dix chapitres : l'auteur y définit ce qu'il faut entendre par articles fonda-

1703. III. *De studiis emendandis et promovendis*. A. 1704. IV. *De scientiarum vanitate et praestantiâ*. A. 1705. V. *De eruditionis et Pietatis nexu*. A. 1706. VI. *De componendis Protestantium dissidiis*. A. 1707. VII. *De variis Christianae Doctrinae fatis*. A. 1708. VIII. *De affectibus a Veri studio abducentibus*. A. 1709 IX. *Votum pro pace Europae*. A. 1710. X. *De adulterati Christianismi causis et remediis*. A. 1711.

Toutes ces pièces ont été rassemblées dans un volume, à Genève, 1737, in-quarto. Des deux autres imprimés en même temps, le premier contient :

I. *Cogitationes de variis Theologiae capitibus*. II. *Cogitationes de Religione*. III. *Cogitationes de Controversiis, de Sensû communî, de Superstitionibus*, etc. IV. *Solutio quaestionis, Utrùm* ἀσύστατα, *seu Contradictoria, propriè loquendo credi possint?* V. *Dissertationes de Theologia naturale, Duodecim*.

Dans l'autre volume on trouve :

I. *Dissertationes de Veritate Religionis Judaïcae et Christianae. Sedecim*. II. *Dissertationes Theologicae quatuor. De Christo audiendo. De articulis fundamentalibus. De Pyrrhonismo Pontificio. De commodis temporalibus Pietatis*.

mentaux et non fondamentaux, prouve que l'Ecriture elle-même établit la distinction dont il s'agit et y réfute aussi les fausses notions qu'on a sur les articles essentiels, se servant des mêmes arguments par lesquels il avait combattu l'opinion de Bionens, controverse dont nous avons déjà parlé. Turrettini dédia le *Nubes Tes-*

Les écrits imprimés à part sont :

De ludis sæcularibus Academicae qæstiones, 1701.

Thèses sur différents sujets.

Commentaire sur les épîtres de saint Paul aux Thessaloniciens et aux Romains.

Nubes Testium pro moderato et pacifico de rebus theologicis judicio et instituenda inter Protestantes concordia. Cum praemissa disquisitione de Articulis fundamentalibus. In-quarto, 1719.

Défense de la Dissertation sur les articles fondamentaux, contre M. de Bionens.

Sermons. Sur la Charité, 1696. — *Sur le Jubilé de la réformation de Zurich,* 1719. — *Sur les Inconvénients du jeu,* 1727. — *Sur le Jubilé de la réformation de Genève,* 1728. — *Sur le Jubilé de la réformation de Berne,* 1734. — *Sur la loi de la liberté.* 1734.

Historicae Ecclesiasticae. Compendium, a Christo nato usque ad annum 1700. In-8, 1734.

Quelques lettres publiées dans les journaux, plusieurs manuscrits inédits, ainsi que des sermons et des thèses dont la publication serait intéressante.

tium à l'archevêque de Cantorbury, qui venait d'écrire lui-même deux belles lettres sur le même sujet. L'auteur en travaillant ainsi ne se flattait pas de voir réussir son projet de réunion des protestants, mais il croyait qu'il était toujours bon d'en jeter les fondements et d'en aplanir les difficultés.

Outre le discours inaugural sur la mort du roi Guillaume et celui sur les bienfaits apportés par les sciences, discours dont nous avons parlé lors du professorat de Turrettini, nous devons mentionner d'autres harangues, par exemple celle sur l'attachement qu'un théologien doit avoir pour la vérité et pour la paix, — celle sur le XVII[e] siècle, — celle sur la vanité des sciences et leur beauté, — celle sur l'union de la science et de la foi, — et sur la fusion des deux grandes tendances protestantes. — Citons encore sa harangue sur les causes qui nous éloignent de la vraie science, ses Vœux pour la paix de l'Europe.

Toutes ces harangues ont été rassemblées et imprimées à Genève. Nous avons remarqué dans chacune d'elles un grand fonds d'érudition, soit que l'auteur veuille plonger dans le passé afin d'en tirer des preuves pour l'opinion qu'il

soutient, soit qu'il veuille démontrer quelle est l'utilité des sciences et quelle est la méthode qu'on doit suivre pour les étudier avec fruit. Dans d'autres, il indique quels sont les progrès qui ont été accomplis par la réforme, et comment on doit les continuer; ou bien, usant d'une critique fine et serrée, il remet à leur véritable place tous les faits qui ont été dénaturés par la tradition; ou bien encore il cherche à établir les points principaux des vérités chrétiennes sur lesquelles calvinistes et luthériens pourraient se tendre une main conciliatrice. Ailleurs enfin, cherchant à indiquer quelles sont les causes qui éloignent du christianisme, il expose la véritable notion de l'Evangile et en profite pour raviver la foi de ses lecteurs.

Disons d'une manière générale que toutes ces harangues sont dignes de leur auteur : on y voit partout règner l'ordre, le jugement, la précision, une grande netteté d'idées et un style pur, aisé et coulant, une certaine aménité qui attire et fait souhaiter d'avoir un plus grand nombre de pièces de la même plume.

Banasge appréciait en ces termes un des discours de Turrettini :

« J'ai enfin reçu votre *Saeculum XVII;* je vous dirai, sans avoir d'autre dessein que de vous exprimer ma pensée, que j'en ai esté charmé. Je ne puis comprendre comment on peut renfermer tant de choses et si bien digérées dans une matière sur laquelle il serait aisé de faire des volumes et qui en demanderait de gros. Vous les dites bien, et les mettez dans cinq ou six feuilles. Le jugement que vous portez est toujours vray, et plût à Dieu qu'on profitât enfin des censures que vous faites et des conseils que vous donnez : alors le siècle présent vaudrait mieux que le passé et mériterait un nouveau Turrettini pour faire son éloge. »

Werenfels lui écrivit aussi en ces termes :

« J'ai lu avidement vos discours aussitôt après réception, et je l'ai fait avec un plaisir aussi grand, sinon plus grand, que pour toutes vos productions antérieures. Vous avez choisi de très beaux sujets, et vous les traitez avec une élégance, une érudition, une perspicacité et, ce qui vaut pour moi plus que tout le reste, avec un jugement et une prudence tels qu'on ne peut rien désirer de plus parfait en ce genre. »

Turrettini avait dédié un de ses discours à

Werenfels; aussi ce dernier ajoute-t-il à l'expression de son admiration pour les mérites de son ami celle de sa gratitude pour cette nouvelle preuve d'affection.

« Ainsi, dit-il, il ne vous suffit pas de m'aimer bien plus que je n'en suis digne, vous voulez que cela soit connu du monde lettré dans toute son étendue, ainsi que de nos derniers neveux. C'est, en effet, dans ce but que vous placez mon nom en tête de l'un de vos remarquables discours, et vous le faites en des termes qui respirent une telle affection pour moi, que je puis dire que jamais il m'est arrivé une chose plus douce. »

La publication que Turrettini fit de ses *Jeux séculaires* montra quelle profonde connaissance il possédait de l'antiquité. Il passe, en effet, en revue l'origine des jeux séculaires, corroborant son témoignage par celui de Varron, Valère, Maxime, Zosime; il nous initie ensuite à toutes les cérémonies qu'on observait dans ces jeux et les raisons de ces cérémonies; puis il se pose la question de savoir quel est le temps qui s'écoulait d'un jeu séculaire à l'autre, si c'était un siècle ou bien cent dix ans, et termine son sujet

en examinant les jubilés que célèbre l'Eglise catholique.

A l'occasion de l'envoi qu'il fit à M. de Fontenelle de son étude sur les *Jeux séculaires*, celui-ci lui écrivit ces lignes :

« Je vous avoue que ma vanité a été bien sensiblement flattée de l'honneur que vous m'avez fait de vous souvenir de moi après un si long temps, et l'ouvrage dont vous avez eu la bonté de me faire part m'a encore mieux fait sentir combien il est glorieux d'être dans la mémoire d'un homme tel que vous. J'ai trouvé dans vos *Jeux séculaires* toute l'érudition possible, avec une clarté et un ordre dont l'érudition profonde n'est pas souvent accompagnée. On a depuis peu établi ici, ou du moins beaucoup augmenté, une académie des médailles et des inscriptions, qui comprend proprement toute l'érudition ancienne et moderne. Je m'y ferai honneur du livre que j'ai reçu, et vous attirerai certainement des louanges qui vaudront mieux que les miennes. »

Bien avant le jour qui vit sortir de presse l'*Histoire ecclésiastique* et la *Théologie naturelle* de Turrettini, le public littéraire escomptait la satisfaction qu'il éprouverait à la lecture de ces

ouvrages en s'en entretenant d'avance. Les *Nouvelles littéraires*[1], gazette qui se publiait, comme on le sait, à la Haye et qui contenait ce qui se passait de plus considérable dans la république des lettres, disait le 8 juin 1715 :

« Le grand ouvrage de M. Turretin qui doit renfermer l'histoire ecclésiastique est attendu avec impatience. Il y travaille avec une assiduité qui promet beaucoup. On connaît la vaste érudition de ce savant; elle paraîtra surtout dans le dessein qu'il a entrepris d'exécuter. Il n'a encore pu se résoudre à publier sa *Théologie naturelle*, qu'il regarde comme imparfaite; il veut y faire beaucoup de corrections et de changements avant que de la mettre au jour, quelques instances qu'on lui fasse pour l'obliger à satisfaire l'empressement du public. »

L'abbé Bignon joignit ses sollicitations à celles de l'abbé de Longuerue pour demander à Turrettini la publication de son *Histoire ecclésiastique*.

« J'avais déjà lu la plus grande partie des discours qui composent le recueil que me présenta

[1] Tom. I, pag. 289.

hier M. votre parent, et par conséquent ce n'est pas d'aujourd'hui que je donne à votre sçavoir et à votre érudition les éloges qui lui sont deus. Mais vous devez être accoutumé à recevoir des applaudissements. Cependant, quelque bien fondés qu'ils soyent, je souhoiterois de tout mon cœur que votre santé vous permît d'en mériter de nouveaux par des ouvrages plus considérables ; tel seroit, par exemple, l'*Histoire ecclésiastique* que vous avez promise. Quoique depuis quelques siècles plusieurs savants se soient attachés à la mettre dans tout son jour, il me paroît néanmoins qu'on pourroit encore y faire de nouvelles découvertes et y réformer beaucoup de choses qui n'ont pas été assez examinées jusqu'à présent, et je ne doute pas que dans un pareil ouvrage vous ne soutinssiez parfaitement [redacted]



Et plus loin :

« C'est ce qui m'a engagé à vous exhorter de travailler sur l'*Histoire ecclésiastique*. Il est naturel de souhaiter que la réputation de nos amis s'augmente tous les jours de plus en plus, et je ne doute pas qu'un ouvrage de la nature de celui que vous méditez ne vous fasse beaucoup d'honneur auprès des connaisseurs[1]. »

L'*Histoire ecclésiastique* est, sans contredit, le meilleur des ouvrages de Turrettini. Il l'avait composé pour le dicter à ses étudiants. Un de ses contemporains s'exprime en ces termes à ce sujet :

« Il expliquait de vive voix chaque article avec une juste étendue, il apportait les autorités et les preuves originales, tirées de son grand cours. Sa manière d'enseigner était nette, agréable, intéressante. Il semblait même qu'on apprît de lui ce qu'on savait déjà, parce qu'on l'apprenait d'une manière plus distincte et plus sûre. Son auditoire n'était pas seulement composé d'étudiants, il y avait des gens de lettres de tout ordre qui prenaient plaisir à aller l'entendre. »

[1] Paris, 14 mars 1714.

Tout le monde est d'accord pour trouver dans cet ouvrage un grand jugement, car l'auteur présente des tableaux abrégés de chaque siècle, mais fidèles. Tout y est clair, bien lié, et d'une latinité fort pure. — L'auteur divise son ouvrage en quinze sections : dans la première, il passe en revue les précurseurs de la réformation; dans la seconde, il retrace le tableau des idées protestantes s'emparant de l'Allemagne. Dans la troisième, il passe à la réforme en Suisse; dans la quatrième, il nous montre le Danemark et la Suède se ralliant aux doctrines évangéliques. La cinquième section nous transporte en Angleterre et en Écosse et nous indique les idées nouvelles prenant possession de ces deux pays; puis il repasse la mer et nous ramène en France, nous décrivant l'opposition que le clergé fait aux novateurs du mouvement; la septième section [redacted]

nent la fondation des ordres religieux et de la Société des jésuites, les discussions sur la prédestination et la grâce, les troubles des anabaptistes et le drame tragique de Munster.

Les disputes entre les luthériens et les réformés, la séparation des Eglises de l'Angleterre en congrégations épiscopales et presbytériennes, forment trois autres chapitres; un aperçu sur les antitrinitaires et les juifs terminent la première partie.

Vient ensuite la seconde qui contient quinze chapitres. L'auteur y traite successivement dans les cinq premiers : les dissensions entre l'Eglise anglicane et le pape Paul V, la ligue contre Jaques Ier, l'assassinat d'Henri IV, les questions arminiennes, les révoltes en Angleterre sous Charles Ier et après la mort de ce prince. Cinq autres chapitres sont consacrés au jansénisme, aux vexations infligées aux protestants, aux troubles survenus en Angleterre sous le règne de Jaques II et de Guillaume, au quiétisme et aux dissensions entre l'Eglise gallicane et la curie romaine. Enfin les cinq derniers chapitres retracent les efforts tentés pour la réunion des protestants, l'état de l'Eglise grecque, celui des

juifs et les idées philosophiques de Descartes et de Gassendi.

D'une manière générale, nous dirons que notre auteur, fidèle aux promesses qu'il fait dans la préface de son *Histoire ecclésiastique*, traite tous les sujets qu'aborde sa vaste érudition avec une impartialité reconnue, se plaisant à corroborer ses témoignages par des faits.

Ayant reçu l'*Histoire ecclésiastique* de Turrettini, Polier, en le remerciant de ce nouveau témoignage d'affection, lui dit en quelques mots son avis sur cette œuvre nouvelle.

« Il ne m'appartient pas d'y faire d'autres remarques que celles que fera tout lecteur attentif, qui consistent à en admirer la précision, la justesse, le choix, la méthode aussi bien que la clarté, la pureté du style et, si j'ose m'exprimer ainsi, la simplicité avec laquelle tout y est écrit.

» Vous avez su sans doute que l'académie de Lausanne avait obtenu de Leurs Excellences, il n'y a pas longtemps, que M. de Bochat, professeur en droit et en histoire, donnerait quelques heures d'enseignement par semaine aux étudiants de théologie. M. le professeur avait d'abord choisi pour texte de ses leçons l'*Histoire*

ecclésiastique de Lampe, parce que votre abrégé ne paraissait pas encore ; mais je ne doute pas qu'il ne le substitue dans peu à l'autre. »

Pour l'envoi du même volume, Rosset le remercie en appelant de tous ses vœux la publication complète de l'histoire dont il ne donnait qu'un abrégé.

L'*Histoire ecclésiastique* de Turrettini, dont nous avons fait l'analyse, ne fut livrée à l'impression qu'en 1733. C'est alors qu'il consentit à la donner au public sous la forme de deux tomes in-octavo dont il fit accepter la dédicace au prince Frédéric de Hesse Cassel, qui était alors à Genève pour y faire ses études en compagnie du colonel Donop, son précepteur.

« Je prends la liberté, écrit Turrettini à M. le baron de Stain, ministre d'Etat de sa Majesté le roi de Suède, landgrave de Hesse et père du jeune prince, je prends la liberté de vous envoyer un *Abrégé d'Histoire ecclésiastique* qu'on m'a engagé malgré moi de mettre au jour. Vous y trouverez les mêmes principes qui ne vous ont pas déplu dans les autres bagatelles que j'avais publiées, c'est-à-dire beaucoup d'amour pour la vérité et pour la paix. Ces sentiments se

répandraient aisément, monsieur, s'il y avait dans les cours des princes beaucoup de personnes qui vous ressemblassent. Mais que direz-vous, monsieur, de la liberté que j'ai prise de dédier ce petit ouvrage à son Altesse sérénissime le prince Frédéric. Elle serait inexcusable sans l'extrême bonté de ce prince et sans l'accueil obligeant qu'il fait chaque jour aux gens de lettres et à moi en particulier. On ne saurait dire trop de bien de cet aimable prince. On ne peut pas avoir plus d'esprit, plus de pénétration, ni plus de succès et de grâce dans tous ses exercices. J'ai eu l'honneur d'assister plusieurs fois à ses leçons entre autres à celles de droit naturel. Mais je puis vous assurer, monsieur, que j'ai été charmé des connaissances qu'il a acquises et de la manière aisée et naturelle dont il sait les développer. Ses progrès certainement sont beaucoup au delà de son âge, et si Dieu le conserve, ce sera un des princes les plus accomplis qu'il y ait eu depuis bien longtemps. »

Turrettini faisait pour le prince et le colonel de Donop les frais d'amabilité qu'il faisait d'ailleurs pour tous les étrangers de distinction en séjour dans notre ville. Aussi lorsque les dissen-

viles qui divisèrent et agitèrent la popu- genevoise en 1734 forcèrent le prince et cepteur à se retirer à Rolle ils écrivirent ettini tous les regrets qu'ils éprouvaient plus pouvoir jouir des ressources intellec- s que leur procurait sa société et celle de nis.

es manières douces, polies et obligeantes, ait M. de Donop, avec lesquelles il a été (en parlant du prince) faisaient un effet rveilleux sur son esprit et l'encourageaient ucoup pour le reste de ses études afin de se ndre capable de figurer dans une compagnie ssi respectable. »

Et ailleurs :

« Je ferai toute mon application à cultiver lans son cœur les bons principes qu'il a pris parmi vous. J'espère qu'il pourra toujours se faire honneur d'avoir appartenu à une société où règne la piété, la vertu, l'amour des sciences et tout ce qu'il fallait pour former son cœur et son esprit.... »

Turrettini a eu l'ennui de voir son *Histoire ecclésiastique* contrefaite. Cet ouvrage apocry- phe parut sous ce titre : *De Sacræ Scripturæ*

interpretandae Methodo... tractatus bipartitus : In quo priori ... interpretum Hypotheses re-censentur, posteriori interpretandae sacrae Scripturae Methodus adstruitur. Auctore Joanne Alphonso Turretino, ... Genevensi ... Theologiae Hist. Sac. et ... Trajecti Thuriorum, apud F. Senem... [illegible], c'est-à-dire : Traité de la bonne manière d'interpréter l'Écriture sainte avec la réfutation des fausses hypothèses de plusieurs interprètes, par M. J.-A. Turretin, pasteur et professeur en théologie et en histoire ecclésiastique à Genève. Il aurait bien fallu être aveugle ou n'avoir jamais lu la prose de Turretin pour se laisser prendre à une semblable supercherie et croire un seul moment qu'il eût été capable d'écrire ou de dicter un tel livre. Le mauvais style de cet ouvrage devrait suffire pour



libraire dans son avertissement au lecteur que l'ouvrage n'est pas *ab omni parte beatum* et on a soin de rejeter la faute sur les copistes et les imprimeurs.

La vérité est que Turrettini fit à Genève, dix-huit ans auparavant, des leçons publiques sur la manière de bien interpréter l'Ecriture sainte. Il y fut engagé par la sollicitation de quelques amis qui souhaitaient surtout qu'il examinât le nouveau système proprosé par feu M. Gousset dans ses commentaires sur la langue hébraïque publiés en 1702. Or, ce n'étaient pas les étudiants seuls qui assistaient aux leçons de Turrettini; des personnes de toute vocation, des notabilités en passage y étaient admises. Il est donc facile de supposer que des auditeurs, écrivant comme ils pouvaient à mesure qu'ils entendaient leur professeur, ou autant que leur mémoire y suppléait, les leçons dont il s'agit, furent les auteurs de ces textes difformes et la cause du mauvais tour joué à Turrettini. Ce dernier désavoua entièrement cette édition dans la *Gazette littéraire*, alors publiée à Genève et il eût été bon que ce désaveu parût aussi dans les gazettes de Hollande pour

tendent que le diable prit la figure de Samuel. Les autres enfin soutiennent que tout se fit par les artifices de cette femme qui n'était autre qu'une nécromancienne. Rejetant l'un et l'autre la première de ces opinions, Buddeus adopta la seconde tandis que Turrettini se déclara pour la dernière.

Buddeus composa une dissertation [1] sous forme de lettre pour combattre Turrettini.

Malgré leur divergence d'opinions, le professeur allemand et le théologien genevois convenaient ensemble que le diable, ni aucun autre esprit malin, ne sauraient faire de vrais miracles, c'est-à-dire quelque chose qui renverse ou change l'ordre des lois de la nature. Mais Buddeus soutenait qu'ils peuvent produire des choses merveilleuses, c'est-à-dire par la direction ou la combinaison des causes naturelles ou de quelque autre manière, faire des actes qui sont au-dessus des forces humaines, et que le diable

[1] Dissertation en forme de lettre de M. Buddeus, professeur en théologie à Iéna pour servir de défense modeste contre les objections de M. Turrettini, professeur en théologie à Genève au sujet de la Pythonisse d'Endor. 1727.

peut créer des spectres et des fantômes; connaissant des choses cachées, que nous ignorons, ils prévoient et peuvent découvrir aux autres certaines choses à venir dont la connaissance est fort au-dessus des forces de l'esprit humain. Buddeus rassurait d'ailleurs Turrettini sur les fins de son système, affirmant que la faculté divinatoire concédée par lui aux esprits ne diminuait en rien la force des preuves qu'on tire, en faveur de la religion chrétienne, des miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres; car on a des marques incontestables auxquelles on peut discerner les vrais miracles d'avec les prestiges des génies infernaux. Il ne faut que voir s'il y a dans un miracle quelque chose qui renverse ou qui change les lois de la nature; du moment qu'il paraît tel, Dieu seul en est l'auteur.

Voici ce que Turrettini écrivit à Graf au sujet de la dissertation de Buddeus :

« J'ai encore à vous remercier, monsieur, de la lettre très obligeante que vous m'écrivîtes il y a quelques mois, et à laquelle était jointe la dissertation de M. Buddeus sur la Pythonisse d'Endor. Quoique ce célèbre théologien pense autrement que moi sur cette matière et qu'il

réfute mon sentiment, il le fait avec tant d'honnêteté et de civilité que je regarde une telle réfutation, venant d'un si grand homme, comme m'étant fort honorable, et j'en fais même plus de cas que de l'approbation de bien d'autres personnes. Pour ce qui est de la chose même, quoique les raisons de M. Buddeus ne m'aient point ébranlé, je ne voudrais pourtant pas défendre avec chaleur l'explication que je donne à l'histoire dont il s'agit, comme si la dispute était de la dernière conséquence. Les raisons de part et d'autres ont été suffisamment exposées; c'est à chacun à en juger comme il l'entendra. On ne saurait douter qu'il y a des esprits malins et des esprits qui ne sont ni oisifs, ni destitués de pouvoir, puisque l'Ecriture sainte nous l'enseigne. Cependant je n'oserais leur attribuer de vrais miracles et en cela M. Buddeus est d'accord avec moi. Or je ne puis que mettre au rang des miracles et la prédiction de l'avenir et la production des spectres, c'est-à-dire de corps subtiles à la vérité, mais du reste semblables aux nôtres et qui, ressemblant parfaitement aux morts pour la figure et l'extérieur, sont animés par l'esprit malin qui les a produits : deux choses

néanmoins qu'on accorde à la Pythonisse d'Endor, ou du moins au diable qui l'inspirait, selon l'opinion commune que M. Buddeus soutient. Je me souviens que dans mon enfance on me faisait bien des contes sur les spectres, aussi bien que sur les sorciers, sur les morts qui revenaient, sur les esprits qui demeuraient constamment dans certaines maisons et autres choses semblables. Je *gobais* avidement ces récits, à la manière des enfants qui aiment beaucoup le merveilleux. Mais depuis que j'ai eu l'usage de la raison et que j'ai goûté les principes de la philosophie, j'ai trouvé que tout cela n'était que de vains épouvantails. Bien plus : depuis quarante ou cinquante ans, plus ou moins, ces fantômes ont disparu, non seulement chez nous, mais encore dans un grand nombre d'autres pays du monde où l'on cultive les lettres, de sorte qu'à l'heure qu'il est, on n'entend plus parler de rien de semblable ou du moins personne n'y ajoute foi. Preuve évidente que ce n'étaient que des songes d'une imagination blessée ou de quelques esprits crédules, de purs restes de *paganisme* et de *papisme* qui n'avaient d'autre fondement que des bruits vagues et des préjugés, mais qui n'ont pu

tenir contre les lumières d'une meilleure philosophie. Je vous dis cela en passant et par occasion, de peur que vous ou M. Buddeus ne m'accusiez d'opiniâtreté, en ce que je ne saurais encore souscrire à votre opinion [1]. »

Turrettini composa également des dissertations latines qui furent très admirées. La grandeur et la justesse des pensées sont soutenues par un style élégant, clair, et plein d'énergie; ce qui est le caractère de la vraie éloquence. M. de Fontenelle écrivait à Vernet que Turrettini était un excellent génie qui faisait honneur, non seulement à notre ville et à notre académie, mais encore à la république des lettres.

D'ailleurs le siècle où vivait Turrettini demandait beaucoup de précision et de clarté dans les idées, beaucoup de variété et de netteté dans les expressions; car, il ne faut pas le dissimuler, le XVIII[e] siècle est un des plus remarquables dans le domaine des *lettres* et de la philosophie, et les dissertations de notre auteur sont appropriées au génie de son époque.

Après les dissertations, les thèses. D'une ma-

[1] Genève, ce 30 août 1728.



dire de quelques critiques, se lança trop dans la paraphrase[1].

A l'occasion de ces thèses, Turrettini reçut de Vernet qui était alors à Paris une lettre des plus gracieuses :

« J'ai encore un nouveau livre à vous envoyer qui est un mémoire de l'abbé de Saint-Pierre, pour diminuer le nombre des procès. L'auteur lui-même me chargea de vous en faire présent de sa part pour vous témoigner de sa considération après la lecture de vos thèses dont il fait un très grand cas. Je lui ai promis d'en faire venir un exemplaire pour lui. Vous voyez bien que vous ne serez pas quitte à moins de lui rendre honnêteté pour honnêteté. Souvenez-vous, je vous prie, de profiter pour cela de la première occasion, et ayez la bonté d'y joindre la thèse : *Pro veritate Religionis Judaicæ* qui me manque. Au sortir des mains de cet abbé, votre ouvrage passera dans celles de M. de Fontenelle qui le souhaite. J'ai beaucoup de grâces à vous rendre de l'approbation que vous donnez au dessein que j'ai formé de le traduire. On ne saurait mieux

[1] Voy. le *Nouvelliste suisse*, Neuchâtel, 1749, pag. 227.

réussir qu'en travaillant d'après les grands modèles. J'ai d'ailleurs trop d'intérêt à être bon copiste, et l'on pourrait m'appliquer ce qu'un connaisseur a dit un jour à M. Boulogne, le peintre, qui réussissait à faire d'excellentes copies de tableaux qu'il voulait faire passer pour des originaux du Corrège : « Faites toujours des Corrège, » lui dit-on, mais ne faites jamais des Boulogne[1]. »

Quant aux thèses sur la liberté, Turrettini les ramène à douze chefs principaux. 1° Notre propre sentiment qui nous fournit la conviction de la liberté. 2° Sans liberté les hommes seraient de purs automates. 3° Les idées de vertu et de vice, de louange et de blâme qui nous sont naturelles ne signifieraient rien. 4° Un bienfait ne serait pas plus digne de reconnaissance que le feu qui nous échauffe. 5° Tout devient nécessaire ou impossible. Ce qui n'est pas arrivé ne pourrait arriver. Ainsi tous les projets sont inutiles, toutes les règles de la prudence sont fausses. 6° D'où viennent les remords de la conscience, et qu'ai-je à me reprocher si j'ai fait ce que je ne pouvais éviter de faire? 7° Qu'est-ce qu'un poète, un

[1] Archives de la famille Turrettini. *Lettres* de Vernet.

historien, un conquérant, un sage législateur? Ce sont des gens qui ne pouvaient agir autrement qu'ils ont fait. 8° Pourquoi punir les criminels et récompenser les gens de bien? Les plus grands scélérats sont des victimes innocentes qu'on immole s'il n'y a point de liberté. 9° A quoi attribuer la cause du péché, sinon à Dieu? Que devient la religion avec tous ses devoirs? 10° A qui Dieu donne-t-il des lois, fait-il des promesses et des menaces, prépare-t-il des peines et des récompenses? A de pures machines, incapables de choix? 11° S'il n'y a point de liberté, d'où en avons-nous l'idée? Il est étrange que des causes nécessaires nous aient conduits à douter de leur propre nécessité. 12° Enfin les fatalistes ne sauraient se formaliser de quoi que ce soit qu'on leur dit, et de ce qu'on leur fait.

A l'occasion de cette thèse, son ami Polier, se demandant où l'on pourrait trouver plus de clarté, plus de solidité, plus de précision, plus de lumière, ajoutait : « Tout y porte, ce me semble, sa conviction et sa démonstration avec soi, et je crois qu'après l'avoir lue, toute personne raisonnable devrait avoir honte d'être

d'un sentiment contraire. J'en ai été, en mon particulier, de plus en plus affermi dans la pleine persuasion des vérités que vous y établissez, et je ne puis que vous rendre mes plus vives actions de grâce de la satisfaction que j'ai ressentie en la recevant de votre part, en la lisant et en la ruminant plus d'une fois. »

CHAPITRE IX

**Turrettini. — Suite de ses ouvrages.
Commentaire sur les épîtres de saint Paul.
Pensées.**

Turrettini composa un commentaire théorique et pratique sur les deux épîtres de saint Paul aux Thessaloniciens[1]. Cet ouvrage ne parut qu'après sa mort, revu par Vernet, qui ne le livra pas à l'impression avant de l'avoir soumis à l'appréciation de quatre théologiens genevois. C'est à proprement parler le résumé des leçons faites par Turrettini en 1722, 1723 et 1724, et que les auditeurs écrivaient à mesure qu'il par-

[1] *Johannis Alphonsi Turrettini, Theologi Genevensis celeberrimi, Commentarius Theoretico-Practicus in Epistolas Divi Pauli ad Thessalonicenses. Opus Posthumum.*

lait. La copie sur laquelle on a imprimé cet ouvrage a été tirée des cahiers de quatre étudiants. On se chargea de faire disparaître les fautes qui s'étaient glissées par la négligence des copistes, de changer la ponctuation souvent vicieuse, de remplir le vide de quelques endroits défectueux, mais on se garda bien de modifier le style familier dont l'auteur se servait en parlant à ses élèves. En effet, Turrettini n'écrivait pas lui-même tout ce qu'il disait, et, passé maître dans l'art de l'improvisation, il se contentait de noter les principaux chefs. Ayant les idées nettes et possédant bien son sujet, il n'était nullement obligé de jeter tout mot à mot sur le papier; il remplissait sur-le-champ le canevas qu'il avait seulement tracé. Cela étant, il ne faut pas s'étonner de la simplicité de son style dans l'ouvrage qui nous occupe, et de l'absence de ces qualités littéraires qui distinguaient ses harangues et ses panégyriques. Dans les leçons, il ne s'agissait que d'instruire en éclairant les passages difficiles de l'Ecriture, et l'on pouvait se passer des ornements qui conviennent à un discours étudié.

Avant d'entrer dans l'explication des épîtres,

l'auteur parle de la ville de Thessalonique; du temps auquel saint Paul écrivit ses exhortations aux fidèles qui s'y trouvaient. Puis il donne une analyse générale des matières contenues dans le texte sacré, et fait remarquer les parties les plus importantes.

Sa méthode sur chaque chapitre en particulier est de le parcourir d'abord tout entier en faisant sur chaque verset les remarques nécessaires, et en expliquant les expressions qui paraissent obscures. Après cela, il donne une courte analyse de tout le chapitre selon l'ordre des matières. Mais souvent il s'étend sur certains points, soit de théologie, soit de morale. C'est ainsi qu'il traite des *dons miraculeux* et de la *prophétie* en particulier; de l'*éternité des peines;* de la *félicité à venir;* du *péché* contre le *Saint-Esprit;* de la nécessité de l'*examen* et des règles qu'il y faut observer; de l'*antéchrist;* du soin d'éviter une vie inquiète, curieuse et oisive; des devoirs des pasteurs, de ceux des troupeaux; de la vengeance, de la tolérance.

Donnons un aperçu de la manière dont Turrettini procédait dans ses leçons. Nous constaterons l'absence de toute subtilité scolastique et

de tout vain étalage d'érudition, et nous verrons que l'auteur, s'attachant au fond du sujet, ouvre des vues nouvelles à ses élèves pour les mettre en état de composer des sermons.

Voyons ce qu'il dit sur le verset 22 du chapitre V de la première épître de saint Paul aux Thessaloniciens : « Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal. »

Ces paroles peuvent contenir deux sens. L'un est : Abstenez-vous de toute sorte de mal, ou de tout ce qui est mauvais ; l'autre : Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal et non pas seulement de tout ce qui est mauvais en lui-même.

Le premier sens est, au jugement de Turrettini, celui qui s'accorde le mieux avec la suite du discours. L'apôtre vient de dire : « Eprouvez tout et retenez ce qui est bon ; » il ajoute maintenant qu'on doit au contraire rejeter et fuir tout ce qui aura été trouvé mauvais après un examen attentif. Ce précepte est très bien placé ici, pour terminer et confirmer tous les précédents. Saint Paul, dans le chapitre IV et dans celui-ci, a condamné plusieurs vices ; il finit par une exhortation générale à s'abstenir de tout

mal, de quelque nature et de quelque sorte qu'il soit. Et certainement une des principales conditions de l'obéissance qu'on doit à Dieu, c'est qu'elle soit universelle, qu'on marche selon tous les préceptes de Dieu, comme le dit l'Ecriture en parlant de divers hommes pieux. En vain s'abstiendrait-on de quelque péché et de quelque vice en particulier, si l'on tombe dans un autre par où l'on viole la loi et l'on offense la majesté divine. C'est ce qu'enseigne saint Jacques quand il dit : « Quiconque aura observé toute la loi, s'il vient à pécher contre un seul commandement, il est coupable, comme s'il les avait tous violés. » Le passage est d'abord obscur et paraît renfermer une proposition étrange. Quoi? Est-ce que, pour avoir péché contre un seul commandement, on peut être regardé comme coupable de la violation des autres? Mais ce n'est point là le sens de l'apôtre. Il veut dire seulement que, lors même qu'on observe tous les autres commandements, on est transgresseur de la loi. Il n'y a là au fond rien qui soit particulier à la loi de Jésus-Christ : cela est commun à toutes les lois, dans tous les Etats. Une seule faute commise, une seule loi violée

rend partout coupable et sujet à être puni. Les hommes sont obligés d'obéir à Dieu, non seulement par des actes extérieurs, mais encore par un principe intérieur, par l'amour de Dieu et de l'ordre, par le respect et la crainte de la majesté divine. Si l'on est véritablement dans de telles dispositions, elles nous porteront à observer non un seul précepte, mais tous également. Car quiconque en viole un seul montre par là qu'il manque de respect et d'amour envers Dieu, du moins s'il pèche le sachant et le voulant, car ce n'est que de tels pécheurs qu'il s'agit ici.

Plus loin l'argumentation continue comme suit : L'apôtre ne veut pas dire qu'on doive s'abstenir des choses bonnes et ordonnées de Dieu, parce qu'elles passent pour mauvaises dans l'esprit des hommes aveuglés par l'erreur et le vice. Ce serait se rendre esclave des opinions pernicieuses qui règnent dans le monde. La prédication de l'Evangile était scandale aux Juifs et folie aux Grecs : ce faux jugement du monde n'empêcha pas les apôtres de prêcher l'Evangile. Les Juifs du temps de notre Seigneur croyaient qu'il n'était pas permis de guérir quelqu'un un jour de sabbat. Jésus-Christ ne

laissa pas pour cela d'opérer dans un tel jour de pareils miracles, qui consistaient à faire du bien aux hommes. La profession de l'Evangile et le culte de Dieu selon la pureté de sa Parole sont, au jugement de ceux de quelque autre religion, des choses mauvaises, qu'ils défendent sévèrement, on ne doit pas pour cela s'en abstenir.

Le sens du précepte n'est pas non plus qu'il faille condamner et se défendre à soi-même, sans examen, tout ce qui nous paraît mauvais, ou par préjugé, ou par l'effet d'un vain scrupule, ou de quelque mélancolie. La religion dégénérerait ainsi en crainte frivole et superstitieuse.

Mais il faut restreindre cette maxime aux choses indifférentes en elles-mêmes, dont l'usage doit être réglé et limité en différentes manières, par la prudence, la charité et la piété. C'est ce que saint Paul appelle ailleurs, tâcher de faire ce qui est honnête, non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes. Il exhorte en un autre endroit, à rechercher, non seulement tout ce qui est en soi honnête, juste et pur, mais encore tout ce qui est aimable par rapport aux hommes; non seulement ce qui est vertueux,

mais encore ce qui est propre à attirer de la louange. Le même apôtre, en même temps qu'il établit l'exemption où sont les chrétiens du joug des cérémonies de la loi, veut qu'ils n'usent de cette liberté qu'autant que la prudence et la charité le permettent.

Cela est encore trop général. Il faut dire quelque chose de plus particulier. La règle dont il s'agit a lieu, ou pour des raisons qui nous regardent nous-mêmes, ou pour des raisons qui regardent les autres; et ces deux sortes de raisons concourent souvent à nous en imposer l'obligation. Par rapport à nous-mêmes il y a des raisons tirées de l'innocence et de la piété, qui demandent quelquefois que nous nous abstenions de ce qui n'a qu'une apparence de mal. Les bornes qui séparent le juste de l'injuste, le licite d'avec l'illicite, ne sont pas toujours si claires qu'on n'y trouve matière à douter. En ce cas-là, l'innocence et la piété demandent qu'on prenne le parti le plus sûr, et par conséquent qu'on évite, non seulement ce qu'on est assuré être mauvais de sa nature, mais encore ce en quoi on peut soupçonner et craindre avec quelque apparence qu'il n'y ait du mal; autrement

on s'expose au danger d'offenser la Majesté divine. C'est ce qu'enseigne l'apôtre, quand il dit, dans son épître aux Romains, que tout ce qu'on fait sans foi, c'est-à-dire sans être bien persuadé que cela est agréable à Dieu, ou du moins ne lui est pas désagréable, est un péché.

Le soin de notre propre réputation demande aussi qu'on s'abstienne de ce qui n'a qu'une apparence de mal. Si par exemple on entretient amitié avec des gens qui sont en mauvaise réputation par quelque endroit, il est fort à craindre que cela ne fasse mal penser de nous, parce qu'on juge volontiers des mœurs de quelqu'un par ceux qu'il a pour amis, et qu'il fréquente familièrement. Ainsi, quand même on serait sûr de pouvoir, sans faire aucune brèche à son innocence, avoir commerce avec de telles personnes, on doit néanmoins s'en abstenir, pour conserver en son entier sa réputation. Ce n'est pas qu'il n'y ait absolument aucune occasion où l'on ne puisse converser avec des gens de mœurs déréglées et décriés dans le monde. Nous voyons, au contraire, que Jésus-Christ le faisait pour les convertir; et d'ailleurs sa vertu éminente était fort au-dessus de tout danger d'en recevoir quel-

que atteinte. Mais, tant qu'il n'y a aucune raison d'aussi grand poids qui nous autorise à parler avec des gens d'une mauvaise réputation, il est certainement de la prudence et même de l'intérêt de notre piété, que nous fuyions leur commerce. De même, si l'on vit dans un pays où certaines choses passent pour déshonnêtes, comme d'aller dans une taverne, d'y manger et d'y boire, quoique on pût souvent le faire sans qu'il y eût véritablement du mal, cependant les personnes d'un certain ordre doivent s'en abstenir pour ne pas commettre leur réputation. Il faut dire la même chose de certaines sortes de jeux défendus, et regardés comme illicites, quand il n'y aurait pas d'autres raisons pour lesquelles on ne doit pas se les permettre. Enfin, le soin de notre propre repos nous engage aussi à éviter des choses qui n'ont qu'une apparence de mal. Supposé par exemple que certaines opinions absurdes mais innocentes, et qui ne sont d'aucun danger pour le salut se trouvent reçues dans les pays où l'on vit, et qu'en les réfutant on ait fort à craindre de s'attirer de grandes inimitiés et de troubler ainsi la tranquillité de sa vie, il vaut mieux certainement s'abstenir de telles réfuta-

tations. On ne peut donner sur tout cela que des règles générales. C'est à la piété, à la charité et à la prudence, à enseigner comment on doit se conduire dans les cas particuliers.

Voilà qui mène à l'autre sorte de raisons, tirées, non seulement de notre propre avantage, mais encore de celui du prochain. On en trouve des exemples dans les épîtres de saint Paul, et dans les disputes du siècle apostolique. C'était une grande question entre les chrétiens nouvellement convertis, de savoir si tous les chrétiens étaient tenus d'observer les cérémonies de la loi, la distinction des jours, l'abstinence des viandes et des choses sacrifiées aux idoles, etc. Que disent là-dessus les apôtres? Ils souhaitent bien que chacun se convainque, par un examen attentif, qu'il n'y a sous l'Evangile aucune obligation d'observer ces cérémonies. Néanmoins l'apôtre veut que les forts (c'est-à-dire ceux qui ont les meilleures idées), supportent les faibles. Il veut que les chrétiens cherchent tout ce qui peut contribuer à la paix et à leur édification mutuelle, qu'ils s'abstiennent de certaines viandes et autres choses permises, plutôt que de choquer leurs frères et de les mettre en danger de pécher.

« J'aimerais mieux, dit saint Paul, ne manger jamais de chair, que d'être une occasion de chute à mon frère. » Cette condescendance en matière de choses permises fait le sujet de deux chapitres de son Épître aux Romains et de deux autres de la Ire aux Corinthiens. Il suffit d'alléguer un autre passage de la dernière, comme très clair et très expressif : « Tout m'est permis, dit-il, parlant de ces sortes de choses indifférentes, qu'il pourrait faire sans crime, mais tout n'est pas avantageux, c'est-à-dire, tout ne s'accorde pas avec les règles de la charité et avec ce que demande l'édification mutuelle. Dans ces circonstances donc et autres semblables, il faut s'abstenir, non seulement de ce qui est réellement mauvais, mais encore de ce qui n'en a que l'apparence, lorsqu'en le faisant on scandaliserait son prochain et on lui fournirait occasion de pécher. »



qui en faisaient désirer l'impression. L'éditeur a eu entre les mains deux ou trois de ces copies, les plus fidèles et une entre autres qui avait été retouchée sous les yeux mêmes de l'auteur. Comme pour le commentaire de saint Paul aux Thessaloniciens, nous sommes forcés de reconnaître que, si cet ouvrage répond, quant au fond, au désir des lecteurs les plus scrupuleux, il n'a pas une forme aussi élégante que les autres écrits de Turrettini. Constatons d'ailleurs que là aussi il s'agit de leçons de théologie données familièrement par le professeur qui n'y mettait pas la même délicatesse de style que dans ses productions littéraires. Désirant faire pénétrer profondément son enseignement chez ses élèves, il ne se gênait pas de s'étendre sur certains sujets et d'alourdir ainsi sa phrase. On sait que d'un côté Turrettini regardait l'épître aux Romains comme un système fondamental de théologie chrétienne; et de l'autre il estimait que c'est un des livres de l'Ecriture sainte qui présentent le plus de difficultés; il envisagea donc comme un de-

Genevensi S. Theologiae, nec non historiae ecclesiasticae professoris. Lausannae et Genevae, sumptibus. M. Michel Bousquet et sociorum. 4. 1741. pag. 376.

[illegible]

[illegible] trouve un système [illegible]

[illegible]

[illegible] parmi [illegible]

[illegible]

[illegible] descriptum [illegible] nombres [illegible] crimes [illegible] plus [illegible]

étaient très grands en eux-mêmes : la loi était très bonne et très sainte, comme l'apôtre le reconnaît.

» 4° Cependant, continue Turrettini, cette ancienne économie était encore imparfaite; elle n'a été qu'une préparation à quelque chose de plus parfait, qui est l'Evangile. L'apôtre montre donc le peu d'efficace de la loi, non seulement dans sa partie cérémonielle, mais aussi dans sa partie morale. Elle était devenue, par la corruption des hommes, insuffisante soit pour les justifier, soit pour les sanctifier.

» 5° La loi même et les prophètes renfermaient des promesses de grâce et pour ainsi dire un Evangile anticipé, par où les patriarches et les autres fidèles de l'Ancien Testament ont été faits participants des grâces de Dieu. Mais ce qui n'était alors connu que d'une manière obscure et imparfaite, a été manifesté par l'Evangile, dans lequel le vrai moyen d'être justifié, c'est-à-dire d'obtenir la grâce de Dieu, est pleinement découvert, et n'est pas seulement offert aux Juifs, mais aussi à toutes les nations.

» Outre ces sujets généraux, sur lesquels

roule l'épître aux Romains, il y a peu de points particuliers de la doctrine évangélique qui n'y soient proposés et expliqués.

» Dès le commencement il y est parlé de la dignité de notre Seigneur Jésus-Christ. Il est le Fils de David selon la chair, et selon l'Esprit de sainteté il a été déclaré Fils de Dieu d'une manière puissante par sa résurrection.

» Plus d'un endroit fait mention du sacrifice que Jésus-Christ a offert pour nous; par exemple dans le chapitre III, où il est dit que Dieu a établi Jésus-Christ pour être une victime propitiatoire par son sang, c'est-à-dire par sa mort. Et dans le chapitre V, où il est dit que Dieu a fait éclater l'amour qu'il nous porte en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous, que nous avons été réconciliés avec Dieu par le sacrifice de son Fils.

» On y trouve l'énumération des bienfaits que Jésus-Christ nous a acquis, savoir la justification ou la rémission des péchés, la paix avec Dieu, l'accès à son trône et l'espérance de sa gloire. C'est ce qu'on voit surtout au commencement du chapitre VI, dans tout le chapitre VIII et en plusieurs endroits de l'épître.

» L'apôtre démontre, surtout dans les chapitres VI, VII et VIII, le grand efficace de la religion chrétienne pour sanctifier les hommes.

» On voit dans la plus grande partie du chapitre VIII une belle peinture des consolations qui aident les fidèles à supporter les épreuves auxquelles ils se trouvent assujettis.

» Cette même épître met dans un grand jour l'équité des jugements de Dieu. Elle nous apprend qu'il n'y a auprès de Dieu aucune acception de personnes : qu'il ne sera ni plus sévère ni plus indulgent pour une nation que pour une autre, mais qu'il jugera tous les hommes sans distinction, les Juifs et les Grecs, suivant le bien ou le mal qu'ils auront fait. Que ceux qui auront eu la loi, c'est-à-dire une loi révélée, seront jugés par cette loi, et que ceux qui n'auront pas eu la loi seront jugés par la loi naturelle qui est écrite dans le cœur de tous les hommes; en un mot, que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

» Cette souveraine équité n'empêche pourtant pas que Dieu ne puisse dans cette vie accorder divers bienfaits ou divers privilèges à une nation plutôt qu'à une autre. Elle n'empêche pas qu'il n'ait pu accorder plusieurs révélations



belle description de la charité, qu'il représente comme l'abrégé de toute la loi.

» Dans les chapitres XIV et XV, il recommande la tolérance envers ceux qui pensent autrement que nous.

» Dans le commencement du chapitre XIII, il parle des devoirs des sujets envers les princes et envers les magistrats, et il indique en même temps quels sont les devoirs des magistrats et des princes.

» Enfin il parle dans le chapitre XII des devoirs des conducteurs de l'Eglise, et il donne lui-même, aux chapitres Ier et XV, un bel exemple du zèle que doit avoir un bon pasteur. »

A la même époque, Turrettini rassembla en un volume ses pensées et ses dissertations. Les premières ne sont pas seulement des réflexions détachées, elles ont entre elles une liaison naturelle. C'est une appréciation sommaire des principaux points de la théologie; la raison, la foi, l'existence de Dieu, le juste et l'injuste, la nécessité de la révélation, la vérité de la religion chrétienne, les anciens oracles, les attributs de Dieu, la trinité, la divinité de Jésus-Christ, son incarnation et son sacrifice, les décrets de Dieu,

la création, la Providence, le péché, la liberté et la grâce, la justification, la foi et les bonnes œuvres, le culte public, les sacrements, la discipline ecclésiastique, l'Eglise romaine, les articles fondamentaux, l'immortalité de l'âme et enfin la vie future. Ce qui caractérise avant tout les pensées du théologion genevois, c'est la concision, la clarté, l'énergie et une grande élégance de style.

Aux travaux dont nous venons de donner l'analyse, nous devons ajouter plusieurs discours politiques, notamment ceux qu'il prononça devant le petit Conseil et le Conseil général. Dans ces allocutions, la plupart éloquentes, il établissait le devoir qui incombe aux magistrats de gouverner avec justice et dans la crainte de Dieu. Il insistait sur la nécessité d'élire des conseillers honorables. Ces principes qui, au premier abord, semblent des lieux communs eussent pu néanmoins être maintenus avec avantage pour le bien de la République dans les époques subséquentes. Quoi qu'il en soit, les remontrances politiques de Turrettini, qui forment un total de vingt-cinq, sont remarquables. Ses contemporains sont unanimes à reconnaître que tous ces

discours se distinguaient par une grande variété, la solidité et le poids des pensées, la franchise à dire à tous la vérité, la gravité du fond, l'éloquence de la forme, en un mot, toutes les qualités qui rendent un discours capable de porter coup et de commander l'attention des auditeurs.

CHAPITRE X

Turrettini, orateur. — Ses sermons.

L'activité de Turrettini ne se borna pas à la théologie et à l'histoire, elle s'exerça aussi dans l'éloquence. Comme orateur, il fut à la hauteur de ce qu'il avait été comme professeur érudit et historien distingué. Dans la chaire, il apporta cette dignité et cette élévation morale qui sont l'apanage des âmes à la fois généreuses et sensibles. Tout le monde connaît ses sermons : on a pu les lire souvent dans ses œuvres qui ont été publiées en partie, et on a pu constater dans tous cette belle ordination qui rappelle de loin les oraisons funèbres de Bossuet. Nous les avons lus avec le plus grand soin et en joignant à notre appréciation celle de ses amis et de ses contem-

porains, nous pourrons ainsi tracer une caractéristique qui, pour être sommaire, n'en sera pas moins fidèle.

Tout d'abord remarquons le plan du discours, clair, progressif et bien coordonné, les transitions logiques, naturelles et bien amenées. Les développements sont pleins d'onction, de variété et d'abondance. La forme en est vive, animée et brillante. Turrettini avait dans ses discours cette ampleur et cette noblesse qui sont un des principaux caractères des célèbres orateurs du siècle du grand roi. Qu'ils fussent protestants ou catholiques, les prédicateurs du XVII[e] siècle et de la première moitié du XVIII[e], nous ont constamment édifiés par leur éloquence, sereine et majestueuse. Disons-le, toute fausse modestie étant mise de côté, nos orateurs réformés ont souvent puisé dans le malheur cette dignité qui fait le charme de leurs discours.

Bien que Turrettini prêchât souvent des sermons mémorisés, il les improvisait la plupart du temps. Il était de ceux qui, avec du génie et de bonnes études, peuvent acquérir la facilité de prêcher d'abondance et cela avec moins de peine pour soi et non moins d'utilité pour le troupeau.

N'est-ce pas pitié, en effet, de voir tant de ministres à la mémoire rebelle dépenser en vains efforts pour se mettre en tête un discours le temps qui serait infiniment mieux employé à visiter le pauvre et l'affligé. Ceux qui connaissent bien leur Bible n'ont pas besoin de tant de préparation. Riches du fonds inépuisable que leur fournit l'Ecriture sainte, les ministres qui improvisent se laissent aller d'abord comme le faisaient naguère nos premiers réformateurs à des prédications familières qu'un grand exercice finissait par transformer en véritables sermons. Le témoignage de ses contemporains atteste que Turrettini excellait dans ce qui s'appelle la belle ordonnance d'un discours. Son plan paraissait toujours le plus naturel et le plus juste. Il semblait qu'on n'en pouvait pas prendre d'autres et que c'était le premier qui s'offrait à l'esprit : et cependant combien de gens auraient tâtonné longtemps avant de le trouver ? Cette heureuse disposition des parties le dispensait de chercher des transitions ingénieuses. Un point conduisait à l'autre tout naturellement ; et à la fin la matière se trouvait éclaircie et prouvée sans qu'il restât rien à désirer et pourtant sans fati-

gue de la part de l'auditeur. Il ne se piquait point d'épuiser son sujet, aimant mieux laisser un détail en arrière que de dire quelque chose d'inutile. On ne l'a jamais surpris à en dire trop; on n'a jamais trouvé non plus qu'il n'en dît pas assez.

« La même logique, dit Vernet, qui le rendoit si habile dans ce qu'Horace appelle *ponere totum*, le rendoit également habile à choisir ses raisonnements, à les bien ranger, à les tourner d'une manière claire, à leur donner toute la précision du syllogisme, sans en retenir la sécheresse, enfin à si bien appliquer les passages de l'Ecriture qu'on eût dit qu'ils étoient faits exprès pour la place qu'il leur donnoit et qu'ils en acquéroient une nouvelle beauté tant ils paroissoient justes et frappants.

» La diction la plus claire et la plus simple lui paroissoit toujours la meilleure, pourvu qu'on sût éviter le bas et le puérile. Il n'y avoit point de prédicateur plus intelligible que lui pour le commun peuple. Le moindre artisan le suivoit pied à pied, et retenoit facilement le plan de son discours. Ses phrases n'étoient ni recherchées ni ornées. Il sembloit que chacun en auroit pu

dire autant, et que c'étoit la façon de parler la plus naturelle. A mesure qu'il avança en âge, il devint moins curieux d'orner ou d'élever son style, et le goût de simplicité l'avoit gagné à tel point que les gens délicats y trouvoient quelquefois de la négligence. On ne s'en apercevoit pourtant pas en l'écoutant. La solidité des choses et le ton qu'il savoit y donner ne permettoient pas de prendre garde à quelques phrases un peu négligées ou à quelques mots répétés. On trouvoit toujours qu'il avoit dit ce qu'il falloit dire et qu'il l'avoit dit de la façon la plus convenable. Les demi beaux esprits n'y remarquant rien d'extraordinaire, rien où l'art sautât aux yeux ne comprenaient pas pourquoi il se faisait si généralement goûter. Mais c'est que son principal mérite consistait dans ce beau simple qui dépend moins de quelques morceaux brillants et finis que de la proportion et de l'effet du tout ensemble. Ce n'est pas qu'il méprisât les ornements de la rhétorique. Ses harangues latines font voir jusqu'où il étoit capable de pousser la magnificence à cet égard quand il le jugeoit à propos. Mais il la croyoit déplacée dans la chaire. Il ne vouloit point que l'auditeur sortît

enchanté ni surpris, mais simplement instruit et édifié. Ces enluminures et ces finesses qui coûtent le plus de travail aux prédicateurs, étoient justement, selon lui, la partie la plus frivole, comme dans la nature les choses rares ne sont pas les plus utiles. Grand maître dans l'art de composer, il ne l'était pas moins dans l'art de réciter. Sa voix, quoique faible, étoit si nette et si bien ménagée, qu'on l'entendoit de toutes parts. Ce n'étoit point une déclamation véhémente ni qui surprît. Il parloit et ne déclamoit pas. Mais il parloit gravement, lentement, avec le ton le plus convenable à chaque pensée, pesant sur les mots caractéristiques, soutenant l'attention, attachant l'auditeur, donnant du poids à tout ce qui sortoit de sa bouche. Il imprimoit du respect pour la religion. En l'écoutant on prenoit l'idée qu'on en doit avoir. On la trouvoit simple, mais vénérable, importante et utile, douce et majestueuse. »

En chaire, on ne le voyait point éplucher grammaticalement des mots, ni s'enfoncer dans des controverses subtiles, ni faire parade d'érudition, ni donner dans une rhétorique pompeuse. Il ne voulait connaître que la théologie morale

[redacted] dans ses
[redacted] dans ses con-
[redacted] important
[redacted] s'appliquait à mettre
[redacted] capitale ou
[redacted] manière des
[redacted] à l'Écriture
[redacted] dans l'applica-
[redacted] que les Anglais
[redacted] En mêlant ainsi les
[redacted] il en créa une nou-
[redacted] devenue la plus commune.

[redacted] remarques qu'on lui
[redacted] sur la prédication.
[redacted] à interroger la
[redacted] qu'on dissipât les illu-
[redacted] mauvais prétextes, qu'on fût
[redacted] qu'on en parlât avec tout le
[redacted] d'un homme qui sent l'impor-



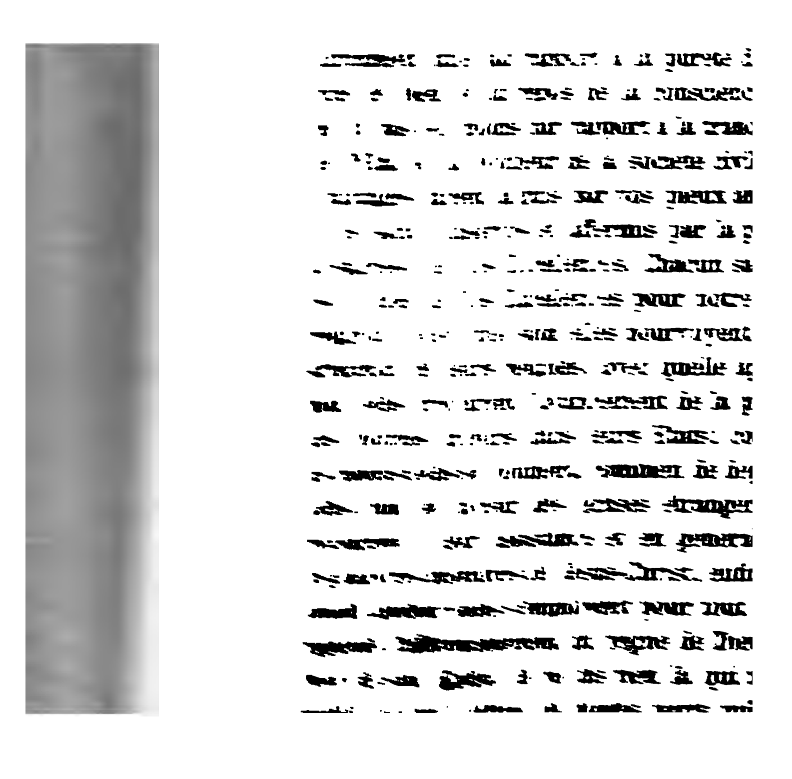
tant comme un orateur que comme un maître appelé à expliquer un cours de religion, sans se piquer d'autre chose que de clarté, d'ordre et de solidité, réservant les grands discours pour les jours plus solennels. Parmi les sermons de Turrettini, citons celui qu'il composa à l'occasion du Jubilé de la réformation de Berne[1] prenant pour texte les belles paroles du psalmiste[2]:

« Cela sera enregistré pour la génération à venir, et le peuple qui sera créé louera l'Eternel, car il a jeté la vue du haut de son lieu saint; l'Eternel a regardé du ciel sur la terre, pour entendre le gémissement des prisonniers, pour délier ceux qui étaient voués à la mort; afin qu'on raconte le nom de l'Eternel en Sion et sa louange à Jérusalem; quand les peuples seront assemblés et les royaumes pour servir l'Eternel. »

Ce sermon, Turrettini le dédia à Leurs Excel-

[1] « Sermon sur le Jubilé de la réformation établie il y a deux cents ans dans les églises de la très illustre et très puissante république de Berne, prononcé à Genève le 7 janvier 1723, jour solennel d'actions de grâces par J.-A. Turretin, pasteur et professeur en théologie et en histoire ecclésiastique. »

[2] Ps. CII, 19, 20, 21, 22 et 23.



« C'est ainsi que Vos Excellences travaillent pour Dieu. Et Dieu, de son côté, travaille pour Vos Excellences par les faveurs distinguées qu'il répand sur elles et sur leur gouvernement; par ce haut degré de prospérité, de puissance et de gloire, où votre florissant Etat se trouve. Dieu veuille que ces bénédictions continuent toujours, et qu'elles aillent même toujours en croissant. Dieu veuille qu'on ait toujours sujet d'admirer et la sagesse de vos conseils, et la fidélité de vos peuples, et la valeur de vos troupes, et le succès de vos entreprises et le bon ordre de vos Etats. Mais Dieu veuille surtout que notre sainte religion y fleurisse de plus en plus, qu'on voye toujours dans votre illustre corps, des personnes excellentes, des modèles de piété, de vertu, enfin que Vos Excellences soient toujours reconnues pour un des plus fermes appuis et des plus grands ornements de l'Eglise réformée. »

Dans son discours, Turrettini parle d'abord de la tyrannie du papisme opposée à la liberté chrétienne et fait un tableau de l'opposition du christianisme et du papisme en peignant l'ignorance où le catholicisme doit retenir les peuples. Puis, après avoir démontré les erreurs du culte

romain, la transsubstantiation en particulier, les vices que l'église favorise par les indulgences et dépeint les frayeurs mal fondées que son clergé inspire aux consciences, il fait l'historique des églises qui s'étaient déjà séparées du romanisme avant la réforme. Il termine son discours en montrant que la corruption des ecclésiastiques et surtout des moines servit beaucoup, soit en Suisse, soit partout ailleurs, à ouvrir les yeux du peuple, et rappelle les différentes phases de la réformation à Berne.

Dans cette dernière partie de son discours, il raconte plusieurs traits de fourberie des Dominicains de cette cité, et maints détails curieux sur l'établissement de la réformation bernoise. A la suite du colloque de Bade, d'où la vérité sortit triomphante, les seigneurs de Berne, qui avaient été indécis jusqu'alors, se détermi-

[redacted]

de revenir dans leurs maisons et dans leur patrie.

Si dans ce sermon J.-A. Turrettini se montre théologien exercé et historien consciencieux, il ne s'y révèle pas moins bon citoyen comme le prouve la péroraison de son discours, où il rappelle les devoirs de ceux que Dieu a tirés de l'esclavage de l'erreur.

En 1734, lors des troubles politiques dont nous parlerons, Turrettini prononça un discours sur la loi de la liberté. Il prêcha ce sermon le 25 juillet de cette mémorable année devant les représentants suisses, qui en acceptèrent la dédicace. Il avait pris pour texte ces paroles de saint Jacques : « Parlez et agissez, comme devant être jugés par la loi de la liberté[1]. »

On conçoit que Turrettini ait tenu à inscrire en tête de sa publication les noms des membres de la députation suisse, puisque LL. EE. avaient souhaité qu'il prêchât devant elles, qu'elles avaient approuvé le sermon et insisté pour qu'il fût livré à la publicité. « Mais outre cette raison, dit Turrettini dans sa préface, il y en a une d'un très grand poids qui me détermine à prendre

[1] Chap. II, vers. 12.

cette liberté. Les noms de Vos Excellences mis en tête de ce sermon rappelleront dans l'esprit de mes compatriotes les sages conseils, les belles et touchantes exhortations que Vos Excellences leur ont faites sur le même sujet et tendant à la même fin.

» Ils verront par là que toutes sortes de raisons concourent à demander l'affermissement de la paix et de la bonne intelligence qui a été, grâces à Dieu, rétablie au milieu de nous. Dieu nous l'ordonne dans sa Parole. Nos sages et illustres alliés nous y exhortent. Et l'intérêt de notre conservation et du bonheur de notre Etat l'exige nécessairement.

» Mais afin que cette paix soit ferme, il faut que la liberté et la loi marchent toujours ensemble. Il faut que l'autorité des lois et des magistrats soit respectée. Il faut qu'il y ait une sage

[redacted]

leur inculquer toutes les fois que l'occasion s'en présente. »

De son texte, Turrettini fait ressortir trois choses : la nature de l'Evangile, c'est la loi de la liberté ; la condition des chrétiens est d'être jugés par cette loi, et leur devoir est de parler et d'agir comme devant être jugés par la loi de la liberté. La matière est grande, comme on le voit, aussi le prédicateur mit-il beaucoup de soin à la traiter.

Dans la première partie de son discours, Turrettini montre que si l'Evangile est une loi, c'est une loi qui nous affranchit. En lui obéissant, nous nous élevons au-dessus de toutes les choses du monde, au-dessus des biens et des maux, au-dessus de la prospérité et de l'adversité, au-dessus des grandeurs, des richesses, des plaisirs des sens, au-dessus des promesses et des menaces, au-dessus des maximes corrompues et des mauvais exemples des hommes.

Dans la seconde partie, l'orateur, après avoir établi la nécessité du jugement de Dieu, conclut que l'Evangile, bien loin de diminuer nos obligations, au contraire, les étend et les rend plus indispensables. Car plus cette loi est parfaite,

plus elle demande de sainteté. Plus les lumières y sont grandes, plus les motifs y sont pressants, plus les secours y sont efficaces, plus les récompenses y sont glorieuses et plus grand sera le compte que nous aurons à rendre à Dieu, et plus sera terrible la condamnation de ceux qui auront méprisé ces grâces. C'est ainsi que nous serons jugés par la loi de la liberté.

Dans la troisième partie de son sermon, Turrettini commente ces paroles : « Parlez et agissez » et démontre que, dans la religion, la connaissance ne suffit pas et qu'il faut que la pratique y réponde. Effectivement, les lois ne sont pas faites simplement pour être connues. Elles sont faites afin qu'on les suive. Et quand on a quelque compte à rendre, quelque jugement à soutenir, il ne suffit pas d'en être informé, il faut prendre là-dessus ses mesures par rapport à sa conduite. Ainsi, lorsque nous connaissons quelle est la loi de l'Evangile et que nous devons être jugés par cette loi, il ne faut pas que cette connaissance s'arrête dans notre esprit. Il faut qu'elle serve à régler nos mœurs, à conduire toute notre vie. « Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté. »

Comme application, Turrettini tire en terminant une importante leçon de son sujet, leçon qui intéresse également l'Etat et l'Eglise, la société civile et la société chrétienne, il établit que la liberté et la loi s'accordent très bien ensemble. « Une sage liberté, dit-il, n'est jamais sans bornes. Elle est toujours réglée, elle est toujours limitée par des lois. »

En 1735, lors du jubilé de la réformation, Turrettini prononça un sermon de circonstance sur ce texte, tiré de l'Apocalypse[1] : « Je viens bientôt : tenez ferme ce que vous avez, de peur qu'on n'enlève votre couronne. »

Après en avoir fait agréer la dédicace aux magnifiques et très honorés seigneurs, syndics et Conseil de la ville et république de Genève, Turrettini publia son discours en 1735[2].

Dans la première partie de son sermon, l'orateur fait ressortir les grands avantages que la

[1] Chap. III, vers. 11.

[2] Sermon sur le jubilé de la réformation établie il y a deux cents ans dans l'Eglise de Genève, prononcé à Genève le 21 août 1735, jour solennel d'actions de grâces, par Jean-Alphonse Turrettini, pasteur et professeur en théologie et en histoire ecclésiastique.

réformation a procurés à Genève comme partout. Premièrement il est certain qu'elle a été très favorable au point de vue temporel. Sans la réformation, le peuple genevois subirait encore le même joug sous lequel avaient gémi nos pères. C'est donc à elle que nous devons d'être un peuple libre. Nous ne saurions la perdre sans perdre en même temps notre indépendance. Mais quelque avantageuse que soit la liberté temporelle, ce n'est rien en comparaison de la liberté spirituelle qui a été le grand objet, l'objet capital de la réformation. On avait entièrement défiguré le christianisme. On l'avait rempli de dogmes absurdes et de pratiques superstitieuses. Ce n'était plus la doctrine de Jésus-Christ et de ses apôtres; c'était un paganisme et un judaïsme ressuscités. Telle est en substance l'introduction de Turrettini, qui la termine en insistant sur la métamorphose que la réforme a fait subir à Genève.

« Avant la réformation, dit-il, quel cas faisait-on de notre ville dans les pays étrangers? Dans quelle considération étoit-elle? Quels habiles gens y voyoit-on? Quels ouvrages en voyoit-on sortir pour l'avancement des sciences, ou pour

le bien de la religion? On auroit été bien embarrassé à y trouver rien de semblable. Au lieu que depuis la réformation les choses sont, grâces à Dieu, sur un pied tout différent, et je ne sais s'il y a aucun Etat ni aucune Eglise qui ait été autant favorisée à cet égard par la Providence. Depuis la réformation, quel tendre intérêt les puissances protestantes n'ont-elles pas pris à notre conservation? Combien de marques réelles et effectives ne nous ont-elles pas donné de leur bienveillance? Et depuis l'établissement de notre académie, qui suivit de près celui de la réformation, quel empressement n'a-t-on pas eu, et n'a-t-on pas encore aujourd'hui, à envoyer ici des personnes de tout ordre, des personnes même de la plus haute distinction, pour y recevoir une éducation convenable à leur rang, pour y prendre de bons principes sur la religion et sur les sciences? »

Dans la seconde partie de son discours, Turrettini rappelle que si Genève et les autres pays réformés ont tiré et tirent encore de grands avantages et un grand honneur de cette bienheureuse transformation religieuse, d'un autre côté il y a bien des choses qui peuvent nous

priver de ces avantages, bien des ennemis qui peuvent nous enlever notre couronne. Il signale tous ces dangers. Ce sont les agissements de la cour de Rome. Ce sont les maximes corrompues du monde, l'ignorance, l'indifférence. Ce sont les mauvais exemples, les railleries des profanes, les sollicitations des pécheurs. Ce sont les promesses et les menaces, les biens et les maux, et en particulier les persécutions que Dieu permet de temps en temps et qui ont pour but d'éprouver la foi des fidèles. Dans tout cela, il voit autant d'ennemis puissants, adroits, qui cherchent à nous ravir notre couronne.

Dans la troisième partie de son sermon, Turrettini indique les moyens par lesquels nous devons résister aux ennemis qu'il a signalés précédemment. Il faut être fermes dans la foi, c'est-à-dire dans la persuasion des vérités de la religion. Nous ne devons pas être comme des enfants flottants, emportés par le vent de toutes sortes de doctrines et par la tromperie des hommes, qui emploient la finesse et l'artifice pour nous engager dans l'erreur. Mais nous devons être fortement attachés à la vérité, et garder fidèlement le dépôt sacré de la doctrine qui nous a

été enseignée. Il faut être fermes, dit l'orateur, dans la profession de ces mêmes vérités. A la foi du cœur, il faut joindre la confession de la bouche. Jésus-Christ veut qu'on se déclare pour lui devant les hommes, si nous voulons qu'il se déclare pour nous devant son Père qui est au ciel. « Retenons constamment la profession de notre espérance, » dit l'apôtre.... Il faut être fermes dans la pratique des devoirs qui en dépendent. « Soyez fermes et inébranlables, travaillez toujours de mieux en mieux à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense. »

Dans la quatrième partie de son discours, Turrettini, après avoir résumé les raisons qui nous pressent de retenir ce que nous avons, de peur qu'on n'enlève notre couronne, raisons de piété, raisons de prudence; intérêt public, intérêt particulier; avantages pour cette vie et avantages infinis pour la vie à venir, rappelle encore la raison employée par Jésus-Christ lorsque, parlant aux fidèles de Philadelphie, pour les porter à la persévérance, il leur dit : « Je viens bientôt; tenez ferme ce que vous avez. » Turrettini voit dans cette venue de Jésus-Christ

l'heure de tentation dont le Sauveur avait parlé précédemment, c'est-à-dire une nouvelle persécution qui devait bientôt arriver et qui fut apparemment celle de Trajan.

« Quelle honte, dit-il, pour les chrétiens de ces temps-là, s'ils avoient succombé à la tentation? Quel malheur si Jésus-Christ, venant pour les éprouver, il avoit été le témoin de leur lâcheté et de leur apostasie? Ils auroient senti tôt où tard les justes effets de son indignation, et leur portion auroit été celle des apostats et des rebelles. — Mes frères, les jugements de Dieu se promènent aujourd'hui dans le monde. Voilà une guerre presque générale. Et si Dieu nous fait la grâce de n'y être pas exposés, nous avons eu aussi, il n'y a pas bien longtemps, de tristes scènes parmi nous. Mais qui sait encore ce que Dieu nous réserve? Quel sujet n'avons-nous pas de nous fortifier de plus en plus dans la foi, afin que quand Jésus viendra nous ne soyons point couverts de honte! »

Enfin, dans une péroraison fort éloquente, Turrettini s'adresse aux citoyens, aux pères, aux mères, aux jeunes hommes et aux jeunes filles pour les supplier tous de joindre à la profession

de la vérité une pratique constante des devoirs de la piété.

Tous ces discours semi-politiques, semi-religieux, dont nous venons de citer les principaux et qui furent prononcés à l'occasion des jubilés de Berne, de Zurich, de Neuchâtel et de Genève, et les prédications que Turrettini dut faire pendant les troubles qui agitèrent notre ville, lui valurent des lettres de félicitations de ses nombreux amis.

Disons maintenant un mot de son sermon sur le jeu[1].

C'était en 1727; les abus du jeu avaient pris une telle proportion que le Consistoire voulant y remédier chargea Turrettini de porter ce sujet en chaire, en en faisant l'objet de l'un de ses sermons. En effet, il y avait lieu de réagir contre un tel état de choses, malgré les blessures que la susceptibilité de certains personnages de l'époque en recevrait.

« Au reste, dit Turrettini, il n'y a point de ma-
[illegible] intérêts de la religion s'accordent
[illegible] de la société civile. Aussi les
[illegible] rats chrétiens ont très sou-

[illegible] 1727, par J.-A. Turrettini.



là un si grand mal? Je vous en laisse le juge, quant à moy c'était ma pensée. »

Turrettini ne crut pas devoir tenir entièrement compte de ces avis, car il publia isolément le discours incriminé.

Parmi les sermons que nous possédons de Turrettini, on remarque celui qu'il composa sur la charité. Il semble que le sujet lui-même lui inspira de nouveaux élans d'éloquence chrétienne, dans lesquels il déploya une fois de plus les trésors de son cœur pur et généreux. La publication de ce dernier discours lui valut bien des témoignages flatteurs de la part de ses amis et de ses adversaires. Janiçon le remercia chaleureusement de lui avoir adressé cet écrit qui lui avait causé un immense plaisir; Merlat lui fit les plus grands éloges et Micheli prétendit qu'il avait fait une peinture si vive et si animée de cette fille du ciel, qu'il avait dû aller chercher en Paradis les traits avec lesquels il l'avait représentée. Quant aux autres sermons de Turrettini non encore publiés, ils roulent principalement sur des sujets de morale. C'est ainsi qu'en 1689, déjà il préludait à son rôle d'orateur chrétien par une sorte de sermon philosophico-reli-

gieux sur le suicide. Un peu plus tard il parle à ses auditeurs de responsabilité morale; il les entretient de la vie courageuse et dévouée de saint Paul; ou bien il s'efforce d'inspirer à son public l'admiration qu'il ressent lui-même pour les prédicateurs de la primitive Eglise. Ailleurs encore il retrace les facultés intellectuelles et morales de l'homme, leurs prodigieuses richesses, et en conclut que puisque le Créateur l'a doté de biens si précieux, il doit les faire valoir pour bénir Dieu et marcher lui-même dans la voie du devoir; ou bien il expose les conceptions évangéliques de Pierre et de Jean et les compare à celles qui se dégagent des épîtres pauliniennes. Il ne se borne pas au Nouveau Testament; sa parole vive, profonde fait passer devant nos yeux les jugements sévères de Dieu que nous trouvons dans Josué, dans les Juges et dans Samuel, et en tire une conclusion moralisante pour ses auditeurs.

Les succès de Turrettini comme prédicateur, succès qui avaient dès longtemps franchi les limites de notre territoire, l'avaient placé à Genève en tête de tous les orateurs par ses grandes qualités de composition et de récitation, qui ra-

chetaient largement la faiblesse naturelle de sa voix.

On allait jusqu'à adresser des vers à messieurs les pasteurs sur le talent supérieur de leur collègue. En voici pour preuve un sonnet :

Cédez à cet aiglon, aigles jeunes et vieux,
Ha ne disputez pas de l'aile la plus forte,
Il s'élève plus haut cent piques dans les cieux,
Et l'on ne vit jamais voler de cette sorte.

En vain vous vous forcez à qui volera mieux
Cet Esprit tout divin qui le ravit et porte,
Ne vous a pas donné ces essorts glorieux
De peur que de l'honneur le vent ne vous transporte.

Ce matin en sortant des portes du sommeil
Je l'ai vu se guinder tout auprès du soleil
Et j'ai dit : Noble aiglon, votre vigueur est belle....

Qui volerait ainsi? — Pour moi je ne peux pas,
Ma pesanteur m'oblige à ne voler que bas
Je ne sais que raser la terre en hyrondelle.

La publication des œuvres de Turrettini et notamment de ses sermons était attendue avec impatience à l'étranger. Saurin lui écrivait déjà, de la Haye, en date de 1705, un appel chaleureux en vue d'une impression de ses discours.

« Je voudrais bien, dit-il, avoir quelque chose qui me distinguât assez pour me donner droit de lier commerce avec vous, de vous demander quel compte vous voulez rendre au public des grands talents que vous avez reçus et des études que vous faites. Vous êtes débiteur au Grec, au barbare, au sage et à l'ignorant. Vous devez à toute l'Église. Des talents extraordinaires comme les vôtres ne doivent pas être renfermés dans l'enceinte d'une ville. Une extrême délicatesse est quelquefois aussi blâmable qu'une trop grande présomption, et il est permis de connaître ce qu'on vaut quand on ne veut tirer de cette connaissance que des motifs pour se rendre utile à l'Église. Je suis à portée pour vous servir et si vous vouliez me confier une douzaine de sermons je me chargerais bien de les faire imprimer sur le plus beau papier de Hollande et

[redacted]

CHAPITRE XI

Turrettini et ses correspondants de l'étranger et de la Suisse.

D'après tout ce que nous avons vu de Turrettini on conçoit sans peine, qu'à défaut des hautes qualités de son caractère, sa réputation d'homme de lettres et de savant, aurait suffi pour établir entre les célébrités de son temps et lui la volumineuse correspondance qui enrichit actuellement les bibliothèques de Genève et de la Suisse. Du reste, rien d'étonnant : Turrettini avait beaucoup voyagé et partant s'était fait beaucoup d'amis; d'autre part son père avait noué plusieurs relations que le fils se fit un pieux devoir de continuer; enfin les apparitions d'écrits nombreux et bien composés lui créaient à l'é-

tranger une incessante correspondance. Ce n'est pas exagérer que de dire que les lettres qu'il a reçues et celles qu'il a envoyées arrivent à un total de dix mille.

Turrettini entretenait volontiers des rapports épistolaires avec les théologiens catholiques de la Suisse et de l'étranger. Il eut, comme nous l'avons vu, avec de modestes prêtres de campagne des démêlés assez piquants, et répondait à leurs lettres avec autant d'empressement que lorsqu'elles étaient signées par un prélat. Souvent mis en défi sur certains points de doctrine par des ecclésiastiques d'un rang élevé, le professeur genevois poursuivait jusqu'au bout la controverse sans se départir jamais d'une extrême courtoisie. C'est ainsi qu'il se livra à une joute avec un homme qui, sous le voile de l'anonyme, se trouvait être l'abbé de Cordemoi, disciple et ami de Bossuet. Il entra ainsi en relations avec de hauts dignitaires de l'Eglise catholique, dont il reçut la visite, tels que MM. Quirini et Passionei.

La correspondance qui s'établit entre ce dernier et Turrettini de 1724 à 1726, est presque toute littéraire. Ce sont des missives bibliogra-

phiques sur les livres de l'époque et dans lesquelles le prélat, qui habitait alors Lucerne où il était nonce du pape, priait le théologien genevois de lui prêter ou d'acheter pour son compte certains ouvrages en renom. La lettre que nous détachons de cette correspondance offre seule un intérêt particulier, au point de vue historique. Littéraire au début, elle roule ensuite sur les démêlés que le gouvernement de Lucerne eut avec Passionei lors de son séjour dans cette ville. Ce dernier joignait à un caractère intrigant une grande habileté, comme le prouve sa carrière.

Né à Fossombrone dans le duché d'Urbin, en 1682, Passionei fit ses études à Rome. En 1706, il vint à Paris porter la *barette* du nonce Gualterio, son parent, et s'y livra à l'étude des bibliothèques et au commerce des hommes distingués. Après un voyage en Hollande, en 1708, où il était allé comme savant, mais où il joua bientôt un rôle de négociateur en défendant secrètement les intérêts de Clément XI qui ne pouvait avoir un nonce dans ce pays, Passionei revint à Rome en passant par la France. Nommé par Clément XI, en 1719, secrétaire de la Propagande, sa faveur



sionei. Lorsque ce dernier arriva à Lucerne en 1721, il se rendit chez l'avoyer, déclarant le décret contraire aux droits de l'Eglise, et sans effet, puisque Sa Sainteté n'avait pas donné l'autorisation. Le Conseil ne se laissa pas intimider, et maintint son décret, disant qu'il avait été pris après mûre réflexion et dans sa compétence, ajoutant que les clefs de saint Pierre ouvraient les portes du ciel et non les coffres de la terre. De là, de la part de Passionei, une longue suite d'intrigues qui échouèrent toujours contre la fermeté loyale du gouvernement lucernois.

Tout à coup, dit l'historien de la Confédération suisse, Jean de Müller, éclata le feu caché sous la cendre. Le dimanche 28 octobre 1725, longtemps avant l'aube, le nonce Passionei sortit à pied, sans adieu, par une des portes de Lucerne; il trouva là des chevaux envoyés par le couvent de Muri. Il alla fixer sa résidence dans Altorf, où ses hardes furent provisoirement déposées à l'arsenal, mauvais présage peut-être, dit un écrivain contemporain. Deux heures après un billet de sa main à l'avoyer allégua pour cause de son départ la violation des immunités ecclésiastiques et un ordre du saint père.

Eglise pour

différente:

témoigner

messieurs

l'immunité

aux souve-

[redacted]

à quel point Genève a toujours été le point de mire des convoitises et des habiletés du romanisme[1].

Turrettini eut aussi des rapports épistolaires avec Nicaise, cet abbé archéologue dont Lamonnoye peint assez bien la vie dans cette épitaphe en vers :

Ci-gît l'illustre abbé Nicaise
Qui la plume en main dans sa chaise
Mettait lui seul en mouvement
Toscan, français, belge, allemand;
Non par discordes mutuelles,
Mais par lettres continuelles,
La plupart d'érudition
A des gens de réputation.
De tous côtés à son adresse,
Avis, journaux, venaient sans cesse,
Gazettes, livres, frais éclos,
Soit en paquets soit en ballots.
Lui toujours en nouvelles riche
De sa part n'en était pas chiche.
Fallait-il écrire au bureau
Sur un phénomène nouveau;
Annoncer l'heureuse trouvaille
D'un manuscrit, d'une médaille,
S'ériger en solliciteur
Des louanges pour un auteur;

[1] Cette lettre était signée : P. archevêque d'Ephèse.

D'Armand mort avertir la trappe;
Féliciter un nouveau pape ?
L'habile et fidèle écrivain
N'avait pas la goutte à la main.
C'était le facteur du Parnasse.
Or gît-il et cette disgrâce
Fait perdre aux Huet, aux Noris;
Aux Toinard, Cupers et Leibnitz;
A Basnage, le journaliste,
A Bayle le vocabuliste,
Aux commentateurs Graevius,
Kuhnius, Perizonius,
Mainte curieuse riposte;
Mais nul n'y perd tant que la poste.

Tout entier à ses nombreuses correspondances, l'abbé Nicaise laissa peu d'ouvrages. Nous n'avons de lui que son traité sur *les Syrènes, leur figure et leur forme;* des travaux numismatiques et archéologiques sur des trou-



était à Paris. Les lettres qu'il lui écrivit sont extrêmement curieuses, surtout à cause des attaques qu'il dirige contre les philosophes de son temps. Cet abbé avait composé une description historique et géographique de la France, puis, revenant beaucoup plus en arrière, il avait essayé de faire revivre devant les yeux de ses lecteurs Justin-Martyr, Tatien et les anciennes coutumes des Egyptiens et des Chaldéens. La correspondance de Turrettini et de Longuerue fut toujours amicale et familière. C'est ainsi qu'après son retour à Genève son ex-professeur le gronde paternellement de « surmener son corps pour le service de la science. » Il lui dit même ces paroles caractéristiques : « Ne vous étonnez pas et ne trouvez pas mauvais que je me plaigne, j'aime tant mes amis que je suis plus sensible que d'autres lorsque je crois les perdre. » Blâmant le labeur excessif auquel se livrait Turrettini dans ses travaux d'histoire ecclésiastique, il ajoute : « Je suis bien surpris de ce que vous me dites, que vous vous mêlez de prêcher en français et en italien. Qui vous a donné ce mauvais conseil? Je vous prie de vous contenter de votre profession d'historien, sans vouloir encore

[illegible]

[illegible] les savants. Les [illegible] pour [illegible] Mais [illegible] pouvoir vous a[illegible] des plus beaux génies et des

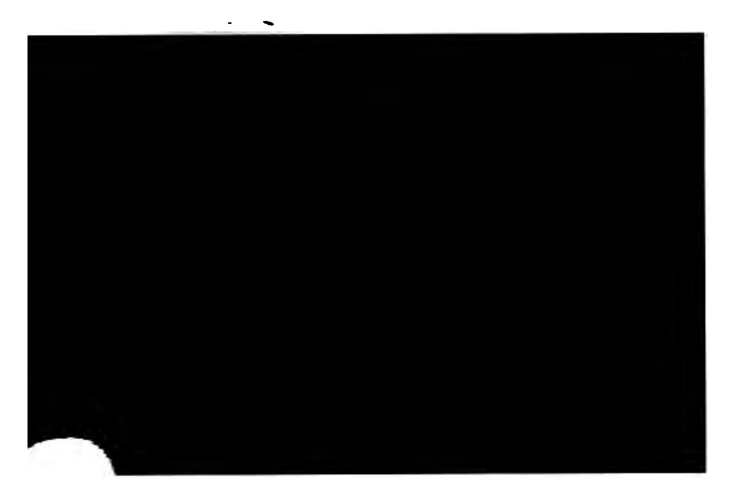
s'est méprise et qu'au lieu d'aller se joindre à un fœtus suisse, elle était faite pour animer quelqu'un des membres de vos académies. Il fit un voyage à Paris, il y a un an. Je lui fis alors une malice. Je fis courir certains petits vers qu'il avait faits sur votre chapitre. Les voici, si je m'en souviens :

Nostris cedere prisca Fontenellus
Demonstrare volens et hic et illic
Conquirit nova praeferenda priscis.
At cùm se nihil invenire cernit,
Libros impatiens, facit, probatque
Nostris cedere prisca Fontenellus. »

Puis il ajoute :

« A propos de livres, nous voyons ici avec un extrême plaisir le nouveau *Journal des savants*. Il paraît bien, monsieur, que c'est vous et vos semblables qui y mettez la main, car il ne se peut voir rien de plus judicieux ni de mieux écrit. Et vous tenez fort bien jusqu'ici la parole que vous avez donnée que tous les partis seraient contents de vous par rapport à la religion.... »

A tous ces compliments, Fontenelle répondait par des compliments :



que j'ai trouvé son style bien vif, bien gai, bien léger pour un étranger. La sottise que je vous dis là,... je vous supplie de croire que je la connais bien pour ce qu'elle est; je ne crois point du tout les esprits suisses moins déliés que les français, peut-être seulement sont-ils moins en haleine, moins accoutumés à un certain ton, mais ils le prendront quand il leur plaira et y réussiront très bien.

» Je n'ai nulle part au *Journal de France.* Il est vray qu'on m'y avait destiné une place et c'est sur cela que le bruit en a couru, mais je ne l'ai point acceptée. J'ai assez d'occupation d'ailleurs et plus qu'il n'en faut. Le secrétariat de l'Académie des sciences et ces histoires qu'il faut faire suffisent à un paresseux, à un très médiocre savant qui, par conséquent, ne va pas vite, et à un homme qui n'est pas encore bien revenu des plaisirs du monde et qui y donne un temps considérable. Je ne suis plus que mathématicien et physicien, et avec cela je ne le suis guère. »

Durant son séjour à Paris, ainsi que nous l'avons vu précédemment, Turrettini connut l'abbé Bignon. C'était le célèbre oratorien qui vécut de

1661 à 1743, et qui mit sa vaste érudition au service du roi, dont il était bibliothécaire. Membre de l'Académie française, il lui faisait honneur par ses travaux historiques. On lui doit une étude des médailles du règne de Louis XIV. Turrettini et Bignon correspondirent souvent ensemble.

Dans un autre ordre de savants, qui eurent des rapports épistolaires avec Turrettini, citons encore Leibnitz. Il n'est pas étonnant que ces deux hommes se soient connus, appréciés et aient eu l'occasion de s'écrire. On sait que le célèbre auteur de la *Théodicée* travaillait avec Bossuet et Pélisson à réunir les catholiques et les réformés; n'ayant pu réussir dans cette entreprise, à cause de l'opposition qu'il fit à l'évêque de Meaux, qui voulait imposer les canons du concile de Trente comme base de foi pour les



pensionnat, où son ami Bayle professa. Plus tard, Chauvin passa en Prusse, où l'appelait l'électeur Frédéric-Guillaume, et créa à Berlin le *Journal des savants*, dans lequel se publiaient des articles de philosophie, d'histoire et de mathématiques. Bon cartésien, il voulut corriger la doctrine du maître et donna une nouvelle explication de l'automatisme des animaux.

Nous trouvons encore beaucoup de noms à citer parmi les correspondants de Turrettini : Saint-Clair, bibliophile et mathématicien distingué, qui s'attacha à faire la revue des manuscrits des bibliothèques de Rome, informa son ami des nouvelles théories d'alors sur la chaleur, et lui fit connaître les savants par lesquels le génie anglais venait de s'illustrer. — Beaumont, qui fut à la fois publiciste, avocat et philosophe. — Baratier, Benion et Jaquelot, qui lui parlèrent longuement des ouvrages nombreux qui se publiaient alors en Hollande. — Curchod le physicien. — Clavion l'historien. — Cartier le fameux bibliophile. — Chandieu le numismate. — Cornabé. — Cunigham. — Coulan, l'ami de Jurieu. — Donis. — Du Pan. — Du Mont, l'historien de la réformation de la

Suisse. — Dunoyer, etc. — Il n'est pas jusqu'au physicien Gravesande qui ne l'entretint de sujets scientifiques. Témoin une lettre fort intéressante, datée de Bois-le-Duc, où le savant danois lui explique le fonctionnement de la pompe qu'il vient d'inventer et qu'il trouve « fort aisée, moins embarrassante et moins sujette à se déranger[1]. »

Nous indiquerons ensuite le célèbre Osterwald, de Neuchâtel, qui écrivit à Turrettini un grand nombre de lettres, et le professeur Werenfels, à Bâle ; tous deux échangèrent avec lui leurs impressions au sujet des troubles de Genève et des débats théologiques de l'époque.

Iselin et Gerneler correspondaient également avec Turrettini. Le premier, qui fut longtemps professeur d'histoire à l'université de Bâle, entretenait son ami de querelles religieuses ; le second, professeur d'éloquence à Marbourg, d'histoire et d'antiquité à Bâle et de théologie dans la même ville, lui parlait de belles-lettres et de sciences.

Après eux mentionnons Burlamachi, professeur de droit et homme d'Etat distingué. D'un

[1] 20 août 1732. Archives particulières, Turrettini.

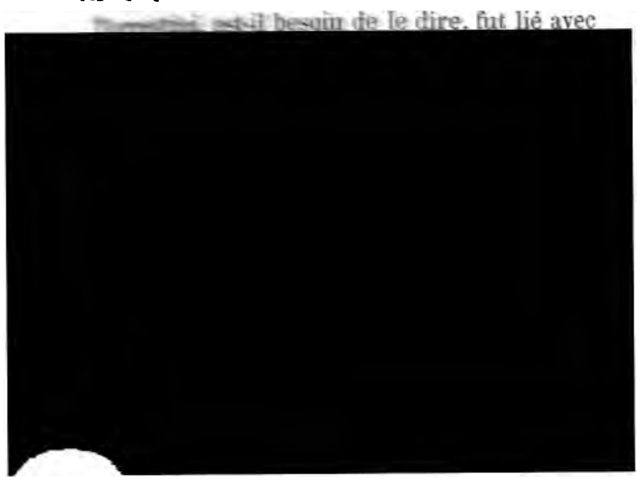
caractère ferme et viril, il contribua par sa parole et ses écrits à illustrer sa patrie et à la rendre florissante et forte. Turrettini, quoique habitant la même ville, échangea avec lui bon nombre de lettres, ainsi qu'avec Baulacre; ce dernier, qui fut longtemps bibliothécaire de la république, réunissait à un haut degré les connaissances du théologien, du moraliste, de l'historien, du critique et de l'antiquaire.

Turrettini eut une correspondance considérable avec les savants vaudois de l'époque qui formaient comme une sorte de pléiade littéraire, philosophique et religieuse, dont les travaux et les discussions firent du bruit au dehors. C'est dans ce centre qu'on voyait par exemple de Trey, auteur de l'*Harmonie des Evangiles* et de sermons remarquables. Il avait fait ses études avec un grand succès dans les académies de Genève et de Lausanne. Dans les thèses publiques il se distinguait particulièrement soit en soutenant soit en opposant. Turrettini goûtait la correspondance et la conversation de cet homme qui possédait beaucoup de hardiesse et une grande facilité d'écrire et de s'exprimer et surtout une mémoire prodigieuse. Etant jeune étudiant il lui

était arrivé de retenir un sermon qu'il entendit prononcer à un capucin dans le canton de Fribourg et de le réciter ensuite mot à mot. Pendant qu'il était proposant, il mémorisa de même un discours prononcé par un des premiers pasteurs de Lausanne, un jour solennel et il le récita sans changement à ce prédicateur lui-même.

Vers à cette époque brillait à l'académie de Lausanne un autre correspondant de Turrettini, Constant de Rebecque, qui occupa successivement les chaires de philosophie, de théologie et de belles-lettres dans sa ville natale. Il fut lié avec tous les savants illustres de son temps. La présence d'un ami commun, le comte de Dhona seigneur à Coppet, fournit aux lettrés genevois et à Turrettini en particulier l'occasion de le voir fréquemment.

... est-il besoin de le dire, fut lié avec



actif dans les débats du *Consensus*, le premier en refusant de signer le formulaire imposé par LL. EE. de Berne, tout en déclarant à ces dernières son entière soumission à d'autres égards, le second en rédigeant des mémoires contraires aux intentions du clergé dominant, avaient tous deux entretenu de fréquents rapports au sujet de ces brûlantes matières avec Turrettini, rapports qui se continuèrent au delà de l'époque de ces tristes disputes. Nommer parmi les amis de Turrettini Crousaz et Polier, n'est-ce pas aussi nommer Barnaud le traducteur du Consensus et l'auteur du Mémoire pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du trop célèbre formulaire? Barnaud occupait une place importante dans l'histoire de ces événements et l'ouvrage dans lequel il les rappelle est très bien composé au point de vue de la réalité des faits. On sait qu'il fut aidé dans son travail par Rodolphe de Waldkirch, professeur et successeur de Barbeyrac.

CHAPITRE XII

Turrettini et les réfugiés français.

Nous avons vu Turrettini en correspondance avec les savants de l'Europe, voyons-le maintenant s'intéresser aux affaires religieuses des Eglises de France ou bien traiter avec les réfugiés de ce pays des questions de foi, de littérature ou de science.

Un des hommes les plus marquants du Refuge en Hollande était Basnage, le digne successeur de Jurieu et l'adversaire de Bossuet. Il n'est pas besoin de nous étendre beaucoup sur ses premières années, disons simplement qu'après de bonnes études à Genève, puis à Saumur, il avait été nommé pasteur à Quévilly près de Rouen. On sait qu'il avait été obligé de quitter son

Eglise et la France à la révocation, et qu'il se rendit à Rotterdam où son ami Bayle l'appelait. C'est de là que sa pensée se reportant vers ses amis d'étude ou vers ses anciens compagnons d'infortune, il commença avec eux cette riche correspondance dans laquelle il se révèle tour à tour comme théologien, moraliste, historien et diplomate; car, n'oublions pas que c'est grâce à ses efforts que fut conclue la triple alliance de 1717 pour combattre les projets ambitieux du cardinal Alberoni.

Basnage parle à Jean-Alphonse Turrettini de toutes les nouvelles politiques religieuses et littéraires qui pouvaient intéresser deux hommes d'une culture aussi étendue. Théologien, il se donne lui-même comme l'apôtre de la charité fraternelle. C'est ainsi qu'écrivant à Turrettini lors des débats entre la haute et la basse Eglise en Angleterre, il lui dit :

« Comme je suis un théologien pacifique et tolérant, je verrai avec un plaisir extrême la lettre de Mgr l'archevêque de Cantorbury qui contient un détail des moyens par lesquels on a apaisé les disputes sur la grâce. »

Moraliste, il pensait que la vérité était préfé-

avec lequel Turrettini fut très lié. C'est de Berlin où le réfugié français avait dû se retirer après la révocation de l'Edit de Nantes qu'il lui écrit un nombre considérable de lettres qui reflètent l'esprit supérieur de leur auteur. D'Ancillon fut un homme distingué et occupa sur le sol étranger des emplois importants qui ne l'empêchaient pas en même temps d'être un écrivain de premier ordre.

Turrettini se lia avec Bayle, l'auteur du *Dictionnaire*, lorsqu'il habita Genève et ses environs. L'écrivain français eut toujours pour notre ville un grand attachement. Rentré dans le protestantisme qu'il avait momentanément déserté, il se rendit aux avis de ses parents qui jugeaient plus prudent de lui faire quitter la France vu les châtiments infligés aux relaps et il vint dans la cité de Calvin pour y étudier. Qu'était alors cette ville pour les réfugiés?

« Cette Rome du protestantisme, dit Damiron, était une ville savante et libérale qui semblait, comme la Hollande, placée aux portes de la France pour recevoir et recueillir les exilés de la pensée qu'un pouvoir jaloux y poussait incessamment. »

rite, mais selon leur âge, c'est-à-dire que je n'y apporte aucune méditation et que je n'examine point quel rang et quel ordre il faut donner aux pensées, me contentant de les ranger à mesure qu'elles me viennent. Ainsi ce sont des troupes tumultuaires ou, pour mieux dire, semblables à celles que Marius assembla après sa disgrâce. Vous savez qu'il prenait tout ce qu'il pouvait et que même il donnait la liberté aux esclaves qui se venaient enrôler sous lui. Je fais à peu près comme cela mes levées lorsque j'écris.... »

Dans ses lettres à Turrettini, nous retrouvons ces qualités de pensées et d'expressions que chacun connaît : cette soif d'apprendre, de puiser aux bonnes sources, cette curiosité affamée dont parle Sainte-Beuve, cette sagacité pénétrante, ce bon sens dans le jugement, cette finesse d'appréciation, cette variété et cette richesse de termes vifs, nerveux et par-dessus tout cet esprit critique qui le distinguait particulièrement et que dans les œuvres plus importantes il poussa jusqu'au génie.

La correspondance de Bayle est le type de la variété. Tantôt, selon sa manière, il se prend « à faire des courses sur toutes sortes d'au-

teurs; » de là les innombrables nouvelles bibliographiques qu'il donne à Turrettini; tantôt il parle de la composition de son *Dictionnaire critique*, pour lequel il sollicite des matériaux. Puis il discute les événements du temps, les discours académiques, les fameuses querelles qui firent tant de bruit en Hollande entre des professeurs de Leyde et d'Amsterdam.

Plus loin, il demande des détails sans nombre sur tel personnage ou sur tel événement et s'excuse en s'avouant beaucoup trop *interrogativo*.

Il parle aussi de sa querelle avec Jurieu, le ministre français, querelle dont les débats rappellent un peu et dans certains détails ceux qui éclatèrent entre Woëssius el Descartes.

Ailleurs il entretient Turrettini de ses recherches sur le célèbre docteur Akakia, afin de savoir si ce fut le père ou le fils qui fut professeur au Collège de France; plus loin il lui raconte la bataille de Nerwinden; puis il lui fait le récit du discours que La Bruyère a prononcé le jour de sa réception.

« On m'a prêté, dit-il, le discours de M. de La Bruyère, prononcé à l'Académie le jour de sa

réception. Je ne sais point ce que les connaisseurs en disent, mais pour moi je l'ai trouvé tout à fait beau. C'est un style d'un ton fort singulier et qui, sans être selon toutes les règles du dégagement des périodes et des équivoques de nos nouveaux grammairiens, est plein d'idées qui, en peu de mots, enferment de grands objets. »

Ce jugement, remarquons-le en passant, contraste singulièrement avec celui de Turrettini, lorsqu'il écrivait de Paris son opinion sur la harangue de l'auteur des *Caractères*.

Ailleurs il est encore question de l'Académie française.

« Je n'ai point encore reçu, dit Bayle, le discours de M. Dacier que vous m'avez envoyé. Il me semble que ça a été une besogne assez rude pour ce nouvel académicien que l'éloge de son prédécesseur et celui de la dernière campagne; et s'il s'en est bien tiré, il faut qu'il soit devenu de ceux dont Balzac a dit qu'ils savent danser sur la corde. Nous ne voyons ici aucun des discours qui se prononcent ou qui se lisent dans l'Académie française, les libraires ne les impriment point; ils ne vendraient pas cette mar-

car je vois qu'en France, où les évêques prennent beaucoup de précautions contre cela, c'est presque la même chose que le bourignonisme. »

Nous avons déjà vu, dans le cours de cette étude, Jacques Saurin en relations avec Turrettini. Le nom du premier est trop haut placé dans les fastes de la prédication au temps du Refuge pour que nous omettions de rappeler ici son souvenir. Saurin était venu à deux reprises à Genève recevoir de Turrettini les solides enseignements qui devaient développer son éloquence et ses facultés naturelles. Le grand prédicateur de la Haye conserva toujours sur le sol étranger une véritable vénération pour le maître auquel il témoigna à plusieurs reprises les sentiments de la plus haute estime.

Saurin ne fut pas seulement un prédicateur d'une rare éloquence, mais un pasteur plein de zèle, de dévouement et de charité. Dès l'année 1715, après dix ans de ministère à la Haye, sa santé inspirait déjà de vives inquiétudes à ses amis [1]. Le 30 décembre 1730, il expira dans le

[1] Il était menacé de cécité. Un fac-simile des lettres de Saurin à Turrettini a été publié à Genève, par M. Jules Carey. Il est curieux de comparer l'écriture de

calme et la paix en prononçant ces paroles, qui semblent comme le dernier reflet d'un beau jour : « Que de gloire et de grandeur en Jésus-Christ! Aimez la piété; il n'y a que cela de bon au monde. »

Les lettres que Saurin adresse à Turrettini ne sont pas exemptes d'incorrections, mais elles respirent la plus cordiale simplicité. La louange y revêt les formes les plus gracieuses et les plus aimables. Dans les moments où Saurin a lieu de se plaindre de la censure ecclésiastique, de la malveillance du clergé et des consistoires à son égard, il ne cesse pas de se montrer modéré, comme doivent l'être tous les vrais chrétiens.

Turrettini fut aussi en rapports d'amitié avec Louis Saurin, frère cadet de Jacques. Ministre lui-même, il devint pasteur de l'Eglise de Savoie à Londres. Il mourut en 1749, doyen de St-Patrick, en Irlande, où sa postérité subsiste encore[1].

ces trois pièces : ferme en 1705, elle perd de sa précision en 1707, et en 1727 ne laisse plus aucun doute sur le précoce affaiblissement de la vue de Saurin.

[1] Pour plus de détails relatifs au pasteur Louis Saurin, on peut recourir à l'excellent ouvrage de MM. Gaberel et Deshours-Farel, qui contient une ample source d'informations sur la famille Saurin.

C'est de Londres qu'il écrit à Turrettini sur des matières théologiques ou sur des points relatifs au Refuge en Angleterre.

Citons encore parmi les amis les plus fidèles de Turrettini, Jurieu. Tour à tour professeur, pasteur et enfin président des Eglises wallonnes de la Hollande, il était l'ami du roi Guillaume et en quelque sorte le promoteur du mouvement religieux, politique et littéraire qui emportait le commencement du dix-huitième siècle. Souvent son imagination l'égara; mais en dehors des querelles théologiques, il avait un excellent cœur. Ce n'est pas le lieu ici de retracer le nom de tous ses nombreux ouvrages ni même d'indiquer les efforts qu'il fit pour procurer la liberté de conscience aux protestants français; contentons-nous de dire qu'il dépensa sa vie à faire triompher les doctrines progressives de la réforme.

Superville échangea quelques lettres avec Turrettini. Exilé comme le précédent, lui aussi consacra sa vie à la cause de la réforme, aussi bien que ses amis et collègues Benoit, Martin, Du Bosc, de la Devèze. Sa correspondance roule principalement sur les questions religieuses et sur les ouvrages nouvellement parus.

cartésien, réfutant avec infiniment d'esprit la doctrine des tourbillons de Descartes, ainsi que ses idées sur l'âme des bêtes; il lui fit aussi le récit des arrêtés qui avaient été pris au synode de Rotterdam contre les remontrants et les pajonistes. Nous savons qu'en 1693 il succéda à Bayle dans la rédaction du fameux journal *la République des lettres.*

Barbeyrac correspondit longuement avec Turrettini sur les grandes questions abordées par les amyraldistes, les supralapsaires et les infralapsaires, en même temps il l'entretint des cocceins et des voëtiens. Ces lettres renferment des détails curieux sur la nomination de Barbeyrac à la grande église de Groningue.

Nous serions incomplets, si nous ne mentionnions encore Forneret, qui fut un théologien et un prédicateur éloquent du Refuge, d'abord à Lausanne et ensuite à Berlin, où l'avait appelé le roi de Prusse. Après lui Franconis, que Turrettini, avec son obligeance accoutumée, munissait de livres et de manuscrits; Bibaud, exilé, qui fut retenu en Suisse par l'aimable et cordiale hospitalité qu'on lui offrit; réservons aussi une mention honorable pour Hérault, pasteur, d'abord

à Alençon, puis en Hollande, où il s'occupa longtemps du rachat des esclaves hollandais et français chez les Turcs; sa correspondance avec Turrettini nous fait passer devant les yeux toutes les petites querelles des sectes protestantes des Pays-Bas, qui « trempent trop souvent leurs plumes dans le fiel. » Limeuille, auquel Turrettini procura une place en Hollande, grâce au concours de ses amis du Refuge, et qui paya la dette de sa reconnaissance à son bienfaiteur par une correspondance riche et variée; Merlat, qui s'entretint surtout avec lui d'éloquence sacrée; Plantier qui, gagnant la terre de l'exil, fut arrêté à Genève par Turrettini, reçu bourgeois de cette ville en 1723 et dota sa nouvelle patrie de plusieurs ouvrages estimés. Réservons aussi une place pour Roy, qui s'établit à Lausanne après la révocation et consacra sa vie à la nouvelle école de théologie; Rosset, fort admirateur des ouvrages de Turrettini et qui entretint avec lui une correspondance animée, et surtout Lescot, homme d'une fine critique, qui intéressa souvent notre professeur par un récit piquant des démêlés de Bayle, de Basnage de Beauval, de Jurieu et de Saurin.

CHAPITRE XIII

Turrettini et les martyrs pour la foi.

Après avoir sommairement analysé la correspondance de Turrettini, reprenons la suite de sa vie en rappelant ses efforts pour améliorer le sort des protestants de France qui traversaient alors des jours si néfastes et celui des Vaudois du Piémont persécutés par le duc de Savoie. Nous ferons suivre ces détails d'un rapide aperçu de ce que Turrettini fit pour les différentes Eglises de l'étranger.

Ses tentatives en faveur des protestants français ne furent pas toujours couronnées de succès : néanmoins nous essayerons de retracer en quelques lignes ce qu'il fit en leur faveur. Il fut en rapport avec tous les principaux prési-

dents des commissions organisées pour faire accorder la liberté de conscience aux réformés de France; il entretint une correspondance intime avec la plupart d'entre eux. Souvent le récit de leurs souffrances l'émut profondément, et son cœur répondit toujours aux appels qui lui furent adressés. L'un deux, nommé Clavion, après bien des tracasseries, avait été obligé de s'expatrier, et de sa nouvelle résidence il implorait Turrettini en faveur de ses paroissiens si involontairement abandonnés. Celui-ci, avec un tact parfait, s'intéressa plus d'une fois aux affaires de ce pasteur et de son Eglise. Ces services-là n'étaient pas à dédaigner; en effet, quelle était la position des protestants français à ce moment-là? Le dimanche on leur lisait quelques sermons et quelques prières dans les assemblées du Désert: comme il n'y avait pas de pasteurs, aucun mariage n'était béni; la communion n'était pas célébrée; malgré les efforts d'Antoine Court et de ses collègues le culte public n'était pas rétabli; aussi suivant l'énergique expression de l'un d'eux[1], ils étaient obligés de vivre sans religion.

[1] Guizard, correspondance inédite.

D'autre part l'activité de Turrettini ne se borna pas à des consolations spirituelles ou à des actes de charité privée, mais elle s'étendit d'une manière plus efficace aux galériens et aux forçats pour la foi. Leur sort était bien digne d'exciter les sympathies d'une âme généreuse. Turrettini, comme on le sait, à l'occasion de la signature du traité d'Utrecht, écrivit à la reine d'Angleterre des lettres fort éloquentes, et avec ses collègues de Zurich et de Berne lui présenta un mémoire fidèle du triste état des galériens français. La reine Anne, sur ses instances, aussi bien que sur celles de ses collègues étrangers, finit par obtenir la liberté de cent trente-neuf forçats de Marseille et celle d'un plus grand nombre les années suivantes. Un autre exemple de la dévorante activité de Turrettini à s'employer au soulagement des protestants français persécutés, fut le zèle avec lequel il aida de ses conseils précieux ceux qui, comme B. Du Plan, collectaient en faveur des Eglises sous la croix.

Turrettini, vers la fin de sa carrière, entretint, en effet, des rapports très suivis avec Benjamin Du Plan, gentilhomme d'Alais, député général des synodes des Eglises réformées de France et

d'Alais en Languedoc, d'une taille au-dessus de la médiocre, cheveux longs, âgé d'environ quarante ans, est d'une famille de notre religion; qu'étant sorti du royaume de France pour en faire une profession publique, il a demeuré près de sept ans au milieu de nous, pendant lesquels il nous a extrêmement édifiés par ses mœurs pures et par son zèle pour l'avancement du règne de Jésus-Christ; il a fréquenté fort soigneusement nos assemblées de piété et il a célébré la sainte cène avec nous toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. C'est pourquoi, le voyant partir pour la Hollande où il va faire un voyage, nous le recommandons à la grâce de Dieu et à la bienveillance de nos frères. »

Les lettres de Du Plan à Turrettini datées de Lausanne, de La Haye, de Copenhague et de Londres fourmillent de détails intéressants sur sa mission, et jettent sur cette période de l'histoire du protestantisme français un jour tout nouveau. D'autre part, ces missives témoignent du rôle important que J.-A. Turrettini joua au sein de la commission qui avait été nommée en vue de provoquer et de distribuer des secours aux malheureux huguenots.

L'argent que Turrettini[1] obtint de riches et illustres protestants en faveur des malheureux français persécutés pour la foi, aussi bien que celui dont il encourageait les collectes à l'étranger, était employé à l'entretien des ministres de l'Evangile et des étudiants qui prêchaient parmi eux; puis à la conservation de leurs écoles. On affectait une partie de ces sommes au soulagement de divers prisonniers retenus pour cause de religion à la tour de Constance, à celle de Crest, et en d'autres forteresses, au rachat de quelques galériens quand l'occasion se présentait et à l'adoucissement du sort de ceux qu'on ne pouvait rendre à la liberté. Enfin, les secours fournis aux fidèles surpris dans les saintes assemblées et surtout aux prédicateurs qui étaient saisis dans l'exercice de leur ministère et pour cela même exposés aux persécutions, ainsi que l'achat de livres de piété qu'on envoyait pour consoler tous ces malheureux, absorbaient vite le reste de ces dons.

En s'occupant des malheureux Vaudois, Tur-

[1] Archives Turrettini, manuscrits sur les protestants de France.

rettini continuait la tradition genevoise. Il se rappelait avec vivacité ce que ses devanciers avaient fait en 1687 en faveur de trois mille émigrés des Vallées. Il se souvenait du lamentable spectacle de ces troupes décimées par la faim et la maladie, que Genève recueillit avec l'empressement que donne seule la charité chrétienne. On sait que la moitié de la population s'était portée à leur rencontre jusque sur les bords de l'Arve qui servait de limite à notre pays, si restreint sur la carte, mais si grand dans le monde, dit un auteur du temps. Les Genevois s'entrebattaient, dit une lettre contemporaine, pour recueillir les plus misérables de ces pauvres Vaudois, et nos archives publiques nous apprennent que, vu l'empressement de la population à les recevoir, le Conseil d'Etat de Genève dut rendre un arrêté par lequel il fut prescrit à chaque citoyen d'attendre pour recevoir les nouveaux venus « la distribution de leurs billets de logement[1]. »

Au commencement de la carrière active de Turrettini en 1694, le duc de Savoie avait ac-

[1] Voir Muston, l'*Israël des Alpes*.

cordé à ses sujets protestants des Vallées vaudoises un édit sur lequel on avait beaucoup trop fondé d'espoir. Rétablis dans tous leurs anciens privilèges temporels et spirituels, les pauvres populations de ce pays avaient cru être à jamais affranchies. Hélas ! leur tranquillité ne fut qu'apparente, leur joie de courte durée, et bientôt troublée par les persécutions sans cesse renaissantes des prêtres romains. Lorsqu'on lit les mémoires particuliers du temps et la correspondance confidentielle des pasteurs des Vallées avec Turrettini, on constate avec douleur que les pauvres Vaudois se laissaient reprendre en détail ce qui leur avait été donné en bloc. Ainsi on ne leur permit plus d'avoir des ministres étrangers, ce qui faisait que leur culte n'était pas desservi par un nombre d'ecclésiastiques suffisant.

En 1713 et 1714, à la suite de la paix d'Utrecht dont le traité stipulait que Louis XIV ne cédait Pragela au Piémont qu'à la condition de tolérer le seul culte catholique, de nouvelles persécutions furent dirigées contre les réformés vaudois. En 1716 on leur interdit de tenir même des assemblées religieuses de plus de dix personnes,

sous peine d'amendes et des galères en cas de récidives. Plus tard eut lieu la triste condamnation du pasteur Cyprien Appia, l'ami de Turrettini et au sort duquel ce dernier s'intéressa si vivement. Appia fut poursuivi pour avoir baptisé l'enfant d'un habitant de Fenestrelle, et après un long procès, fut condamné au bannissement, à la confiscation de ses biens; peines qui, heureusement furent commuées, grâce à l'intervention de lord Edge, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Turin. Toutes ces vexations allèrent en empirant jusqu'en 1728 et 1730 où de nouvelles iniquités furent votées par le sénat contre les Vaudois.

Pendant tout ce temps Turrettini ne cessa de correspondre en faveur de ses frères malheureux avec les hommes influents de l'Angleterre, notamment avec l'archevêque de Cantorbury et celui de Londres, mylord Compton. Turrettini se rappelait que lors de l'édit de 1694 le duc de Savoie avait spécifié que les faveurs qu'il accordait aux Vaudois n'étaient octroyées que par la considération des instances qui lui avaient été faites par Sa Majesté le roi d'Angleterre. Aussi Turettini tournait-il sans cesse son attention de

ce côté-là et en attendait-il avec raison les secours les plus efficaces. On le verra suffisamment par la lettre suivante que lui écrit Bastie sur le rôle de négociateur dont on veut le charger pour l'Angleterre :

« Nous avons pris la liberté d'écrire à Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, lui dit Bastie, modérateur de la Table vaudoise, pour lui témoigner la joie que nos Eglises ont ressenti à son avènement à la couronne des trois royaumes et pour implorer sa protection, le rétablissement de la vallée de Pragela et de la Peyrouse, et lui demander des pensions pour treize pasteurs et treize maîtres d'école, et avons adressé la lettre à Son Excellence M. Cheswind le priant de nous appuyer de ses intercessions. Comme vous avez, monsieur, des connaissances en Angleterre, nous vous supplions d'écrire en notre faveur au roi de la Grande-Bretagne, là où vous trouverez à propos, sur tous ces articles, et d'employer pour nous tout le crédit que vous avez dans cette bienheureuse île; les mouvements que vous vous êtes donné dans le passé, nous font espérer que vous nous accorderez la même protection à l'avenir, nous vous la demandons, mon-

sieur, avec toute l'humilité et l'ardeur dont nous sommes capables. Si les pasteurs ne sont pas secourus par des pensions, il est impossible qu'ils puissent subsister, la misère des peuples les met hors d'état de fournir à leur entretien, ils gémissent sous le fardeau de leurs charges, et leurs familles après eux sont très misérables. Accordez-nous, monsieur, la grâce de solliciter en Angleterre en notre faveur.

» Les habitants de la vallée de Pragela sont présentement un peu tranquilles, mais s'ils ne sont pas rétablis dans la liberté de servir Dieu publiquement dans l'enceinte de leurs vallées, ces beaux commencements de zèle et d'attachement pour la religion s'évanouiront infailliblement avec le temps, et on peut leur appliquer ce que dit Salomon, que l'espérance fait languir le cœur, et peut-être pouvons-nous ajouter qu'un long délai leur fera enfin perdre courage : nous sommes fondés dans cette conjecture par la connaissance que nous avons de leur état; et il est bien important qu'on profite de la conjoncture favorable où se trouvent les affaires en Angleterre pour leur procurer ce que nous et eux désirent passionnément. »

La reine Caroline, instruite par Wake du fâcheux état des réfugiés vaudois, lui écrivit la lettre que nous connaissons tous et où elle témoigne son désir de faire passer les secours qu'elle destinait aux émigrés par le seul intermédiaire de Turrettini.

« Mylord, écrit-elle au mois de janvier 1731, j'ai été si sensiblement touchée de la lettre que vous m'avez écrite et de celle que vous m'avez envoyée de M. Turrettin, que je vous prie d'envoyer ce peu de secours pour les pauvres Vaudois qui souffrent pour la vérité. Je vous conjure de ne parler de cet argent à personne au monde. Le seul honneste homme, M. Turrettin, qui vous a écrit, en peut être informé pour le distribuer au plus nécessiteux. Vous lui en confierez le secret, mais que cela ne soit su de personne. »

Immédiatement après Wake envoyait à Turrettini vingt-cinq mille francs de la part de la reine, pour être donnés par son intermédiaire aux malheureux réfugiés vaudois.

Turrettini fut pour beaucoup dans les dispositions favorables que LL. EE. de Zurich témoignèrent en plusieurs occasions aux pauvres habitants des Vallées vaudoises. L'amitié réci-

proque du professeur genevois et du conseiller Escher explique suffisamment ce fait. Bien souvent Zurich se plaignait, refusait le secours, puis finissait par le donner.

« L'on a toutes les raisons à Zurich de se plaindre, écrit C. Appia à Turrettini, en date du 7 janvier 1735, que ceux des Vallées demandent sans cesse tantôt pour une chose, tantôt pour l'autre. Mais les fâcheuses circonstances où nous avons le malheur de nous trouver nous rendent souvent importuns malgré nous. Si dans des cas de cette nature nous étions abandonnés, que deviendrions-nous? Nous ne sommes pas en état de supporter de si gros frais nous-mêmes; d'ici nous ne pouvons espérer aucun secours. Nous ne savons donc à qui nous adresser ailleurs qu'à LL. EE. qui, dans toutes les occasions fâcheuses, se sont toujours montrées nos protecteurs et nos pères, et nous espérons que dans celle-ci elles nous feront encore sentir les doux effets de leur charité. »

L'intervention particulière de Turrettini dans les affaires des Vallées vaudoises était très considérable. Les extraits que nous pourrions citer de sa correspondance avec les pasteurs Cyprien

et Paul Appia, Arnaud, Jahier, Reynaudin, Bastie, Léger et tant d'autres montrent les services journaliers qu'il rendait aux Vaudois. S'agit-il de diriger dans leurs études de jeunes théologiens, c'est à Turrettini qu'on s'adresse. Faut-il recourir, dans un moment critique, aux princes allemands et anglais pour faire relâcher des pasteurs emprisonnés, Turrettini est encore là pour solliciter leur intervention en leur faveur. Ailleurs les pasteurs sont tout fiers de pouvoir lui donner la liste exacte des familles secourues par les dons qu'il leur a envoyés, et dont l'un d'entre eux le remercie par ce vers si connu :

Concordia res parvae crescunt, discordia vero dilabuntur.

Un jeune étudiant vaudois donne-t-il à son père quelques inquiétudes au sujet de sa conduite dans l'une des universités suisses, c'est à Turrettini qu'on demande de le faire venir à Genève et de veiller sur lui.

C'est encore à Turrettini qu'on a recours pour l'envoi de livres d'édification qui doivent porter des consolations dans ces vallées de larmes; ou bien, lorsque les ressources manquent pour la construction d'un temple, c'est à lui qu'on fait

appel pour collecter les sommes nécessaires, ce qui lui vaut cette touchante parole de reconnaissance : « Nos Eglises, lui écrit Jahier, vous regardent comme leur père et prennent la liberté de vous envoyer leurs salutations fraternelles. »

Sa générosité à l'égard des Vaudois du Piémont était sans limite. Qu'il s'agît de sommes considérables demandées par de pauvres familles, ou bien d'une simple « robe de ministre » réclamée naïvement par un pasteur dans l'embarras, la bourse de Turrettini est toujours ouverte et son cœur toujours généreux.

Turrettini porta un vif intérêt aux Eglises de Transylvanie persécutées, et, à l'occasion du fâcheux état des protestants de Salzbourg, il correspondit avec Escher, Stathalter de Zurich, pour faire intervenir les cantons évangéliques auprès de l'empereur d'Allemagne en profitant de la circonstance avantageuse de la nomination du duc de Lorraine comme vice-roi en Transylvanie. On sait que dans l'archevêché de Salzbourg il y a beaucoup de richesses métallurgiques et l'on croit que, déjà du temps de Luther, quelques Saxons, qui entendaient le métier de mineurs, s'y étaient établis et y avaient apporté

[illegible] à [illegible]. Vers [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] évangéli[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] par
[illegible]

[illegible]
[illegible] services par l[illegible]
[illegible] l'étranger [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

étaient des Hollandais qui avaient été pris par les pirates et amenés en Algérie. Les Etats généraux de Hollande avaient organisé une grande souscription pour les racheter : ils s'adressèrent à Turrettini pour le prier de collecter en Suisse, et ce dernier, joignant ses efforts à ceux de ses collègues de Hollande, tous ensemble réunirent la somme nécessaire pour cette libération.



« Le lundi 31 août 1716, dit Michel Turrettini dans ses *Mémoires*, l'élection de mon fils fut approuvée avec beaucoup d'agrément dans le Conseil et ayant été annoncée au peuple le dimanche suivant, j'eus la consolation et la joie de le consacrer et le présenter à l'Eglise le dimanche matin 13 septembre, en prêchant à Saint-Pierre sur les Actes XX et XXVIII, et il fut présenté le soir à Saint-Gervais par M. J.-A. Turretin notre cousin, qui eut le courage de se charger de cette fonction, malgré une fâcheuse oppression qui l'avait attaché au lit une partie de la semaine et qui avait fait marqué sur la tablature M. le prof. Léger comme sa caution, de sorte que nous doutâmes jusqu'à midi lequel des deux prêcherait, et ce qu'il y eut de singulier fut non seulement qu'il fit une admirable action *à son ordinaire* et la prononça avec beaucoup de force, quoique en montant en chaire, un petit retour d'oppression lui eût presque ôté la voix et l'eût presque mis hors d'état d'indiquer le Psaume qu'on devait chanter, mais c'est qu'il expliqua le même texte que moi avec cette différence seulement, qu'il traita tout le verset au lieu que je n'en avais lu que les premières paroles.

» Dieu ratifie dans le ciel nos bénédictions! »

En 1726 Turrettini s'employa activement à recueillir et expédier des fonds en vue de la reconstruction d'un temple à Glaris.

En 1727 nous le voyons très occupé à faire passer aux Grisons les secours que notre république destinait à Thusis qui venait d'être la proie des flammes. A cette occasion, l'avoyer de Steiger écrit à Turrettini pour remercier Genève « ville, ajoute-t-il, où la charité abonde en toute occasion. »

C'est à cette époque que Jean-Alphonse Turrettini eut la douleur de perdre son cousin, le professeur Samuel Turrettini. C'était un théologien distingué et un pasteur qui fit honneur à l'Eglise de Genève. En voyant la santé précaire de Jean-Alphonse, qui aurait dit qu'il survivrait à ce parent beaucoup plus jeune que lui, qui fut son élève, devint par son mérite son digne collègue et qu'il regardait depuis longtemps avec tant de raison comme le successeur de son nom et de sa réputation! Qui aurait dit que ce jeune cousin, qu'il considérait comme le plus fidèle dépositaire de ce qu'il pouvait laisser de plus sacré dans ce monde, devancerait dans l'autre celui

...tes attaques avaient mis souvent
tombeau !

...ut fréquemment des rapports avec
...llemands. Quand l'un de ces der-
...à passer par Genève, c'était géné-
... que le gouvernement chargeait de
... passage.

...1728 Turrettini fut, en compagnie de
...gue Gallatin, délégué par le corps des
..., aux fins de visiter le prince de Meck-
...rg. [Il dit dans son rapport « que le ma-
...e Conseil l'avait député à ce prince pour
...plimenter ; qu'il avait su que dans le com-
...nt on l'avait seulement traité de monsieur,
... que le mot d'altesse y avait été glissé quel-
...ois. Que la députation de la Vénérable Com-
...nie s'était informée pour les titres qu'elle a
...nnés au prince. Qu'ayant envoyé le prêteur
...ur demander l'heure de la commodité de Son
...tesse, ils y allèrent à onze heures. Au bas de
...escalier ils furent reçus par un des gentils-
...ommes. Que son gouverneur les attendait au
...nilieu de l'escalier et qu'enfin ils trouvèrent le
...rince lui-même sur le palier, lequel les fit pas-
...er les premiers pour entrer dans sa chambre,

que là ils lui firent les compliments dont ils étaient chargés, auxquels le prince répondit avec beaucoup d'honnêteté et de politesse. »

En 1729 il fait visite en compagnie du professeur Maurice à l'un des princes de Culembach. Une année plus tard il sert d'intermédiaire entre le prince de Bayreuth, parrain d'une des filles de M. de Châteauvieux et le Consistoire pour que le baptême ait lieu dans la chambre même de Son Altesse, et il réussit à obtenir cette faveur.

Trois années plus tard, en 1732, Turrettini est encore désigné pour aller complimenter Son Altesse le prince de Nassau Utsingen. Ces cérémonies se ressemblaient toutes, aussi nous sommes-nous bornés à en décrire une comme spécimen du cérémonial usité en pareilles circonstances.

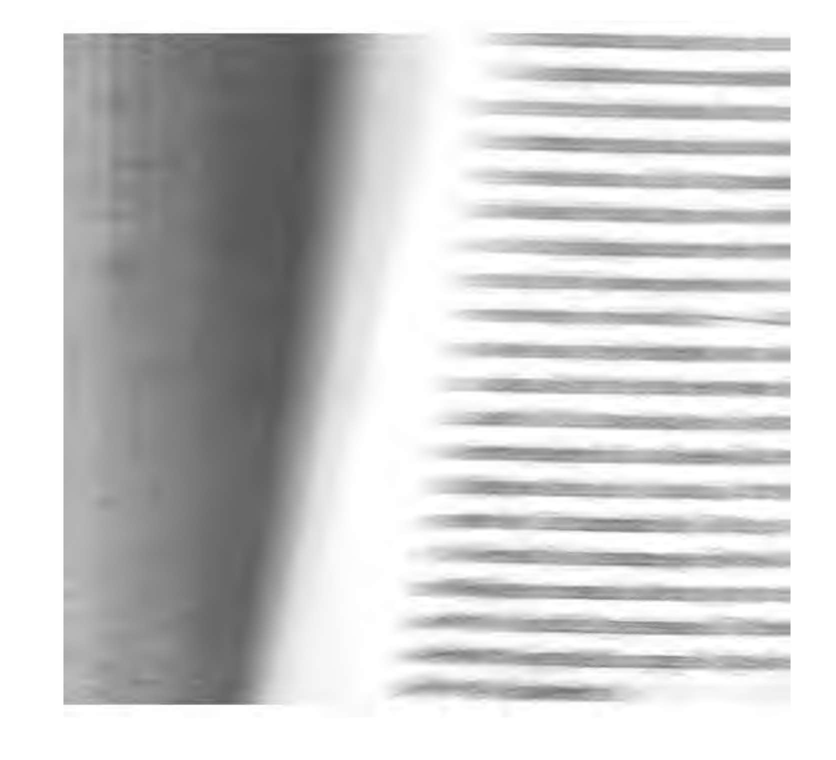
Les relations intimes de Turrettini occupaient une partie de sa journée par les visites qu'on lui rendait soit l'été dans sa maison de campagne, soit l'hiver dans sa demeure de ville. Il avait d'excellents amis.

Sa demeure était toujours ouverte aux jeunes gens qu'il stimulait à l'étude; il désirait les voir

s'évertuer, faire des progrès dans quelque branche, et son amitié était acquise à ceux qui se distinguaient.

Dans cette période de sa vie Turrettini vaquait à un nombre considérable d'affaires lui-même. On se figure, bien à tort, que le soin des détails de la vie pratique est incompatible avec le génie. Les hommes doués des plus beaux talents sont, au contraire, souvent descendus jusqu'aux occupations les plus vulgaires, Turrettini en est une preuve. Il dirigeait avec un soin minutieux la gestion de ses biens et avait jusqu'aux moindres détails la conduite de son domaine et de sa fortune.

En dépit de tous les avantages que Turrettini possédait ici-bas, talent, science, position fortunée, il lui manquait pour qu'il pût jouir de tant de félicités le bien qui prime tous les autres, la santé. On a peine à croire qu'il ait pu accomplir autant d'œuvres difficiles, écrire un nombre si prodigieux de lettres, monter tant de fois en chaire quand on songe que la maladie était son état habituel. On peut dire que la moitié de sa vie s'est passée dans la souffrance et que, comme Schiller, qui produisit ses plus belles tragédies



que l'archevêque de Cantorbury, le docteur Wake adressait à M. Lullin des lignes qui ont été comparées à une oraison funèbre anticipée :

« Ce n'est pas une médiocre affliction pour moi, dit-il, d'apprendre que les indispositions de cet excellent homme vont en augmentant. Sa perte, en quelque temps qu'elle arrive, sera véritablement grande, non seulement pour votre Eglise mais pour toutes les Eglises réformées. Son rare savoir joint à une admirable netteté d'esprit, et ce sage mélange de liberté et de discrétion qui lui faisait éviter également toute extrémité dangereuse, le doit faire regarder comme un modèle entre les théologiens pour établir parmi eux une liberté modeste, et pour ne pas crier d'abord à l'hérésie contre tout ce qui s'éloigne un peu des systèmes auxquels ils sont accoutumés. »

En traçant ces lignes, Wake ne supposait pas que Turrettini ne descendrait qu'après lui dans la tombe.

Jean-Alphonse Turrettini n'échappa point à la plate et grossière critique du curé Pontverre, qui, sous le nom de Minutoli publia sur les pasteurs genevois un misérable pamphlet dans le-

quel il les faisait parler. Sans vouloir trop citer de cette prose malséante, donnons, à titre d'échantillons, quelques-unes des paroles que le pamphlétaire met dans la bouche de Turrettini :

« L'on sait aussi qu'un chétif intérêt temporel a rompu l'amitié que j'avais pour mon cousin Michel *Deturretin* en sorte que j'évite sa rencontre pour ne pas être obligé de le saluer, et même, étant allé un dimanche au temple de Saint-Pierre pour entendre le prêche, comme c'était lui qui montait en chaire, je me retirai sans délai; un ami commun s'en étant aperçu, me suivit pour me dire qu'un modérateur devait être plus *modéré*, et que, comme j'étais le coryphée des académiciens par ma science et mon érudition et par l'intelligence des langues, toutes ces lumières devaient m'empêcher de mépriser les autres, crainte d'exciter des troubles dans les consciences des simples, et qu'il vaudrait beaucoup mieux que j'eusse moins de grec et d'hébreu mais un peu plus de modération et d'humilité. Ce donneur d'avis s'avisa encore de me dire que la science enfle mais que la charité édifie et que le savant devient présomptueux quand il n'a pas la charité qui est le principal. »

C'était bien mal tomber que de critiquer en Turrettini précisément l'absence de charité; car la charité était la qualité maîtresse de son âme.

CHAPITRE XV

Turrettini et les troubles politiques de Genève. Sa maladie; sa mort.

(1734-1737.)

On se rappelle que, par suite du renouvellement de l'impôt pour dix ans, adopté afin d'achever les fortifications de la ville, une violente émeute s'était élevée. Le peuple avait assiégé l'Hôtel de Ville pour faire censurer et révoquer six des représentants du Conseil qui avaient parlé en faveur de cette mesure. Le Conseil général, sous la pression populaire, fut obligé de censurer ces magistrats, ce qui arracha à Turrettini la protestation suivante :

« La bourgeoisie n'a point quitté les armes jusqu'à hier, après le Conseil général, qui avait

été assemblé à leur réquisition pour mettre le sceau à tout ce qui s'était fait le lundi courant et les jours suivants. Ainsi l'ambition et la vengeance des uns et la violence ouverte des autres ont consommé leur ouvrage ; et notre patrie demeure chargée d'un opprobre éternel pour la manière horrible dont elle a traité plusieurs excellents magistrats, qui lui avaient rendu de longs et importants services, dont on a demandé et obtenu la déposition avec une violence et une injustice inouïes, sans alléguer aucun chef d'accusation contre les lois, contre toute forme de justice et contre un édit qu'ils avaient eux-mêmes sollicité et qui avait passé en Conseil général quinze jours auparavant. Aussi y eut-il quantité d'honnêtes gens qui ne voulurent pas se trouver au Conseil général pour n'avoir point de part à une affaire si odieuse; et ceux qui cédèrent à la force et à l'amour de la paix firent bien connaître que c'était malgré eux et par un acte qui n'était point libre....

» J'ai l'honneur de vous représenter ces choses afin que s'il se présente quelque occasion favorable pour remédier au mal et pour obtenir la révision d'un jugement aussi irrégulier et

aussi odieux que celui-là, vous ayez l'obligeance d'y concourir. Vous ferez par là un acte de justice très digne de votre piété et de votre vertu[1].... »

Le samedi 3 juillet précédent, Turrettini, de concert avec MM. Maurice, Bessonet et Vial, avait été chargé de représenter au magnifique Conseil le zèle de la Vénérable Compagnie pour le gouvernement, la douleur qu'elle avait de tous ces mouvements, les démarches de quelques-uns de leurs collègues auprès des citoyens et bourgeois pour les calmer. Ces délégués prièrent le Conseil d'agir dans ces conjonctures avec toute la modération et toute la douceur convenables. Ils ajoutèrent que parmi ceux qui se plaignaient il y avait quantité de gens bien intentionnés et que le corps des pasteurs avait été

[1] Lettre de Turretin à Escher, 21 octobre 1734.

Le savant professeur de Wyss de Zurich, possesseur actuel des lettres de Turrettini à son ancêtre, a bien voulu nous en communiquer la copie. Elles ont de la valeur et jettent un jour nouveau sur les annales de Genève. Les souvenirs de famille constituent une source importante pour le récit des événements de la patrie. « La biographie est l'œil de l'histoire, » a dit M. le professeur Galiffe.

encouragé dans la démarche qu'il faisait auprès du Conseil par la confiance que plusieurs bourgeois avaient témoigné avoir en la Compagnie en la priant d'interposer ses bons offices pour rétablir le calme et la paix.

« Nous intéressant, dit Turrettini, autant que nous le faisons pour le bien de l'Etat et la tranquillité publique nous pouvons vous assurer que les démarches qui ont été faites au préjudice de cette tranquillité ont été tout autant de coups de poignard qui nous ont percé jusqu'au vif, et nous n'avons pas manqué, comme notre devoir nous y obligeoit, d'implorer les compassions de Dieu en faveur de cet Etat contre lequel il paraît que la colère de Dieu est allumée et qui est menacé d'un grand bouleversement si Dieu n'a pitié de nous.

» Au milieu de ces agitations nous ne perdons pourtant pas courage, nous sommes rasseurés, d'un côté par la considération de la bonté de Dieu et par celle de tant d'autres délivrances qu'il a accordées à cet Etat, et à cette Eglise dans les besoins les plus pressants, et de l'autre par la juste confiance que nous avons dans la sagesse, dans la prudence, dans l'équité, dans

la bonté de vos seigneuries, bien persuadés qu'elles ne manqueront pas de chercher et de mettre en œuvre les expediens les plus propres à éteindre ce feu et à prévenir les malheurs dont cette pauvre république est menacée. »

C'est alors que les députés zuricois et bernois s'apprêtaient à venir à Genève et que Gaspard Escher écrivait à Turrettini en termes sympathiques et émus :

« Depuis ma dernière, mon cousin M. Jean Escher et moy avons été élu unanimement pour aller à Genève en qualité de représentants de notre canton; nous avons ordre d'employer tout notre possible pour empêcher toute violence et pour ramener l'ordre, la tranquillité et une bonne harmonie. Si le désir de vous embrasser, me chatouille, d'un autre côté l'occasion m'afflige et mes affaires domestiques en souffriront. Je me suis excusé très sérieusement, mais personne ne m'a voulu entendre. Ainsy j'obéiray avec résignation, et je prie le bon Dieu qu'il m'assiste par sa grâce et me donne les lumières et les forces nécessaires à cet employ, afin que je puisse servir fidèlement et utilement votre public que je chéris cordialement. Ce que mes-

sieurs vos magistrats nous mandent par leur dernière, et surtout ce que messieurs de Berne ajoutent me fait espérer qu'il ne sera pas nécessaire de partir, et que la condescendance qu'a eue le magistrat pour les plaignants aura calmé tout, ce que je souhaite de tout mon cœur. Nous attendons encore l'ordinaire de demain. »

Les députés arrivèrent effectivement. C'étaient J.-Gaspard et Jean Escher de Zurich et J.-Rodolphe de Lutternau avec Abr. Sinner de Berne. A peine entrés dans notre ville où les avait conduits le désir de calmer les esprits, ils eurent des conférences avec les Conseils, ainsi qu'avec les députés du peuple. Mais on sait que leur présence ne put arrêter les mouvements de la bourgeoisie qui devenait de plus en plus violente contre les magistrats qu'elle avait désignés comme ses ennemis, et qui menaçait à tout moment de les sacrifier à ses sentiments haineux. Les députés zuricois et bernois, croyant le calme rétabli, s'éloignèrent bientôt de Genève; mais le peuple, acquérant chaque jour de nouvelles prérogatives, devint intraitable.

G. Escher avait, durant son séjour dans notre ville, logé chez Turrettini, où il fut reçu avec

l'hospitalité la plus parfaite. De retour à Zurich, Escher s'empressa de remercier Turrettini pour l'accueil qu'il lui a fait à Genève.

« Je viens, lui écrit-il en date du 28 août 1734, vous remercier très humblement de toutes les bontés et bienfaits que j'ai reçus de vous et de toute votre belle famille. Mes sentiments là-dessus sont trop vifs pour pouvoir être exprimés, par une lettre, je vous supplie donc de vous contenter des assurances simples, mais qui sortent du plus pur de mon cœur, que je n'oublieray jamais les obligations que je vous ay, et que je vous honore et vous estime sincèrement. J'adore la Providence de l'Eternel qui m'a procuré l'occasion de pouvoir vous voir et vous embrasser encore une fois dans cette vie. Vous m'avez vu à Zurich et moy je vous ay vu à Genève, cela nous suffira pour ce monde matériel. Le sujet de mon voyage à été, à la vérité, désagréable, mais la Sagesse divine sait nous donner des consolations dans les circonstances les plus tristes. »

Lorsque les représentants de Zurich et de Berne avaient été complimentés au nom de la Vénérable Compagnie, Turrettini avait été

chargé de prendre le premier la parole. Il dit entre autres :

« Cette tranquillité avait été troublée, comme Vos Excellences le savent, d'une manière très affligeante, lorsque nous avions tout sujet de nous féliciter de l'état heureux où nous nous trouvions, lorsque les affaires publiques étaient administrées avec tout l'ordre, toute la fidélité, toute la sagesse possible; je dis (de l'aveu de tous nos concitoyens), nous avons vu s'élever une émotion extraordinaire parmi notre peuple. Nous n'enflons pas le détail à Vos Excellences, nous aimons mieux qu'elles l'apprennent par d'autres bouches que par la nôtre. Nous nous contenterons de dire que notre Compagnie a fait tout ce qu'elle a pu, selon qu'elle y était obligée pour calmer cette agitation. Dans les circonstances où l'on se trouve, nous avons cru que de deux maux il fallait choisir le moindre, qu'il fallait acheter la paix, même à des conditions fâcheuses, pourvu que cela n'allât pas jusqu'à altérer la constitution essentielle et fondamentale du gouvernement. »

Durant les dissensions qui troublèrent Genève, de 1734 à 1736, Turrettini se montra un zélé

vous ne diffère en rien de ce qui se passait chez nous il y a quinze ans. Notre peuple était alors tellement fasciné qu'il n'écoutait plus personne; il était sourd à la voix de ses magistrats et de ses pasteurs; leurs conseils, leurs avertissements et leurs prières étaient impuissants pour le ramener. Bien plus, des hommes d'une grande autorité, choisis dans les principaux Etats de la Suisse, qui nous furent envoyés ne tinrent aucun compte de notre position et l'aggravèrent. Enfin le *Deus ex machinâ* de la fable amena un changement qui, s'il n'était pas désirable pour nous, était au moins supportable; mais il n'en fut pas de même pour les auteurs de ces troubles, il leur fut funeste et nous l'avons déploré. En effet, après avoir inutilement employé tous les remèdes qu'on peut inventer, Dieu couvrit de honte ces hommes insensés. Les démagogues apprirent alors qu'il est plus facile d'ameuter le peuple que de l'apaiser quand il est excité, et que, contrairement à ce qu'ils avaient cru jusqu'alors, ce n'était pas le peuple qui était en leur pouvoir, mais que c'était bien eux qui étaient au pouvoir du peuple. Quand ils voulurent songer à leur sécurité et mettre un terme à cette péril-

leuse tragédie, ils s'aliénèrent une partie notable du peuple qui n'était pas encore décidé à finir, soit parce que ce dernier une fois lancé ne connaît plus de bornes; soit parce que les magnifiques promesses qu'on lui avait faites ne s'accomplissaient pas; ou enfin, comme beaucoup l'ont cru, parce qu'un certain nombre arrachèrent aux magistrats ce moment de licence pour tourner les hommes turbulents contre les auteurs mêmes des troubles; quelle que fût la cause de cette division du peuple, les magistrats en profitèrent pour reprendre leur autorité. Il arrivera quelque chose de semblable chez vous, pourvu que les membres des deux Conseils restent unis et qu'il ne se trouve personne de haut rang pour obtenir secrètement la sédition, car les dissensions dégénèrent en maux sans cesse renaissants quand la division se met dans le sénat, parce qu'un parti pousse toujours le peuple contre l'autre, notre exemple pourrait être une leçon pour votre cité.

» Aujourd'hui, chez nous, il n'est personne parmi les bons citoyens qui ne reconnaisse que les magnifiques réformes, comme beaucoup les considéraient, qui ont été faites dans un temps

gitation ont été une cause de désorganisation
un changement malheureux. Tout le monde
uhaite de voir disparaître ce qui peut encore
ster de ces réformes. Avant cette funeste épo-
ue nous nous plaignions souvent, je l'avoue,
e la corruption de la république, et ce n'était
pas sans raisons; tous nos vœux maintenant sont pour qu'on puisse rétablir ce premier état de notre cité qui nous paraissait très corrompue parce que nous n'avions rien encore vu de pire; voilà ce qui arrivera chez vous si le peuple préfère s'instruire par ses propres malheurs plutôt que par ceux des autres. Je crois que votre Vénérable Compagnie pourrait beaucoup pour apaiser cette agitation, si ses membres agissaient de concert et avec vigueur sans avoir l'air pour cela d'approuver les magistrats. Il est impossible que des conseils donnés des deux côtés par des hommes tels que ceux qui remplissent votre assemblée aujourd'hui soient impuissants. Si vous pouvez une fois persuader vos auditeurs au nom de Dieu et par l'amour de la patrie, abordez-les ensuite avec une sincère charité. Si pour donner plus d'autorité à votre Compagnie et gagner les esprits en faveur de chacun de ses membres, des

lettres de pasteurs suisses étaient nécessaires, il faudrait en avertir les députés qui se trouvent chez vous et leur indiquer quelle devrait être la teneur de ces lettres pour qu'elles fussent efficaces. Quant à toi, contiens ton esprit, ne désespère pas d'un succès acceptable, agis comme un bon citoyen et comme un pasteur et remets à Dieu la garde de votre assemblée. »

La correspondance qui s'était établie entre Escher et Turrettini ne s'arrêta pas à l'année 1736 et continua pendant l'année qui suivit jusqu'au jour de la mort de l'illustre professeur. On sait que, sur le conseil des cantons confédérés, la république sollicita la médiation de tous ses alliés. Zurich et Berne, en particulier, s'associèrent de tout leur cœur à ce patriotique projet. Ces deux cantons craignaient que les dissensions ne fussent pas encore éteintes et qu'elles ne reprissent de nouvelles forces. Leurs députés firent entendre des paroles de modération et de douceur, exhortant les citoyens à ne pas agiter de nouveau la république par des émeutes dont le mobile intéressé n'échappait plus à personne. Les autres puissances alliées envoyèrent également des députés qui par leurs sages conseils

que Zurich et Berne avaient com- en première ligne l'Angleterre pour cette médiation un homme de ur : le comte de Marsay. Ami de Turrettini, jouissant d'une grande comme homme politique, le député de-Bretagne avait vu avec douleur que était pas rétabli dans Genève. Espé- un gouvernement doux et juste ramène- esprits égarés et que ces derniers fini- par reconnaître que la justice valait mieux une république que la force et l'arbitraire, te de Marsay se mit à son œuvre d'apaise- et il eut la joie de voir ses avis suivis et ouvés par le Conseil des soixante.

ndis que le représentant de la Grande-Bre- intervenait dans les affaires de Genève qui ait de l'ombrage à l'Europe par ses conti- lles agitations, Escher communiquait à Tur- tini, dans un langage à la fois ferme et affec- ueux, les sentiments de la Suisse à notre égard[1].

« J'étois résolu, lui écrit-il[2], de différer ma ré-

[1] Correspondance inédite de Escher et Turrettini. Nos archives particulières.

[2] Le 20 février 1737.

ponse à l'honneur de la vôtre du 8 du passé jusqu'à ce que je puisse vous communiquer ce que les deux cantons avaient résolu sur la dépêche de M. le comte de Marsay, mais messieurs de Berne nous tiennent si longtemps en suspens sur les propositions que nous leur avons fait faire par nos députés, à la dernière diète de Bade du 18 janvier, que de peur que vous n'attribuiez mon silence à quelque autre cause, je le romps, en vous remerciant, monsieur, très humblement de votre dite lettre. J'ay été bien aise d'apprendre que l'élection de messieurs vos syndics se soit faite en ordre et avec tranquillité.... Je fais mille vœux pour que le bon Dieu fasse servir leur syndicat au rétablissement d'un bon ordre et d'une parfaite union dans votre illustre république. Vous voyez, monsieur, de plus en plus, que votre salut doit naître entre vous par une conduite sage et exemte de faction. J'apprens par les correspondances qu'ont quelques-uns de mes amis, que la tranquillité continue chez vous et qu'il y a lieu d'espérer que les choses iront de mieux en mieux, ce que je souhaite de tout mon cœur.

» Nous avons fait la proposition à messieurs

d'exhorter votre magistrat par une
onner satisfaction à M. le comte de
lui représenter ensuite que nous en-
quelque manière dans les appréhen-
dit M. le comte, que les fréquentes re-
n était tombée votre république nous
it beaucoup d'inquiétude, que nous les
l'employer toute leur attention à réprimer
itorité tout ce qui pourrait servir à faire
ner les désordres et les factions, et de leur
même nos offices avec les assurances les
cordiales qu'en cela nous n'avions aucune
lection particulière, mais que le salut de
république sera toujours notre loi suprême.
auche de cette lettre a eu l'approbation de
. d'Erlach et de Watteville, mais par leur
truction ils furent obligés de la prendre *ad re-
rendum*, et ils nous ont promis de nous faire
avoir sans delai les intentions de leurs sei-
neurs et supérieurs ; cependant il y a cinq ou
ix semaines que ces messieurs sont de retour
t Berne garde encore le silence ; si LL. EE. de
erne consentaient à une semblable lettre ; l'in-
ention est d'écrire en même temps à M. le comte
e Marsay, de le remercier de son attention pour

les affaires de Genève, de le prier de faciliter un accomodement par rapport à ses plaintes, de lui communiquer notre lettre à votre Etat, et de le solliciter à employer ses bons offices pour que le roi rende sa bienveillance à la ville de Genève et la continue envers toute la Suisse protestante.

» Je scais bien, monsieur, que vous souhaitez quelque chose de plus, et que les deux cantons prissent la résolution de vous envoyer une députation d'office; mais sans parler de la difficulté à faire goûter cette proposition surtout à Berne où on examine vos affaires de près, suivez un peu cette idée et vous verrez qu'elle doit nous paraître presque impraticable. En Suisse elle est sans exemple en de pareilles circonstances et à qui s'adresser, quelle position faire, avec qui négocier... tout me paraît de la dernière difficulté.... »

Ailleurs Escher confirme les sentiments d'estime qu'il avait pour le comte de Marsay.

« M. le comte de Marsay est reparti avant-hier d'ici. Il s'arrêtera en divers endroits sur sa route, ainsi vous ne le verrez pas si tôt à Genève. Je vous assure que nous sommes tous charmés icy de ses belles qualités, et que nous avons de la

les affaires de Sa Majesté Britanni-
bonnes mains. Il peut être persuadé
toujours une considération parfaite
rsonne. Le bon Dieu veuille bénir son
. Nous avons bien parlé de vous et bu
anté ; ce dernier est un acte essentiel
e. »

ttini souffrit beaucoup de ces dissensions
es, et si l'on doit compter parmi les grâces
n lui avait faites de l'avoir retiré du monde
les derniers désastres du mois d'août 1737,
ut bien dire que les émotions qu'il ressentit
ces troubles néfastes portèrent un coup fatal
santé délabrée. Citoyen dévoué au service
sa patrie pour le bien de laquelle il soupirait
nstamment, il ne put voir qu'avec une amère
uleur les changements survenus en 1734.
ne se dissimulait pas la gravité du mal qu'avec
clarté de son jugement il considérait comme
irrémédiable, il déclina peu à peu, dans les trois
dernières années de sa vie, mais travaillait toujours. Chaque nouvelle secousse politique le rendait plus faible et incapable de surmonter les émotions. Cependant il conserva le goût de l'étude jusqu'à la fin. Il attendait la mort sans en

être effrayé, ainsi que le prouve la lettre qu'il écrivait quinze jours avant son délogement à son ami M. de Crousaz, le 12 avril 1737.

« Vous avez reçu si obligeamment plusieurs parties de ma théologie naturelle, que j'ose me promettre la même indulgence pour les dernières parties que j'ai l'honneur de vous envoyer. Il aurait fallu leur donner plus d'étendue. Mais la faiblesse qui augmente tous les jours m'a pressé de finir.... Je me félicite d'avoir eu occasion de penser de nouveau à l'immortalité de l'âme et aux preuves qui l'établissent, lorsque je suis à la veille (s'il plaît à Dieu) d'en faire l'expérience. Aidez-moi de vos prières, et soyez persuadé que je serai jusqu'à mon dernier soupir.... »

Ce fut la dernière lettre qu'il écrivit avec la missive qu'il fut chargé par la Vénérable Compagnie de rédiger et d'envoyer au nouvel archevêque de Cantorbury, le docteur Potter, pour le féliciter de son élévation, et pour le prier d'entrer dans les mêmes sentiments que son prédécesseur envers les Eglises étrangères. En présidant à la défense d'une thèse sur l'éternité, le mercredi 17 avril, Jean-Alphonse Turrettini pro-

nonça une prière courte et vive pour rendre grâce à Dieu de ce qu'il soutient notre nature fragile et périssable par la promesse de l'immortalité, et de ce qu'il veut bien nous tirer des ténèbres de ce bas monde pour nous introduire dans la région de la sainteté et de la lumière. Ce jour-là le pasteur Pictet, fils de Bénédict, qui opposait, lui fit en terminant l'application de ces quatre vers d'Horace :

> Vivet extento Turrettinus devo
> Notus in fratres animi paterni :
> Illum aget pennâ metuente solvi
> Fama superstes.

A ce moment-là on annonçait dans le public comme prête à paraître l'édition des ouvrages de Turrettini réunis en trois volumes, et en voyant leur auteur quitter la salle des dissertations où il venait de diriger la discussion, on était loin de prévoir que le jour où ces livres paraîtraient il ne serait plus.

Le mardi 23 avril, Turrettini sortit encore pour entendre une prédication de Vernet qui avait lieu à Saint-Pierre. Le lendemain il se trouva incommodé de rhume et de fluxion. Le jeudi, il garda le lit ayant de la fièvre, ce qu'on

regarda comme favorable; car souvent son oppression se dissipait comme cela. Le vendredi et le samedi il sentit un point au côté qui obligea de le saigner; le point devint ensuite mouvant et l'incommoda moins; toutefois l'oppression fut plus forte et la fièvre redoubla. Ce qu'on lui administrait pour le faire cracher ne produisait plus d'effet comme auparavant. Il comprit aussitôt que ce serait sa dernière maladie, et montra un détachement de la vie digne de sa piété. Quoique la difficulté de respirer l'empêchât de tenir de longs discours, il fut en état de parler avec présence d'esprit à peu près jusqu'à sa dernière heure. Un redoublement de mal qui vint dans la nuit du mardi acheva de l'abattre. Il expira le 1er mai, Dieu lui faisant la grâce qu'il avait souvent demandée de ne pas avoir une longue maladie.

La Compagnie voyait avec chagrin l'approche de la fin de cet homme qui exerçait en son sein une si grande influence.

« Le mardi 30 avril 1737, à quatre heures de l'après-midi, lit-on dans ses registres, la Compagnie a été assemblée extraordinairement par M. le Modérateur à l'occasion de la maladie de

professeur Turretin, notre doyen. On a
té que depuis ce matin sa santé va si
n déclinant qu'il n'y a pas apparence
uisse recevoir la visite de la Compagnie.
de la Rive et Baulacre ont été priés, comme
mis familiers, de se rendre chez lui et d'in-
er soit M. Turretin lui-même, s'ils peuvent
oir, soit sa famille, du désir que la Compa-
avait de le visiter en corps, si sa maladie
lui permet, et au cas qu'il ne soit pas en état
recevoir la Compagnie, on les prie de lui té-
oigner les sentiments d'estime et de vénéra-
on qu'a pour lui toute la Compagnie, la vive
douleur qu'elle ressent de son état, et les vœux
ardents qu'elle fait pour son rétablissement. »

Les médecins ayant déclaré qu'il serait dangereux pour le malade de recevoir la visite de la Compagnie en corps, on introduisit les deux délégués dans la chambre de Turrettini, qui leur parla d'une manière très affectueuse et très touchante. Dans cette entrevue, qui devait être la dernière, Turrettini assura la députation de toute sa reconnaissance des bontés qu'elle avait toujours eues pour lui, et en particulier de l'attention qu'on lui marquait en cette occasion. Douze

heures plus tard, ce n'était plus Turrettini qui était doyen de la Compagnie, mais son collègue Fatio. Turrettini était mort.

Vernet, le fidèle compagnon de sa vie, nous raconte la fin de Turrettini en ces mots :

« Le mourant ne fit que répéter à peu près les mêmes choses aux deux députés, leur parlant très convenablement pour lui, pour eux et pour tout le corps. Quelques amis familiers comme MM. de la Rive, Sarrasin, Lullin, Tronchin et moi ne le quittèrent presque point, recevans sa bénédiction, faisant des reflexions pieuses et priant Dieu avec lui et avec sa famille. Quoiqu'il fût fort travaillé de la poitrine, il eut la parole libre presque jusqu'à la fin et continua à en faire l'usage édifiant qu'on devait attendre d'un homme de son caractère. Cette nouvelle, ajoute Vernet, répandit la consternation chez tous ceux qui aiment la religion, la science et la patrie. On sentit que l'Eglise perdait une de ses plus grandes lumières, et Genève un de ses plus beaux ornements. »

Les registres du Conseil d'Etat du 13 mai 1737 contiennent ces lignes :

« La Vénérable Compagnie a témoigné la dou-

leur qu'elle ressent de la mort de feu spectable J.-A. Turretin, pasteur et professeur, qui a fait beaucoup d'honneur à cet Etat, à cette Eglise et à cette Académie attendu ses grands et rares talents, ses belles lumières, ses nobles idées sur la tolérance et sur la nature de Dieu, ses excellents ouvrages, son éloquence, la beauté de son génie, la netteté de ses idées et enfin ses grandes correspondances avec tous les savants. La Compagnie a été, lit-on dans ses registres, convoquée à l'occasion de la mort de J.-A. Turretin, pasteur et professeur en théologie et en histoire ecclésiastique, que Dieu a retiré à lui, ce matin à quatre heures. Quelque étendues que fussent ses connaissances, qui lui donnent un rang de réputation distinguée parmi les savants, on admirait encore plus en lui ce jugement exquis, qui paraît dans l'ordre excellent qu'il savait donner à ses pensées, et dans la netteté et la précision avec lesquelles il les exprimait. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à introduire dans la théologie et la prédication une noble simplicité apostolique. Plein de charité et de tolérance, il a prêché toute sa vie et par son exemple, et de vive voix, et par ses écrits, la paix et la con-

corde dans l'Eglise, et il a eu la consolation de voir que Dieu bénissait ses travaux. Quelques regrets que nous cause sa mort, nous bénissons Dieu de ce qu'il l'a conservé jusqu'à l'âge de soixante-six ans, tout ferme et infirme qu'il était. Sa fin a été celle d'un véritable juste qui se sent appelé à l'immortalité. En l'absence de ses parents, la Compagnie a résolu que comme elle n'a pas pu aller en corps recevoir sa bénédiction, elle irait en corps consoler madame sa veuve et monsieur son fils. »

Par une étrange coïncidence, au moment où Turrettini était sur son lit de mort et allait rendre son âme à Dieu, Kothen, pasteur de l'Eglise luthérienne de Genève, adressait à la Vénérable Compagnie une sorte d'apologie sur l'illustre professeur. S'inspirant des sentiments de concorde qui animèrent constamment notre théologien, l'auteur du petit poème dont nous parlons faisait l'éloge de Turrettini en termes à la fois précis et vrais. Il le louait des efforts qu'il avait faits pour rendre la paix « à Genève, adoucir les cœurs, pour former les jeunes gens qui, comprenant le véritable intérêt de la république, joindraient bientôt leurs efforts à ceux de leurs

dignes pasteurs. » L'auteur se plaisait aussi à admirer les ouvrages pleins d'érudition et de critique, qui distinguaient surtout son histoire ecclésiastique et son bel ouvrage de dogmatique. Ce poème fut envoyé à Turrettini lorsqu'il n'était plus en état de le lire. Kothen ignorait qu'il fût à l'extrémité, et ne croyait pas déjà faire son éloge funèbre.

On lit dans les registres mortuaires, au bureau de la chancellerie, année 1737 :

« Mercredi, 1er mai, à quatre heures du matin, spectable Jean-Alphonse Turretin, citoyen pasteur et professeur en théologie et en histoire ecclésiastique, âgé de soixante-six ans, — mort de l'asthme et de fièvre, en la rue de la maison de ville, — l'on ne sait s'il a testé. »

Nous allons voir que Turrettini avait laissé des dispositions écrites.

Le 7 octobre 1728, neuf ans avant sa mort, Turrettini avait fait un testament dont nous extrayons quelques passages :

« Au nom de Dieu, amen. Je soussigné, Jean-Alph. Turretin, pasteur et professeur en théologie et en histoire ecclésiastique, dans cette église et académie de Genève, faisant réflexion

[illegible] l'e[illegible]

[illegible]

[illegible] qu'elle [illegible]

[illegible] qui l[illegible] que le r[illegible]

ce qui n'est qu'une très petite partie de la reconnaissance que je lui dois pour les soins infinis qu'il a pris de moi, dont je lui suis très obligé. »

Il mentionne d'une manière particulière parmi ses domestiques son ancien et fidèle serviteur Vincent, qui l'avait accompagné dans ses voyages autrefois et qui l'avait quitté pour s'établir coiffeur.

« Je cède, dit-il, au sieur Vincent, perruquier, et qui m'a servi autrefois, tout ce qu'il me reste devoir, qui peut monter à une trentaine d'écus. Je souhoite aussi qu'il ait quelque portion de mes habits et qu'on lui donne de temps en temps quelques denrées. »

Au lendemain de la mort de Turrettini, Vernet écrivit à Escher[1] : « Il faut un siècle avant que de voir s'élever un génie de cet ordre. En mon particulier, j'y perds un excellent guide et modèle et un puissant ami, digne de toute ma vénération et de ma reconnaissance.

» On n'a pas encore eu le loisir de penser à ses papiers. Ce soin me regardera principale-

[1] Lettres de Vernet à Escher, collection de M. le prof. de Wyss. (7 mai 1737.)

ment. Le fils est si abattu et a des afflictions si redoublées qu'on ne peut pas voir une plus grande désolation, car imaginez-vous, monsieur, que M. et Mme Boissier, dont il est gendre, sont aussi morts tous deux cette semaine. Ainsi, le deuil entre tout à coup dans une maison où régnait la plus grande prospérité.

» Je me tiendrai fort heureux, monsieur, si les liaisons que M. Turretin avait avec vous pouvaient rejaillir un peu sur moi, et si vous me jugiez propre à vous rendre quelques services dans cette ville. »

La nouvelle de la mort de Turrettini fut accueillie en Suisse par d'unanimes regrets. « Les grands services que cet homme illustre a rendus à l'Eglise et à l'académie pendant quarante ans, dit le journal helvétique du mois d'avril 1737, ses rares talents pour la chaire, son éloquence mâle, simple et accompagnée de douceur qui le faisait regarder à juste titre comme un excellent modèle dans l'art de prêcher; son profond savoir, son esprit net et vaste; ce jugement solide et droit; ce goût et cette admirable clarté avec laquelle il enseignait, qui le rendaient si propre à former de bons disciples et qui ont donné à ses

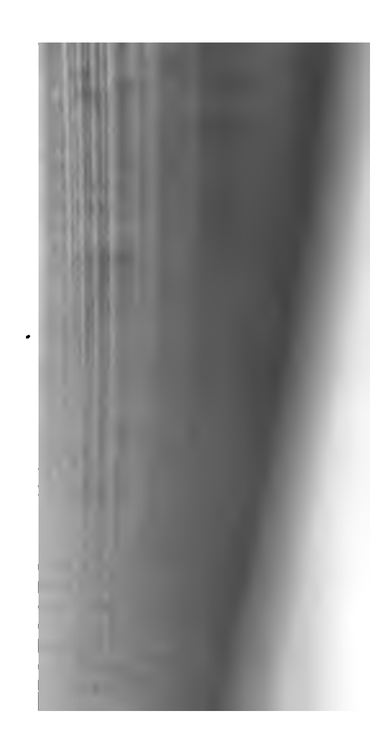
soins et à ses travaux des succès si heureux; la grande réputation qu'il s'était acquise dans tout le monde savant, la considération qu'avaient pour lui les Eglises étrangères où son nom était célèbre; le lustre qu'il a donné à cette académie par ses grandes lumières; les beaux ouvrages dont il a enrichi le public, surtout cet esprit de tolérance et de modération qu'il a si constamment fait paraître dans ses écrits et son exemple qui a toujours été si édifiant; tout cela nous rendait sa vie infiniment précieuse et doit éterniser sa mémoire dans le cœur de tous ceux qui aiment la religion et les sciences. » De l'étranger arrivèrent également bon nombre de lettres de condoléance adressées soit à la compagnie, soit à la famille de l'illustre défunt. Celle de Potter, l'archevêque de Cantorbéry est surtout remarquable par la tristesse et le chagrin que révèlent toutes ses pages. Des autres pays de la réforme arrivèrent aussi beaucoup et de sincères témoignages de sympathie.

Ainsi s'éteignit celui qui, par ses talents scientifiques, littéraires et sa haute influence dans le domaine de la théologie contribua à rendre sa patrie célèbre à l'étranger, florissante au dedans et

respectée de tous. Par sa parole et par ses écrits il a rendu à l'âme humaine sa liberté et sa dignité voilées de son temps par un zèle sincère mais quelque peu intolérant. Il travailla toute sa vie avec un courage infatigable, à élever le niveau social et religieux de sa patrie, l'enveloppant dans une charité, qui, tout en ne méconnaissant pas les défauts et les mauvais penchants de ses concitoyens, trouvait en elle-même un principe de dévouement pour les aider, les secourir et les consoler.

SOURCES PRINCIPALES

Nos archives particulières : Correspondance inédite de Jean-Alphonse Turrettini. — Bibliothèque publique de Genève : Correspondance des Pasteurs. — Archives Turrettini, collection de Roches Lombard. — Archives de la Vénérable Compagnie et du Consistoire. — Remercions ici MM. Gas, Plan, Ph. Roget, Dufour et Ritter pour l'obligeance avec laquelle ils ont facilité nos recherches dans ces dépôts. — Gaberel, histoire de l'Eglise de Genève. — Idem : Genève. (Article inséré au Dictionnaire des sciences théologiques de Lichtenberger.) — Vernet, Eloge historique de M. J.-A. Turrettin. — Articles insérés dans la Bibliothèque raisonnée, tome XXI. — Bayle. — Chauffepié. — Moreri. — de Leu, diction-



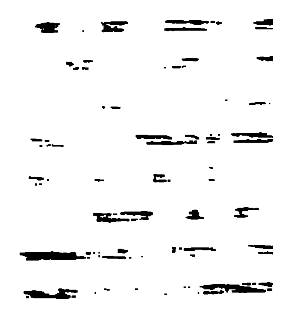


TABLE DES MATIÈRES



— Hi

Turrettini. —

Commentaire sur l

saint Paul. — Pensées

orateur. — S

et ses corresp

et de la Suis

les réfugiés f

s martyrs p

de Turret

ables p

— Sa maladi

GALERIE DE THÉOLOGIENS GENEVOIS

PAR E. DE BUDÉ

Vie de Jean Diodati. (1576-1649.) — 1 volume. 3 fr. 50

Vie de François Turrettini. (1623-1687.) — 1 vol., 3 fr. 50

Vie de Bénédict Pictet. (1655-1724.) — 1 vol... 3 fr. 50

Vie de J.-A. Turrettini. (1671-1737.) — 1 vol... 3 fr. 50

Vita di Giovani Diodati, theologo ginevrino, tradotta su quella del sig. Eugenio de Budé. Firenze, 1870, 2 fr.

OUVRAGES DE Mme E. PRENTISS

traduits de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur.

Marchant vers le ciel. *Quatrième édition* revue et corrigée. — 1 vol. in-12 .... 3 fr. 50

La Famille Percy; ouvrage pour la jeunesse. — 1 vol. in-12. *(Epuisé.)*

Le Héros de tante Mary. *Seconde édition* revue. — 1 vol. in-12 .... 3 fr.

Ruth, une histoire de la Nouvelle-Angleterre dans les temps anciens. — 1 vol. in-12.................... 3 fr.

Hermann ou le petit prédicateur. — 1 vol. in-12, 1 fr. 50

Lettres inédites de Descartes, avec introduction; mémoire communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques, de Paris, par E. de Budé.......... 2 fr.

Lausanne. — Imp. Georges Bridel.







